

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CVII - Année 1980

4^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

||
IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Octobre 1980	241
Novembre 1980	243
Décembre 1980	245
Le château de Puymarteau (Jean SECRET)	249
Louis Catoire, l'urbaniste de Périgueux (1806-1864) (Jacques LAGRANGE)	262
Les constructions en pierre sèche au lieudit « le Camp » à Sireuil (René DEVSCHER)	303

VARIA

Quelques textes peu connus de Bugeaud (Brigitte et Gilles DELLUC)	309
Notre excursion du 22 juin 1980 (Alberte SADOUILLET-PERRIN)	313
Vierge en bois polychromé de Saint-Avit-Sénieur (Paul FITTE et Jean SECRET)	316

BIBLIOGRAPHIE

Périgueux aux XIV ^e et XV ^e siècles, par Arlette HIGOUNET-NADAL (Jean TRICARD)	318
Listes :	
— des membres titulaires décédés en 1980	321
— des nouveaux membres titulaires admis en 1980	321
Sommaire du tome CVII	324

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 1980

Présidence de M. Marcel SECONDAT, Vice-Président.

Présents : 34. — Excusés : 4.

NECROLOGIE. — M. Gilbert Baiyé.

FELICITATIONS. — M. Denis Soulié, chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

REMERCIEMENTS. — M^{lle} Madeleine Conjeaud, M. Marc Vaux.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — Christian Chevillot, Bernard Caillat et Claude Lacombe, *Mobilier inédit trouvé à Castel-Réal, commune de Siorac-en-Périgord* (extr. du Bulletin n° 29 de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies, Travaux de 1979) ; offert par les auteurs.

Le Figaro magazine, 27 septembre 1980 ; don de M. Guy Penaud, qui signale dans ce périodique un article de Véronique Prat relatif à l'ouverture prochaine d'une exposition au Grand Palais où l'on verra notamment une reconstitution grandeur nature de la salle des taureaux de Lascaux.

COMMUNICATIONS. — Le catalogue n° 250 de la Librairie de l'Abbaye, rue Bonaparte à Paris, a retenu l'attention de M. Becquart qui y a noté au n° 215 une lettre autographe signée de Mounet-Sully (18 avril 1884, prix proposé 160 F).

Le Secrétaire général a pris connaissance d'un livre récent de M. André Toulemon, *Etienne de La Boétie, un enfant de Sarlat président du Parlement de Bordeaux* (Paris, Librairies techniques, 1980). Il a lu d'autre part dans les *Annales du Midi*, t. 92 (1980), n° 147, un excellent article de notre jeune collègue Bernard Fournioux, qui présente la bastide vicomtale de Bonneval près Fossemagne, attestée vers 1324 et dont on ne connaissait que fort peu de choses.

A propos de l'architecte Catoire étudié par M. Jacques Lagrange, M. Becquart a retrouvé dans le fonds de la justice de paix du canton de Périgueux trois jugements des 3 juin, 18 novembre et 16 décembre 1843 portant condamnation de l'intéressé à des peines légères pour avoir fait déposer sur la voie publique, sans autorisation, des matériaux encombrants lui appartenant. Quant au nom de « Catoire de Bioncourt » que s'est fait donner un temps l'architecte, c'est celui d'une famille originaire de Verdun qui a tenu différentes charges au XVIII^e siècle dans la région de Metz : une brève notice sur cette famille, malheureusement muette sur le personnage qui nous préoccupe, a été publiée dans le *Dictionnaire de biographie française*, fasc. XLII (1956), col. 1427.

Le Secrétaire général a retrouvé aux Archives, dans la bibliothèque de Valbrune, un opuscule assez rare qui a pour titre *Lagrange Chancel, ou le Valet dans l'embaras* (Paris, Masson, 1808). C'est une comédie en un acte et en prose d'un nommé Sewrin, qui fut représentée à Paris, sur la théâtre des Variétés, le 22 novembre 1808. Elle a pour thème le retour de Lagrange-Chancel après son

long exil et met en scène un autre pamphlétaire, Julien Offray de la Mettrie, présenté comme un ami de l'auteur des *Philippiques*. Cette comédie est signalée dans la *Bibliographie générale du Périgord*, t. IV, p. 79. Elle a été savamment commentée dans *Le Républicain, organe de la démocratie périgourdine*, par Dujarric-Descombes sous le pseudonyme de Du Maine (n° 75 du 11 juin 1899). Dans le n° 77 du même journal, Dujarric-Descombes présente un vaudeville en un acte de Gabriel et Michel Delaporte, *La Samaritaine*, joué aux Variétés le 23 septembre 1845, qui met également en scène Lagrange-Chancel : celui-ci est caché dans une horloge-fontaine près du Pont-Neuf à Paris et réussit grâce à un déguisement à échapper à la police. On note un point commun à ces deux comédies : la générosité de Lagrange-Chancel, qui aide financièrement son valet ou sa jeune complice à s'installer en ménage.

M. Becquart donne d'autre part lecture d'une recette pour vivre 132 ans, conservée aux Archives sous la cote 2E 1853/837. Cette préparation de la fin du XVII^e siècle était à base de plantes : bourrache, buglosse, gentiane et iris ; elle était à prendre tous les matins à jeun.

M. Pierre Aublant rend compte de notre promenade du 21 septembre, qui a réuni 65 participants et les a menés à Beynac puis au château de Monsec à Mouzens. M. Claude Lacombe, quant à lui, donne un aperçu de la 50^e réunion de notre Groupe de recherches qui s'est tenue le 26 septembre : présentation par Christian Chevillot du n° 1 de la revue *Oskitania* où l'on note, dans les Actes du VI^e Colloque de protohistoire d'Aquitaine, un mémoire de lui-même sur le site gaulois de la Mare-à-Bagnac, commune d'Atur ; projection de diapositives par M. Lacombe sur l'abbaye de Boschaud et l'exposition « Préhistoire » qui vient d'avoir lieu au Bugue ; présentation du musée de Montcaret par Philippe Russac.

M. Lacombe montre en diapositives des images qui ont illustré l'exposition susdite du Bugue les 23 et 24 août : photographies et cartes postales représentant des sites du canton du Bugue en cours de fouilles, des préhistoriens ou des congrès.

M^{me} Sadouillet-Perrin vient de lire un ouvrage de Barret et Gurgand, *Ils voyageaient la France...* (Paris, Hachette, 1980), qui rappelle avec bonheur la vie des compagnons du tour de France à la fin du XIX^e siècle. Ce livre fait appel au récit d'Abel Boyer, dit « Périgord Cœur Loyal », qui partit de Domme en 1899 pour y revenir quatre ans après.

M. Marcel Secondat évoque en terminant quelques figures de chercheurs et de préhistoriens qu'il a bien connus, notamment les regrettés Maurice Bourgon et Jean Lafille. Il signale que M^{me} Roussot-Larroque fait actuellement des sondages à la Roque-Saint-Christophe, où elle pense avoir retrouvé trace d'une couche mérovingienne.

ADMISSIONS. — M. Henri de TESTA, les Castillères, Condat-sur-Trincou ; présenté par MM. Secret et Vaudou ;

M. Gonzague DU CHEYRON du Pavillon, 11, rue Duroc, 75007 Paris ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

M. André MERLE, 120 bis, route de Limoges, Trélassac ; présenté par MM. Aujoulat et Esclafer de la Rode ;

M. Michel ROYÈRE, Pérenard, Lembras ; présenté par MM. Bouchillou et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président de séance,
M. SECONDAT.

SEANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 1980

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 43.

NECROLOGIE. — MM. Roland Lafon, Pierre Monégier du Sorbier et Marc Nfort.

FELICITATIONS. — M^{me} Cocula-Vaillières, chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques ; M. le Dr Jacques Merly, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

REMERCIEMENTS. — MM. Michel Royère et Henri de Testa.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Foire-exposition 1969, Périgueux... Catalogue officiel* ; offert par M^{me} Monique Ponceau, qui donne également deux petits albums de photographies et cartes postales constitués par le regretté Guy Ponceau à l'occasion de nos excursions au cingle de Trémolat le 20 septembre 1953 et à Sarlat le 9 mai 1954.

Jean Secret et Paul Fitte, *L'église de Saint-Avit-Sénieur a-t-elle eu des coupôles ?* (extr. de notre « Bulletin », t. CVII, 1980) ; hommage des auteurs.

Christian Chevillot et José Gomez, *Roues de char et statuettes en terre cuite de Chalucet (Saint-Jean-Ligoure, Haute-Vienne), leur signification culturelle* (extr. du « Bulletin de la Société préhistorique française », t. 76, 1979) ; don de M. Chevillot.

Trois photocopies de documents offertes par M. Garrouty et présentées par M^{me} Sadouillet-Perrin : requête au juge de Saint-Cyprien, datée du 18 février 1704 et émanant de Jean Barrière, marchand, qui se plaint d'avoir été calomnié par Françoise Bernard, prétendument encainte de ses œuvres ; première page du procès-verbal de comparution des parties devant le juge concernant la même affaire, 10 mars 1704 ; mémoire des remèdes fournis par un médecin de 1719 à 1724 pour « la maison de M. Pouche ». On note les prix de la saignée : 5 sols, du clystère, 10 sols, le remède le plus cher étant la potion purgative qui valait 40 sols.

Congrès national des sapeurs-pompiers français, Périgueux, 1980 ; brochure offerte par M. Guy Penaud, qui y publie le règlement de service élaboré par Eugène Le Roy en 1884 pour le corps des sapeurs-pompiers de Montignac et y signale un bref historique du corps des sapeurs-pompiers de Périgueux. Ce corps, indique notre collègue, remonte au moins à 1812 et non à 1851 comme le dit la notice. M. Penaud évoque également la nuit du 15 au 16 août 1864, durant laquelle les pompiers de Périgueux vinrent au secours de Limoges où s'était déclaré un violent incendie.

Télé 7 jours, n° 1065 du 25 octobre 1980 ; offert par M. Penaud, qui y a noté un bref article de Rémy Le Poittevin sur le château de Rastignac et la Maison Blanche de Washington, ainsi qu'un texte de Pierre Serval sur la Gestapo française qui s'illustra si tragiquement en Dordogne.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On relève dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 51 (1980), un article de Geneviève Renaud sur la dévotion à saint Aignan en France à travers la liturgie et la toponymie.

La *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XLVIII (1980), n° 177, publie deux mémoires nous concernant : « Les aléas du commerce des châtaignes du Bergeracois à Libourne au XVII^e siècle » par Bernard Ducasse, et, de notre collègue Jean Valette, « Quelques renseignements concernant les protestants du Fleix, tirés des registres de catholicité (1750-1757) ».

M. Jean-Christian Bans étudie les granges-étables ovalaires du Limousin dans le n° 76 (octobre 1980) de *Lemouzi*. Ce travail très documenté signale que les bâtiments de ce type étaient fort nombreux au XVIII^e siècle, notamment à Payzac, canton de Lanouaille ; les photographies illustrant l'article montrent des granges à la Valette de Payzac.

Enfin dans *Combat Nature*, n° 42 (1980), M. Alain de Swarte évoque la restauration d'une maison à la Taleyrandie, commune de Saint-Geyrac.

COMMUNICATIONS. — M. le Président fait circuler des photographies qui représentent une descente de croix peinte par Etienne Roux en 1735 et conservée dans l'église de Saint-Aubin-de-Cadelech — ce tableau de très grandes dimensions vient d'être habilement nettoyé — ainsi qu'une tête d'empereur romain en marbre trouvée en 1880-85 au lieu-dit Lascaux à Quinsac. Ce beau morceau de sculpture pourrait être du I^{er} siècle après Jésus Christ, il appartient à un particulier désireux de garder l'anonymat.

M. Secret signale également, de la part du maire de Sorges, qu'un éco-musée de la truffe va prochainement s'ouvrir dans cette commune.

M. Becquart retrace la carrière de l'abbé Louis-Auguste Clavel (1808-1876), dont la notice figure au *Dictionnaire de biographie française*, fasc. 48 (1959). Ce curieux personnage, originaire de l'Aveyron, fut curé de Grun puis de Paunat, étudia la médecine à Paris et polémiqua contre Mgr Affre ; il prit la défense des succursalistes contre le haut clergé et anima des feuilles de combat qui furent condamnés par Rome.

Le Secrétaire général a noté, dans un catalogue de mémoires universitaires diffusé par « University Microfilms International », un certain nombre de thèses soutenues en Amérique sur des auteurs périgourdins : une étude sur Léon Bloy (P.-J. Master-Karnik, New Jersey, 1978) et quatre sur Montaigne (M. Maistre-Welch, Michigan, 1972 ; D.-R. Martin, Connecticut, 1973 ; O. Naudeau, Cincinnati, 1970 ; M.-L. Weber, Texas, 1970). Il a pris connaissance d'autre part d'un livre récent de Patricia A. Ward, *Joseph Joubert and the critical tradition : platonism and romanticism* (Genève, Droz, 1980, collection « Histoire des idées et critique littéraire »).

La préparation d'une exposition sur les femmes écrivains du Périgord, dit encore M. Becquart, a amené la découverte de nouveaux éléments biographiques sur Georges de Peyrebrune, qui naquit à Saint-Orse de père inconnu le 18 avril 1841 et épousa à Périgueux, le 28 janvier 1860, Paul-Adrien Eimery. L'écrivain testa le 10 septembre 1916 à Asnières et demanda formellement dans un codicille à être incinérée.

M. Jean Lartigaut nous a fait parvenir un mémoire sur la reconstruction au XV^e siècle dans les châtelainies de Castelnaud et Berbiguières, ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

M. le Dr Delluc, de la part du conservateur du Musée national de préhistoire aux Eyzies, M. Jean Guichard, retrace la vie d'Henry Christy (1810-1865), fabricant de chapeaux et collectionneur que ses nombreux voyages dans le monde amenèrent à effectuer des fouilles aux Eyzies en 1863-64.

M. Jacques Lagrange évoque le plébiscite de 1851 en Dordogne et montre avec quel enthousiasme on vota pour le prince-président, soit à l'aide de bulletins surchargés soit en exhibant de vieux uniformes ou des décorations rappé-

lant le Premier Empire. Il cite d'amusantes anecdotes se situant à Hautefort et Chancelade.

M. Patrick Esclafér de la Rode donne connaissance d'un livre du commissaire Massé, *Aventuriers de génie*, qui traite longuement d'Antoine de Tounens et de ses relations avec de pseudo-princes qui pratiquaient l'escroquerie aux décorations. Le roi d'Araucanie, raconte encore Massé, avait pris contact avec des agences matrimoniales pour tenter de faire souche, mais il ne put trouver d'épouse digne de lui. Autre détail curieux, le roi connaissait l'ex-notaire Cliquet, escroc et bagnard dont M. Penaud nous a narré l'histoire.

M. Pierre Aublant, de la part de MM. Naudin et Pierre Jouanel, signale à propos des canons de Périgueux qu'un boulet de fonte provenant d'un de ces canons existait au château de Grignols vers 1930. Il avait servi au siège de Grignols par Marchin en 1652, raconté en détail par André Jouanel dans notre *Bulletin* de 1933, pp. 271-272. On ignore si ce boulet est toujours à Grignols.

M. Guy Penaud a dressé un tableau de marques de boulangers employées à Périgucux au XIX^e siècle. Apposées sur le pain, ces marques permettaient une identification rapide du boulanger responsable en cas de fraude sur le poids ou la qualité.

Enfin M. Claude Lacombe, rendant compte de la réunion du Groupe de recherche du 31 octobre, annonce la sortie prochaine d'un ouvrage collectif sur l'habitat à l'Age du fer en Europe tempérée, dans lequel figurera un texte de MM. Chevillot et Gomez relatif à la Dordogne et à la Haute-Vienne. Au cours de la même séance, MM. Neau et Lacaille ont présenté respectivement le site gallo-romain de Corneguère à Lisle et le site de Puy-de-Châlus à Montpon-Ménéstérol : ce dernier a produit de la céramique gallo-romaine et médiévale, ainsi qu'une belle lampe à huile en terre cuite, probablement des II^e ou III^e siècles, qui a été donnée en 1937 au musée de Villefranche-de-Lonchat.

ADMISSIONS. — M. Henri MALGA, les Bernardières, Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier ; présenté par MM. Bourland et Bourrel ;

M. Gontran DU MAS de PAYSAC, Petit Caratel, Louisfert par Châteaubriant (Loire-Atlantique) ; présenté par M^{me} Gendry et M. Hubert Du Mas de Paysac ;

M. Serge VAURIE, 51, rue Jean-Mermoz, Coulounieix-Chamiers ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

M. Robert BURG, 20, rue Anatole-France, Chatou (Yvelines) ; présenté par les mêmes ;

M. Jean BARBUT, 9, allée du Belvédère, Viroflay (Yvelines) ; présenté par les mêmes ;

M. Robert GAUTHIER, route de Mussidan, Sainte-Aulaye ; présenté par les mêmes ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU MERCREDI 3 DECEMBRE 1980

Présidence de M^{me} SADQUILLET-PERRIN, Vice-présidente.

Présents : 38. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M^{lle} Odette Barnier, M. le Professeur François-Georges Pariset.

FELICITATIONS. — M^{me} Denise Robin, pour l'intéressante exposition sur les femmes écrivains qui vient de s'ouvrir à la Bibliothèque municipale de Périgueux.

REMERCIEMENTS. — MM. Robert Burg, Gontran Du Mas de Paysac, Robert Gauthier et Henri Malga.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Ecrivains et terre natale* (Nontron, novembre 1980), catalogue d'une exposition qui vient de se tenir à la Mairie de Nontron, avec des notices biographiques et bibliographiques ; offert par M. l'abbé Bouet.

Un caricaturiste périgourdin : Sem (1863-1934), deux exemplaires du catalogue de l'exposition qui vient d'être organisée au Musée du Périgord dans le cadre des journées de Périgueux (Périgueux, Fanlac, 1980) ; don de M. Soubeyrans.

Danilo Grébénart, André Gilbert et Raymond Riquet, *La grotte sépulcrale des Barbilloux (Saint-Aquilin)* (extr. de « Gallia Préhistoire », t. 23 (1980), fasc. 1) ; don de M. Grébénart.

La lettre de papa, chansonnette créée par le comique Ouvrard qui est originaire de Cadouin, avec deux photographies du personnage ; don de M. le Dr Delluc.

Etienne Grillou, *L'histoire locale enseignée à Thil, Launac, Garac, Galembrun, Caubiac en Gimoès* (Toulouse, Lion, 1941) ; offert par M. Régis Alix, qui signale dans ce livre un portrait d'Henri Estellé, préfet de la Dordogne mort à Périgueux en 1912. La famille Estellé était originaire de Thil en Haute-Garonne.

Menu offert à l'occasion du centenaire de l'église Notre-Dame de Bergerac le 15 mai 1966 ; don de M. le chanoine Jardel.

Jugement prononcé par le tribunal du district de Sarlat à l'encontre du ci-devant comte de Beaumont, coupable d'avoir utilisé ses armoiries dans un acte public, 7 janvier 1792 ; don de M. Pierre Aublant pour les Archives de la Dordogne auxquelles revient de droit ce document.

Cinq dessins de filigranes relevés par M. Lefort dans un registre du notaire Plamon détenu par M. Emile Delmas ; envoi de M. Delmas.

Christian Chevillot et Guy Soulié, *Le site gaulois de la Mare à Bagnac, commune d'Atur...* (extr. de la revue « Oskitania », 1980, n° 1) ; hommage de M. Chevillot.

La Présidente de séance remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M^{me} Sadouillet-Perrin a relevé dans la presse de 1880 quelques faits marquants intéressant l'histoire locale : duel de Réjou contre Alcide Dusolier ; ascension en aérostat organisée par Mangin, ex-capitaine du « Pôle Nord » ; création par M^{me} Leroy d'un mouvement des femmes libres de la Dordogne ; amélioration des transports par chemin de fer.

M. Becquart donne connaissance d'un jugement de fantaisie rendu à Paris le 15 août 1828 par le Tribunal suprême de la Vérité à l'encontre du sieur Périgourdin, poète sans verve, coupable d'avoir publié un poème, « L'art de moraliser », qui constitue une insulte à la raison. Après les interventions au débat de la demanderesse, dame Raison, du ministère public, dame Critique, et du témoin la Rime sonore, le poète est condamné aux « petites maisons » et son œuvre sera livrée aux flammes. On ne sait s'il s'agit d'une simple fantaisie d'un greffier fêré de littérature ou d'un texte à clef.

Le Secrétaire général analyse un document des archives de l'Evêché relatif à l'abbaye de Brantôme : ce sont des dépositions de témoins en faveur de Pierre Tortolon, sacriste du monastère, à propos de la perception des oblations que lui conteste l'abbaye. Les témoignages sont suivis d'une décision de l'official de Périgueux en date du 16 novembre 1500 qui porte condamnation de Tortolon à une peine indéterminée.

Le journal *L'Homme nouveau*, dit encore M. Becquart, publie au n° 776 du 16 novembre 1980, un éditorial de l'abbé Richard sur Alain de Solminihac, d'après l'ouvrage de M. Raymond Darricau déjà signalé. On relève en outre, dans le catalogue n° 252 de la Librairie de l'Abbaye, une lettre de Léon Bloy à l'éditeur Savine (1889, n° 28, prix 2.600 F), et une signification du frère de Montaigne, Thomas Eyquem (1605, n° 163, 700 F).

M. le Dr Delluc donne des détails techniques sur la reconstitution de la salle des taureaux de Lascaux actuellement visible au Grand Palais, ainsi que sur le fac-similé qui est en cours de réalisation près de la grotte. Il évoque ensuite la carrière du périgourdin Pierre-Amédée Zédé, ingénieur de la marine, et surtout celle de son fils Gustave, né et mort à Paris (1825-1891), qui fut directeur des constructions navales et réalisa les plans du sous-marin « Gymnote », premier spécimen de la flotte française sous-marine. Gustave Zédé mourut accidentellement en expérimentant une torpille.

M. Bélingard donne des précisions sur une vente de livres qui a eu lieu à Bergerac le 22 novembre, il a noté des prix assez élevés pour des ouvrages sur le Périgord. Dans le même ordre d'idées, M. le chanoine Jardel évoque la vente à l'hôtel Drouot de la collection Chevassu, qui comprenait 8.000 lettres dont bon nombre émanant de Périgourdiens célèbres parmi lesquels Joseph Mérilhou. A propos de ce dernier, M. Jardel raconte une anecdote relative à l'archiprêtre Noël, qui obtint la Légion d'Honneur grâce à Mérilhou, son ancien élève devenu ministre.

M. Pierre Aublant a lu le *Balzac* de Maurice Bardèche, qui signale l'insuccès de la tragédie « Cromwell », œuvre de jeunesse du grand romancier, qui fut refusée par le comédien Lafon, alors sociétaire de la Comédie française.

Enfin M. Lacombe rend compte brièvement de la dernière réunion du Groupe de recherche tenue le 28 novembre : présentation par Christian Chevillot d'une fouille à la Curade, évocation par Claude Lacombe des fouilles de Martillac, commentaires d'Emile Neau sur le site de Corneguerre à Lisle.

ADMISSIONS. — M. François BAYLAC, Agonac ; présenté par MM. Déroutelle et l'abbé Pommarède ;

M^{lle} Jeanne BAZINET, rue Carnot, Brantôme ; présentée par MM. d'Artensec et Clergerie ;

M. Claude COURAUD, 167, avenue Daumesnil, 75012 Paris ; présenté par MM. Becquart et Delluc ;

M. Guy EYSSARTIER, résidence Vesuna, 17, impasse de Vésone, Périgueux ; présenté par MM. Bourland et Bourrel ;

M. Christian PANISSAUD, Saint-Pierre-de-Chignac ; présenté par M^{me} Rousset et M. Vidal ;

M. Raymond PETIT, 20, rue d'Emburée, Mussidan ; présenté par M. et M^{me} Lacombe ;

M. René BEAUDOUT, Vanxains ; présenté par MM. Chevillot et Lacombe ;

M. Jean-Louis LEMAZAUA, place de la Halle, Lisle ; présenté par MM. Chevillot et Neau ;

M. Guy DUCOURTIEUX, 9, chemin des Pervenches, Ribérac ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

M. Gaby PASQUET, 27, avenue du 8 Mai 1945, Sarcelles (Val-d'Oise) ; présenté par les mêmes ;

M^{lle} Denise LALANDE-SOULIÉ, 25, rue du Rempart Matabiau, Toulouse ; présentée par les mêmes ;

M^{lle} Joëlle RENAUDIE, Noisy-le-Grand ; présentée par les mêmes ;

M. et M^{me} Denis FOURNIER, château de Biron ; présentés par les mêmes ;
sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

La Présidente de séance,

A. SADOUILLET-PERRIN.

Le Château de Puymarteau

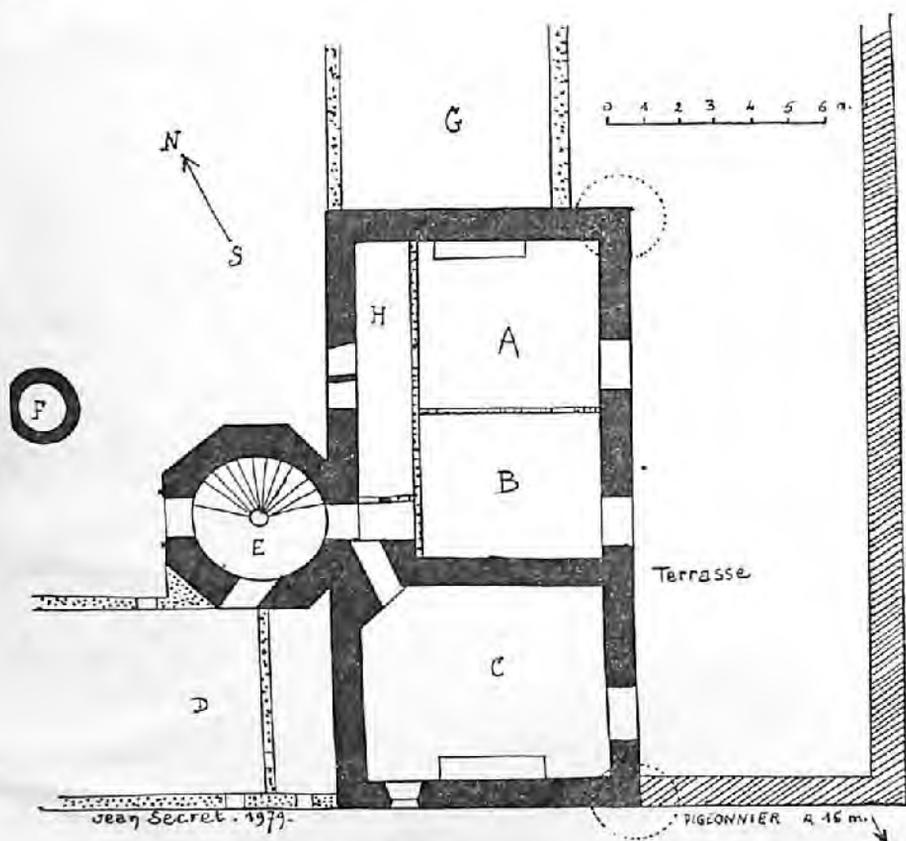
Le château de Puymarteau ¹ n'est qu'un manoir, d'un type fréquent en Périgord : simple logis, flanqué d'une tour d'escalier. Il est assis sur le coteau dominant Brantôme, avec des vues sur la Dronne en amont de cette petite ville. On ne peut prétendre que ce fut une maison-forte, d'abord parce qu'elle ne date que de la seconde moitié du XIV^e s., ensuite parce qu'elle est dépourvue d'un rempart protecteur. Toutefois, lors de la construction, les temps n'étaient pas sûrs : c'était l'époque des guerres de religion et précisément en 1559 (donc six ans avant l'achèvement de Puymarteau) les reîtres de Coligny passèrent par là... Par ailleurs, la mode voulait qu'on dotât les maisons nobles de quelques défenses, au moins symboliques; on ne manquera pas d'en accorder quelques-unes, bien modestes il est vrai, à Puymarteau. C'est ainsi qu'on découvre quelques trous de tir au droit des fenestragés. D'autre part, la cour était fermée d'un côté par le manoir, de deux autres par des communs, du quatrième par un mur percé d'un portail charretier, ensemble qui aurait pu faire réfléchir quelques rôdeurs sinon quelques soldats.

En tout état de cause, si la demeure n'était pas faite pour le combat, du moins donnait-elle la possibilité d'y loger des vigies. Des guetteurs pouvaient surveiller le cheminement en aval de la Dronne et, éventuellement, donner l'alerte à Brantôme. Des fenestragés de la tour, on voyait admirablement la vallée ainsi que, sur l'autre rive, les coteaux de Subreroche et de Vigneyras.

Nous avons dit que le plan par terre du manoir est très simple : un rectangle de 18 × 9 m, orienté N.-S., flanqué à l'Ouest d'une tour-escalier, et à l'Est d'une terrasse ². Les faces N. et S. de ce logis sont quasi aveugles, sous des pignons à faible pente (le toit, d'ailleurs retouché, est à deux eaux).

L'élévation orientale est percée de trois portes-fenêtres au rez-de-chaussée, de trois baies à meneaux au premier étage,

1. Commune de Brantôme. Le château dépendait autrefois de la paroisse de Saint-Perdoux-de-Feix, dont l'église existe encore partiellement.
2. Cette terrasse n'a été établie qu'au XVII^e siècle; la cave qui existe sous la pièce C conserve encore, à l'Est, un percement qui lui donnait jour et air. La balustrade de cette terrasse est très joliment faite de balustres classiques en pierre.



comme d'ailleurs au second étage, mais celui-ci a été dérasé en sorte que deux des baies ont vu disparaître leur partie supérieure (au-dessus du meneau horizontal) et que seule la baie centrale, traitée en lucarne, conserve à peu près son dessin originel, à savoir un entablement au-dessus de la baie, dominé par un arrondi sculpté d'une coquille et encadré de dés en guise de pots à feu. Aux deux angles de cette façade orientale sont agrafées des tourelles en encorbellement. Elles ne sont guère défensives, percées qu'elles sont, à chaque étage, de larges baies. Elles sont coiffées en poivrières, ornées de bagues soulignant les étages, et reposent sur des souches classiques, joliment moulurées.

L'élévation occidentale (côté cour) est moins élégante. Elle était percée de deux registres de baies (au lieu de trois à l'Est) mais les baies, vers le Sud, ont disparu lors de l'adjonction

d'une aile bâtie au XIX^e s. en équerre. Et d'autre part, la partie centrale de la façade est occupée par une tour d'escalier. Celle-ci est de section octogonale et sa soudure avec le logis révèle quelque hésitation de la part du maître d'œuvre. La face Ouest de la tour est percée d'une porte sous un fronton triangulaire, de deux étages de baies à un meneau horizontal, d'une baie à meneaux cruciformes à l'étage terminal. Cette baie devait s'amortir en lucarne (comme celle qui lui est symétrique à l'Est), mais un incendie qui a dévoré la toiture de la tour a là aussi dérasé la lucarne. La tour s'achève donc actuellement — ce qui lui fait perdre de sa qualité esthétique — par une chape de béton posée dans le nu des murs.

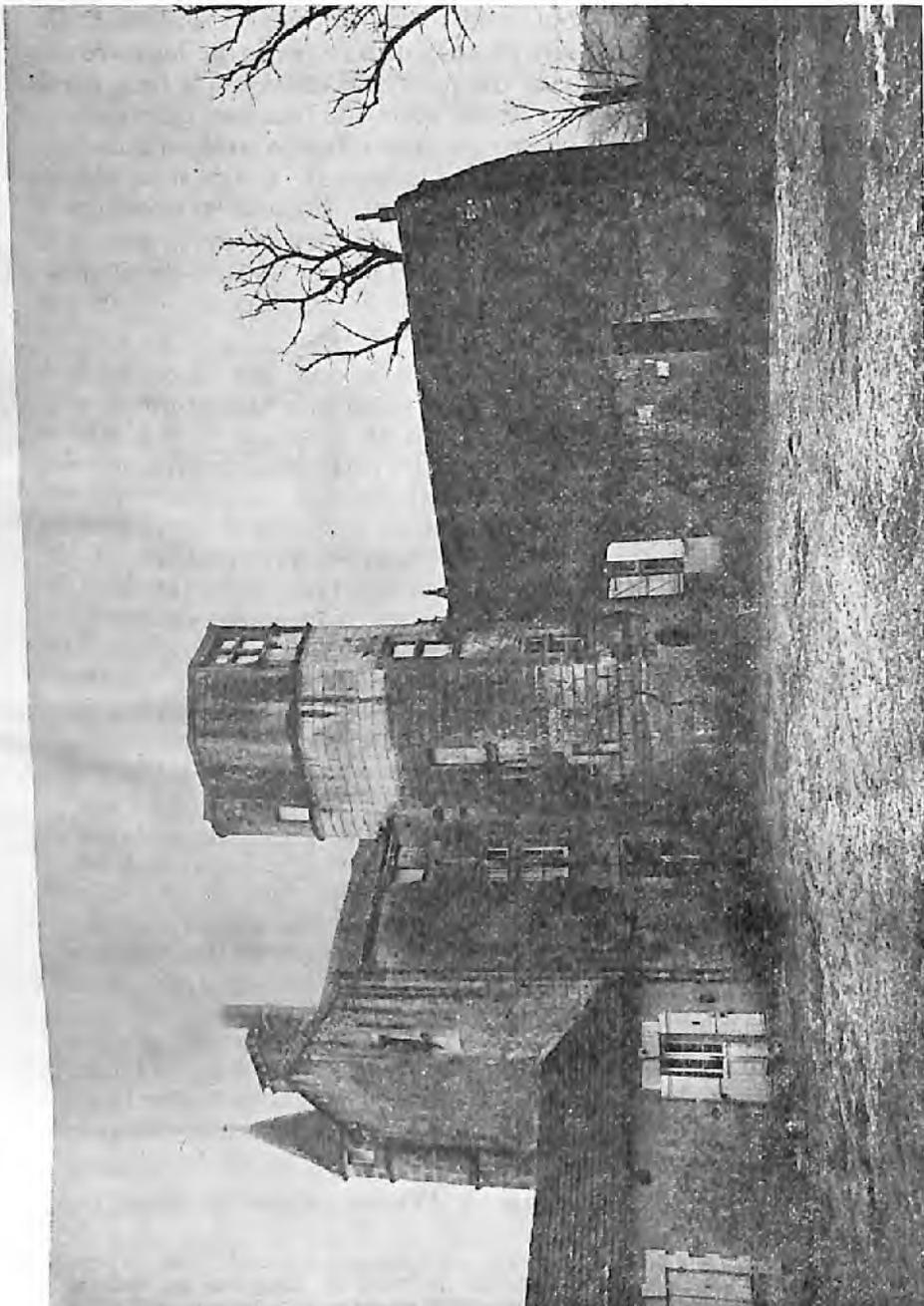
Quant à l'escalier en vis, logé dans une cage circulaire, il est classiquement conçu et réalisé. Comme beaucoup d'escaliers du Périgord (et notamment de Périgueux)³, il s'achève par un voûtement d'ogives en palmier (huit nervures moulurées de trois tores). A partir de là, une petite tourelle en encorbellement loge un escalier en vis, très étroit, qui donne accès à une salle voûtée, disposée au-dessus du palmier. La clé de la voûte en palmier, à huit branches d'ogives, porte la date de 1565. La petite pièce terminale (dont la toiture est maintenant la chape de béton) comporte curieusement une cheminée. Ses piédroits galbés son cannelés, un linteau monolithe reposant sur des crossettes est sculpté d'une étoile à huit branches inscrivant un écu fruste. Le manteau vertical est en pierre appareillée. Une baie à meneaux (à l'Ouest) éclaire cette pièce dont la destination nous échappe.

A propos de cette tour, il faut noter deux particularités. La première est que sa soudure N. avec le logis est maladroite, car elle laisse un triangle vide entre les deux murs. C'est d'ailleurs dans ce triangle que, à hauteur du premier étage, deux ressauts, puis une trompe ornée d'une coquille, soutiennent la tourelle en encorbellement qui loge la petite vis accédant à la chambre supérieure.

Autre curiosité, c'est le couloir qui, à l'étage, permet d'aller de l'escalier aux chambres; ce couloir est voûté d'un berceau sculpté en relief, de 72 petits cartouches inscrivant des fleurons, des bouillons, des quatre-feuilles, des cercles compénétrés, des étoiles, des rosaces.

Quant au portail, pratiqué à l'Ouest, dans le mur de

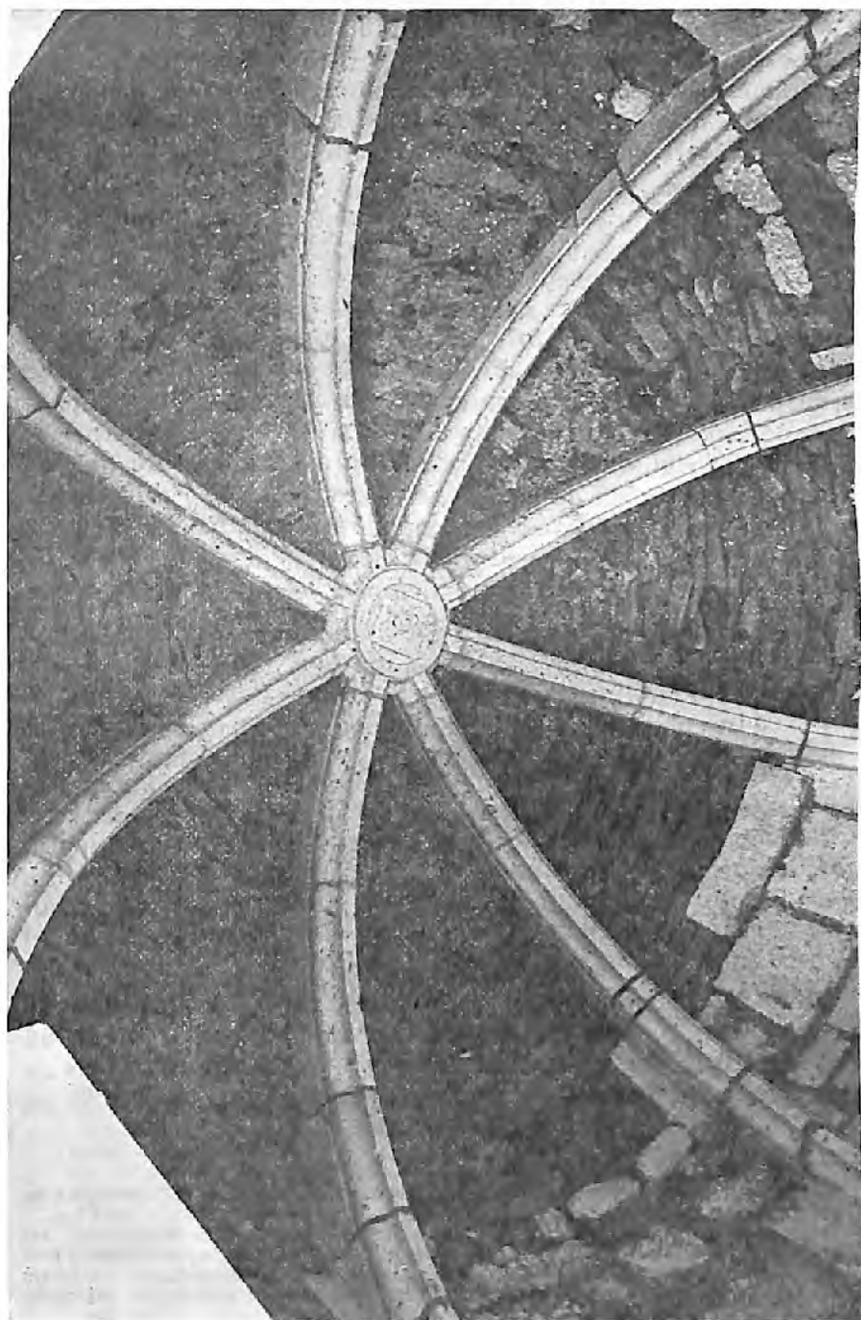
3. Cf. Renée DESBARATS. Quelques escaliers à Périgueux, *B.S.H.A.P.*, 1967, p. 137. On trouvera, p. 142, la coupe de l'escalier de l'hôtel de Saltgourde qui obéit au même principe de construction que celui de Puymarteau.



Élévation N. et O.

PUYMARTEAU

(Photo P. Moreau)



Voûtement de la tour d'escalier.

PUYMARTEAU

(Photo P. Moreau)

105 cm d'épaisseur, il est relativement sobre. Sa baie plein cintre s'ouvre sous un bandeau sculpté en méplat de rinceaux et de rosaces, reposant sur des pilastres cannelés à chapiteaux corinthiens. Au-dessus, règne un fronton triangulaire généreusement mouluré, encadré de pots à feu et inscrivant un écu que la Révolution a évidemment martelé.

Si l'on revient à la demeure, elle ne comportait, à l'origine, que deux pièces au rez-de-chaussée. L'une d'elles (C) est intacte avec sa vaste cheminée (d'ailleurs refaite au XIX^e s.). L'autre comprenait les actuelles salles A et B, et le couloir H, dont les cloisons datent du XIX^e s. La pièce A conserve une belle cheminée de pierre (L = 270) dont le manteau repose sur un linteau à crossettes. L'écusson qui y est apposé est en bois, et il est tardif puisqu'il est aux armes des de Chalup⁴, lesquels n'occupèrent la demeure qu'au XVIII^e s. A l'étage, il n'y a rien de spécial à signaler. Quant à la toiture, elle ne date que du XIX^e s. et n'offre rien de particulier. Une cave non voûtée existe dans la pièce C. Une sorte de soupirail ou de trou de tir dans le mur Est, laisse supposer que la terrasse de l'Est n'est pas d'origine et qu'on l'a bâtie après coup.

En dehors de la demeure, il n'y a à signaler qu'un morceau de remploi, dans un bâtiment des communs, et qui pourrait être un morceau d'un linteau de cheminée. Il est très élégamment sculpté d'un enroulement donnant naissance à deux vrilles semblablement enroulées. Une « fuye », ou colombier, du XVII^e s. est conservée à quelque 15 m au S.-E. de l'angle de la terrasse. Ce bâtiment circulaire est décoiffé mais garde un curieux écusson aux formes fantaisistes. Il est coupé : au premier, il porte une croix et un croissant entre des coquilles (?), au second, on déchiffre trois croissants posés 2 et 1. Il est malaisé d'identifier avec certitude ces armoiries qui n'appartiennent pas aux familles qui ont tenu la demeure⁵.

Nous ne dirons rien de la ferme sise en G, ni des communs qui occupent le N. et l'O. de la cour, ni du logis D, ajouté au XIX^e s. et qui, lui, conserve une cave voûtée. En F, dans la cour, existe un puits de section circulaire, profond de 33 m.

*
**

4. Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules au lion couronné d'or; aux 2 et 3, d'argent au pal de vair.

5. Ce pigeonnier paraît dater du début du XVII^e siècle; il devrait donc porter les armoiries des Saunier. On peut se demander si les coquilles et les croissants n'évoquent pas les 3 coquilles d'argent et les croissants d'or que portaient les armes des Chevalier, tant il est vrai que les tailleurs de pierre n'étaient pas des héraldistes !

Encore que nul écusson ne soit sculpté sur les murs (celui de la cheminée de la tour est fruste; celui du portail de la même tour a été bûché), il est certain que la demeure a été bâtie par la famille Chevalier, à qui elle a appartenu aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire. Ainsi en 1463, le 26 octobre, hommage est rendu à l'abbé de Brantôme Jean de Bernage ⁶ par noble Jean Chevalier, damoiseau de Puymartean et sr de Puymbert. Ces Chevalier seront dits seigneurs de Puymartean jusqu'à la fin du XVI^e siècle ⁷.

C'est en effet en 1599 que Marie-Honorette Chevalier, fille de Georges Chevalier de Puymartean, épousa Antoine Saunier, fils de Gabriel Saunier, de la branche des Saunier de Laborie, de Ferrières, de Montplaisir. Il faut ouvrir ici une parenthèse sur cette famille Saunier (on trouve aussi Saulnier, Sonnier, Sonniès, Sonier), qui était innombrable dans la région brantômaise et qui titrait d'Argentine, de la Barde, de Beaupine, de la Borie, du Bugnet, de Champagnac, de Condat, de Ferrières, de Fontenille, de la Forêt, des Granger, des Hortes, de Leymonie, de Mondevis, de Monplaisir, de Neuville, de Peyrelevade, de la Plaine, de la Pinerie, de Playssac, de Puymartean, du Roi, de Saulnier (à Saint-Front-la-Rivière), de la Vigerie ! En fait, dans sa généalogie des Saunier ⁸ le comte de Saint-Saud a retenu treize branches qui ne sont que les principales : Laborie, Ferrières, Puymartean, Monplaisir, de la Barde, et de Gauterias, de la Barde de Creyssac, Pleyssac, Mondevis, des Hortes, Beaupine, Pierre-Levée, La Filolie, La Pinerie. Leurs fiefs et gentilhommières étaient répartis sur les paroisses de

6. C'est en effet le 28^e abbé de Brantôme (1446-1465), d'après la liste établie par Ph. de Bosredon (*B.S.H.A.P.*, 1874, p. 265).

7. En 1562, Etienne Chevalier est dit sr de Puymartean. En 1568, reconnaissance pour une maison à Brantôme, qui appartient à Chevalier de Puymartean (A.D., 2 E 1825/37). En 1590, c'est un Jean Chevalier qui est sr de Puymartean.

8. Comte de SAINT-SAUD, *Nouveaux essais généalogiques périgourdiens*, Paris, Saffroy, 1942. L'auteur utilisait et complétait une généalogie établie par Fernand de Bellussières. E. ROUX, dans *les Ursulines de Périgueux* (1905), cite quelques personnages issus de Puymartean : une Marie de Saunier qui devient Ursuline en 1710 (son père, Jean de Saunier, et sa mère, Olympia de Pindray, habitaient le château de la Vigerie); Marie et Catherine-Anne de Saunier, Ursulines vers 1765; Charles de Saunier, écuyer, époux de M.F. Chouly de Permangle, qui demeurait au château de Lussion-Saunier, à Saint-Front-la-Rivière, et qui avait deux sœurs, Jeanne de Devayray de la Gérodié (Boulouneix) et Marguerite de Salignac de Combaronie, habitant la Beynéchie à Vieux-Mareuil. On n'oubliera pas que la famille Saunier était bien implantée dans le pays puisque, de 1520 à 1538, l'abbé de Brantôme était un Pierre Saunier de Laborie, qui succédait au cardinal Amanieu d'Albret. Les Saunier apparaissent sur quatre générations dans la « *Généalogie sur la vérification de laquelle messire François, fils de Henry d'Abzac, marquis de Mayac, ancien lieutenant-colonel des carabiniers, brigadier des armées du roy, a été reçu chanoine au noble chapitre de Mâcon, en Bourgogne, le 18 août 1754* », (titre d'un très joli tableau orné de 31 blasons, et conservé au château de Borie-Petit par le colonel de Chasteignier).

Brantôme, Saint-Crépin-de-Richemont, Champagnac-de-Belair, Cherval, Condat, Creyssac, Venduire, Saint-Jean et Saint-Pierre-de-Cole, Léguilhac - de - Lauche, Boulazac, Saint - Pancrace et Saint-Front-la-Rivière.

Mais peut-être est-il bon de rappeler que celle qui fit, en 1599, passer Puymartreau des Chevalier aux Saunier, Marie-Honorette ⁹, était la fille de Gabriel-Georges Chevalier de Ferrières, lequel avait eu comme ancêtres Arnould Saunier, anobli en 1342, père d'Hélie (qui épousa en 1370 Peyronne de Laborie). Ce dernier fut père de Bernard, bourgeois de Brantôme; lequel eut à son tour comme fils Hélie, damoiseau de Brantôme, qui avait eu de son épouse, Guillemette du Chastanet, cinq enfants : Etienne (mort vers 1454); Jean, auteur de la branche Ferrières-Laborie-Monplaisir; Guy, auteur de la branche de la Barde-Saint-Crépin-Creyssac-Pleyssac-Mondevis; Honorette, qui épousa en 1422 Amanieu du Lau; et Gailharde (morte avant 1465).

Quelques sondages faits dans les registres paroissiaux et les fonds de familles ¹⁰ nous donnent de menus renseignements sur le destin de Puymartreau. En 1562, puis en 1566, Etienne Chevalier est donné comme sr de Puymartreau. Un gros cahier conserve les litres de propriétés et reconnaissances de la seigneurie de Puymartreau entre 1571 et 1599. En 1575 c'est un Georges Chevalier, écuyer, qui est sr du repaire noble de Puymartreau; en 1590 un Jean Chevalier. En 1635 celui-ci, qui habite encore le manoir, achète des biens à Antoine Beron, sr de La Salle en Lempzours. L'année suivante, M^{me} de Saunier, épouse du sr de Vauloube (ou Naucoube !) fait son testament à Puymartreau. Cette même année 1636, Léonard Saunier, écuyer, sr de Puymartreau, épouse Marguerite Besse. Devenu veuf, il épousera en 1659 Gabrielle de Camain; il mourra en 1671 et sera enterré « dans les tombeaux de ses aïeux, en l'église paroissiale de Brantôme » ¹¹. Sa veuve sera marraine à Saint-Perdoux-de-Feix en 1678 et vivait encore en 1690. De ce second mariage naquirent quatre filles : Nicole, qui épousa en 1678

9. Le ménage Gabriel de Saunier et Marie-Honorette Chevalier eut une fille, baptisée elle aussi Honorette, qui épousa, en 1619, François Saunier, lequel devint ainsi sr de Puymartreau. Ils eurent quatre enfants : Léonard, qui épousa successivement Marguerite Besse et Gabrielle de Camain; Honorette, religieuse à Fontaines (profession en 1635); Nicole, qui épousa successivement Henry de Vars et Dauphin de Bascharetie; Adrienne enfin, qui fut religieuse.

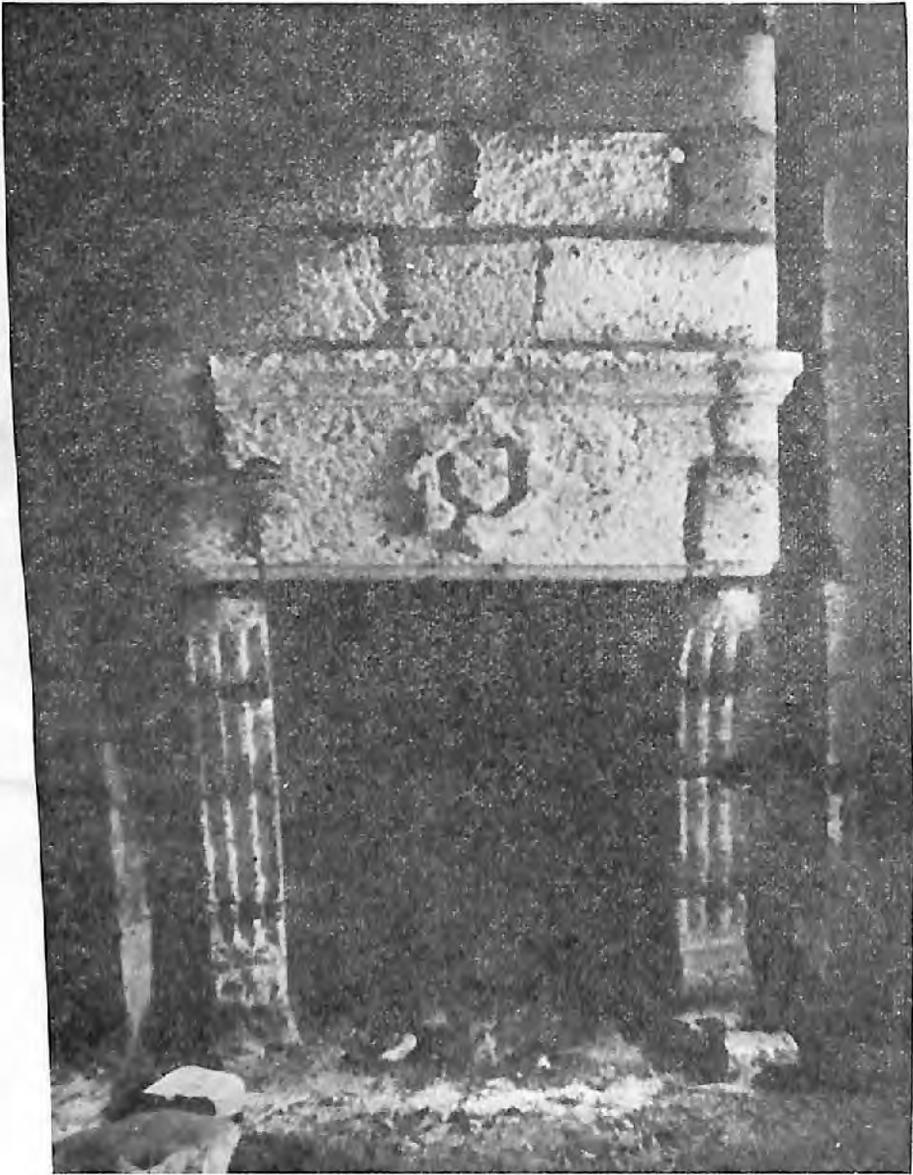
10. A.D., 2 E 1829/31, 33, 37 et 2 E 1812/29 et 30. Cf. aussi registres paroissiaux de Brantôme et de Saint-Perdoux-de-Feix.

11. L'église paroissiale est celle qui est face à l'abbaye sur la rive gauche de la Dronne; elle est devenue une salle des fêtes. L'église de Saint-Perdoux-de-Feix était celle d'une paroisse. Quant à l'église abbatiale, réservée aux moines, elle ne servait pas pour les inhumations.



Puymarteau vu de l'Est.

(Photo P. Moreau)



PUYMARTEAU

Cheminée dans la pièce au sommet de la tour.

(Photo Secret)

Gaston Saunier, sr de Ferrières; Anne, qui épousera en 1688 François Devaux, sr de la Châteauderie (Saint-Germain-des-Prés); Marie, qui épousera en 1692 Antoine de Camain, sr des Etangs; et Antoinette.

Chose curieuse, Puymarteau dut être longtemps indivis, car en 1669, Joseph Chevalier de Cablane, bourgeois de Périgueux, est dit sr de Puymarteau, il le sera encore en 1683 et aussi en 1695, date à laquelle il loue une terre à Mathurin Lombraud, bourgeois de Brantôme ¹². Le château devait d'ailleurs être accueillant à la famille car, en 1671, y meurt Angélique de Chabans et, en 1671, on baptise à Saint-Perdoux-de-Feix, une Angélique, fille de Gabriel de Villard et de Louise Grimoard de Chabans qui résident à Puymarteau. En 1671, c'est un Bernard Saunier de Puymarteau qui est inhumé en l'église paroissiale de Brantôme. En 1690, est baptisé à Saint-Perdoux-de-Feix, Jean, fils de Gaston Saunier précité, écuyer, sr de Puychaud, et de Marie Saunier, au lieu de Puymarteau.

Vient le XVIII^e siècle. En 1709, c'est un Pierre de Magnac, écuyer, qui est sr de Puymarteau; il est président en l'Élection de Périgueux; il a épousé une Marie Blois et ils baptisent un fils Guillaume à Saint-Perdoux-de-Feix. L'explication en est la suivante: la demoiselle Saunier et son mari Vigier avaient partiellement hypothéqué le repaire noble avec les biens en dépendant, au sr de Magnac. Mais le nom des propriétaires va encore changer, car, en 1726 Ysabeau de Magnac, fille de Pierre et de Marie Blois, épouse François de Chalup de Farreyrou ¹³. Le château restera quelques années la co-propriété des Magnac et des Chevalier. En 1738 mourra au château Guillaume Blois, ex-président en l'Élection de Périgueux, âgé d'environ 80 ans. En 1739 on baptise à Saint-Perdoux-de-Feix, Vincent, fils de François de Chalup et de Puymarteau, et d'Ysabeau de Magnac. Ysabeau meurt en 1772, elle est dite alors veuve de François, et âgée de 66 ans.

En 1779, Marie-Elisabeth de Camain et son mari Martial-Sébastien Joussen de Puychaud, « scelleur » en la chancellerie de la Cour des Aides de Guyenne, baptisent un fils, Thomas-Hyacinthe, à Saint-Perdoux-de-Feix. Enfin, en 1789, parmi les votants de l'ordre de la noblesse, à Périgueux, on trouvera

12. Lombraud est actuellement un lieu-dit et un moulin en amont de Brantôme. Est-ce la terre qui a donné son nom aux bourgeois brantômains ou l'inverse ?

13. Farreyrou est un manoir, commune de Saint-Astier. Cf. J. SECRET, *Vieilles demeures des environs de Périgueux*, 1965, p. 98.

Léonard-Alexis, comte de Chalup, sr de Puymartreau, maréchal de camp.

Ainsi donc, sous l'Ancien Régime, Puymartreau fut successivement (et les mutations se firent à peu près uniquement par mariage) aux Chevalier, aux Saunier, aux Magnac et aux



PUYMARTEAU

Voûte du couloir reliant la tour au premier étage du château.

(Photo P. Moreau)

Chalup. La Révolution dût nationaliser le fief et, au XIX^e siècle, le château fut aux Bussières; il appartient présentement à une de leurs descendantes, M^{me} Clerc. Ajoutons qu'au siècle dernier, le château fut le centre d'une importante exploitation vinicole, dont la trace existe encore dans les chais sous forme d'énormes cuves et barriques. Avant le phylloxera, on sait que la région N.-N.O. du Périgord était couverte de vignes. Les crus en étaient appréciés. En 1903, dans *Bergerac et ses vins...*, Edouard Férét signale 25 propriétaires principaux de vignobles pour Brantôme, sans compter une soixantaine de propriétaires ou métayers faisant de 2 à 6 tonneaux de vin. Or, le cru principal est le « Château Puymarteau » appartenant à Marc Bussières; il donnait alors 65 tonneaux de vin rouge et 12 de blanc. Ce vin était produit par un tiers de malbec, un tiers de merlot et un tiers de cabernet-sauvignon, du moins pour le rouge; le blanc était produit par deux tiers de sémillon et un tiers de folle-blanche ou enrageat. Et telle était la réputation de ce vignoble de Puymarteau, qu'il se vendait à Paris sous le nom de « petit Bordeaux » ! Actuellement, tous ces vignobles ont disparu, tués par le phylloxéra; autour du château, prés, champs de céréales, taillis, châtaigneraies et genévriers ont succédé aux vignes qui escaladaient le coteau.

Jean SECRET.

LOUIS CATOIRE

l'Urbaniste de Périgueux (1806-1864)

La vie de Louis Catoire est pleine d'énigmes. Sa naissance demeure obscure. On le fait naître à Paris le 25 novembre 1805 ou 1806, selon les actes : le témoignage est parti en fumée dans l'incendie de 1871. Fils naturel non reconnu, il est élevé par l'Assistance publique. (Catoire est un nom d'origine lilloise : dans le Nord on désigne sous ce vocable, un panier à pain, une ruche). Mais, — autre mystère — : qui donc permet à cet enfant de « l'orphelinat » de parvenir à de brillantes études supérieures, et surtout, qui les finance ?

Après avoir subi trois séries d'épreuves en février, mars et avril 1824, il est admis sous le matricule n° 584, en qualité de pensionnaire de l'École royale des Beaux-Arts, section d'architecture. A cette époque, il faut jouir de privilèges pour accéder à cet enseignement. C'est Guénépin, professeur à l'École, qui est le parrain de Catoire, l'aidant ainsi à passer la grande porte du quai Malaquais. Durant trois années avec le grade d'aspirant, il apprend les mathématiques, la perspective, l'architecture. Il est l'élève de Guénépin bien sûr, de Charles Percier et de Pierre-François Fontaine qui ont laissé leurs noms attachés à l'histoire de l'architecture du XIX^e siècle.

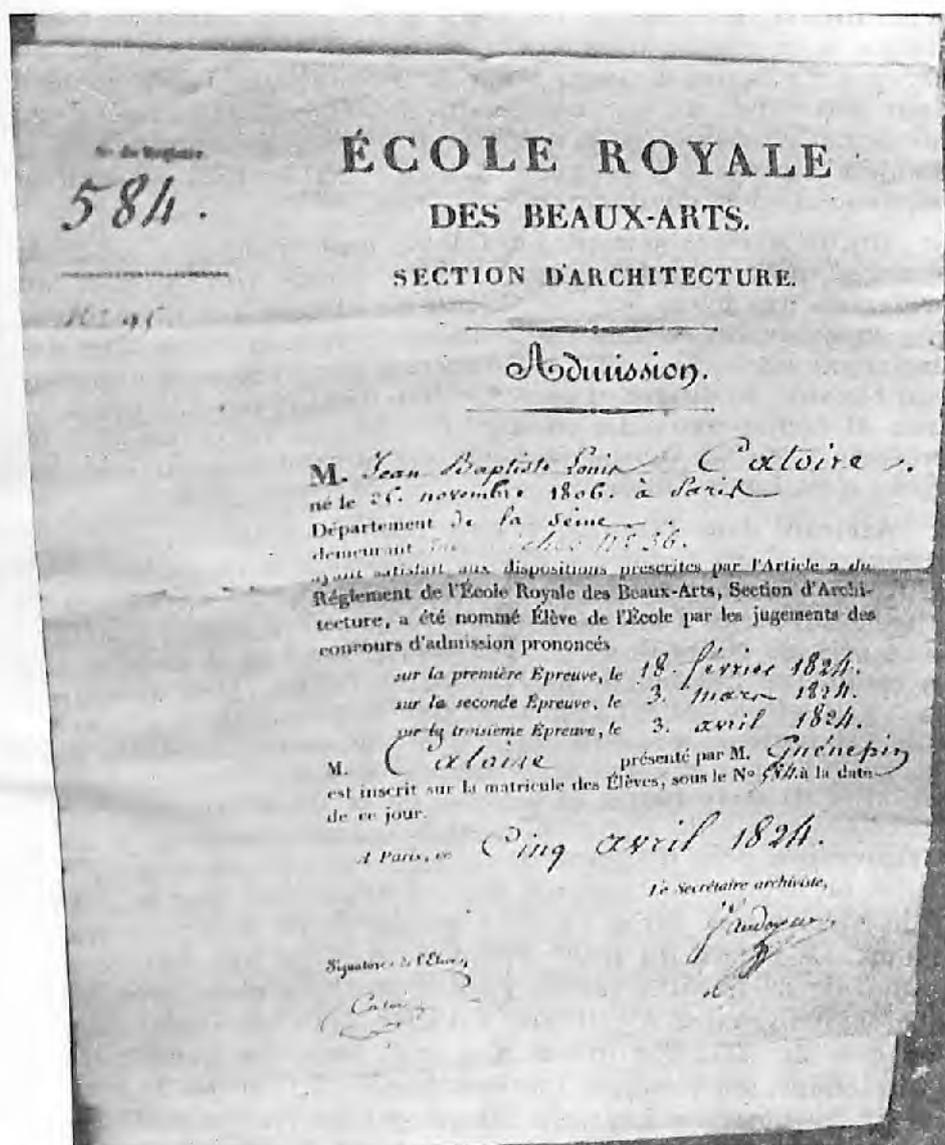
Les épreuves de sortie, en 1826, ne permettent pas à Catoire d'obtenir le premier prix et le séjour à la villa Médicis qui en est la récompense, pas plus que le second prix qui est une médaille d'or (d'une valeur de 120 F). Mais il est titulaire d'un diplôme qui lui assure un avenir prometteur, bien qu'à cette époque il ne soit pas indispensable pour exercer la profession.

L'architecte du département de la Dordogne et de la ville de Périgueux, en 1826, est Roché. C'est un homme installé, compétent, utile pour donner à la France ce nouveau visage que souhaite le régime. Voilà quatre ans, le préfet de Cintré lui a fait part de ses projets. Il a demandé à l'homme de l'art de faire des propositions. Le programme est vaste : à Périgueux, un palais de justice, un palais épiscopal, un grand séminaire; à Ribérac, une sous-préfecture et un tribunal; à Nontron,

à Montignac, les casernements des gendarmes. Il faut, en outre, songer à la restauration de la cathédrale Saint-Front qui est urgente. Le maire de Périgueux, de Moneys, emploie seulement pour 200 F par an un conducteur des Ponts-et-Chaussées, qui fait fonction d'agent-voyer de la ville et ne peut guère trailer d'objets étrangers à la voirie. Roché assure bien souvent et bénévolement le complément.

Roché a certainement du talent, mais peut-être est-il un peu âgé pour entreprendre. C'est lui-même qui propose au préfet un très jeune homme promu de l'École des Beaux-Arts, que vient de lui recommander M. de Tournon, conseiller des Bâtiments civils. Le préfet est d'accord pour accepter le postulant capable de diriger et de surveiller les travaux départementaux et communaux. Le successeur parisien se présente à la Préfecture de la Dordogne, dans les dernières semaines de 1826 : c'est Louis Catoire.

Arrivant dans l'énorme voiture jaune des Messageries par la route de Paris, Catoire domine Périgueux à la Croix Ferrade. Il prend alors possession du terrain futur de ses exploits. La diligence descend l'avenue bordée par deux ou trois constructions près de Notre-Dame de la Garde. Plus bas, à gauche, là où commence l'esplanade de l'intendant Tourny, une demeure du XVIII^e siècle retient l'attention par la pureté de ses lignes. (Elle est toujours présente, bien que légèrement déplacée en 1955). On aborde le cours des Princes (cours Montaigne actuel), une allée de terre battue et boueuse en ce début d'hiver 1826, qui ceinture la ville à gauche. C'est la promenade favorite des Périgourdins, près des jardins s'étirant dans la campagne. A droite, on délaisse la route qui va vers Angoulême, par le pont Saint-Nicolas posé sur le ruisseau qui dévale de la Combe-des-Dames. Le regard du jeune Parisien est attiré par l'enceinte médiévale de la ville, encore partiellement en place avec les portes Limogeanne, Aiguillerie, Taillefer. Mais on atteint déjà la place du Triangle (place Bugeaud) avec ses guinguettes d'attractions, ses baraques foraines. Bordée à l'Est par le rempart, cette place est limitée à l'Ouest par les jardins de l'Hospice, tandis que la base du triangle, au Sud, jouxte la place de Prusse, (place Francheville), en forte pente. Dans l'angle, en bas et à droite, la route de Bordeaux passe devant l'Hospice de la Manufacture et l'ancien couvent des Ursulines. Après avoir traversé la place de Prusse où se tient le marché aux bœufs, on se dirige vers l'église Saint-Etienne de la Cité, en délaissant la célèbre auberge de la Blonde qui tiendra une



place déterminante dans la vie de quelques illustres Périgour-
dins, et qui réservera à Catoire de bons moments.

En attendant de découvrir ses nouveaux amis « les Bloun-
diens », notre architecte vient peut-être de comprendre cette
ville. Le Puy-Saint-Front est encore partiellement corseté de

remparts. Vers le couchant, le quartier Saint-Martin est un petit hameau de quelques maisons au milieu des vignes; au sud, la Cité n'est plus qu'une banlieue avec ses vestiges d'une grandeur oubliée; au levant, la rivière condamne toute liaison avec les champs de la rive gauche et le petit hameau de Saint-Georges. Autour de la cathédrale, tout Périgueux est blotti : l'évêché appuyé à la basilique; la préfecture à ses pieds, dans le quartier bas, dans l'ancien collège des Jésuites; la mairie avec les marchés au même emplacement depuis trois siècles. Vingt mille personnes vivent là. Les aristocrates occupent quelques hôtels particuliers et la bourgeoisie n'a pas encore inventé ces « phalanstères en moellons nés du Code civil », que déplore le vicomte Hugo. Tous : riches, pauvres, locataires, fournisseurs, maîtres, valets — s'entassent au mieux. Périgueux vit au rythme d'une petite ville de province, sans grande industrie, sans grands problèmes. Le préfet de la Dordogne, mis en place par le défunt Louis XVIII, est Huchet de Cintré. Le vieux marquis de Moneys d'Ordière est maire de la ville, le siège épiscopal est occupé par Mgr de Lostanges. L'homme politique le plus illustre du temps, Pierre Magne, vient de quitter son emploi de secrétaire à la Préfecture, pour faire son droit à Toulouse. Le demi-solde Bugeaud s'adonne à l'agriculture avant de reprendre du service. Depuis trois ans, les manières inimitables de l'ancienne cour ont ressuscité avec Charles X sur le trône de France. Mais ses temps sont comptés, la Monarchie de Juillet s'annonce.

Louis Catoire est contemporain de L. Visconti, V. Baltard, E. Viollet-le-Duc, H.-M. Lefuel, Ch. Garnier, H. Labrouste. Il ne connaîtra pas comme eux une consécration nationale. Un prix de Rome lui aurait offert une liberté d'études qu'il aurait pu mettre à profit. L'époque commence à retenir des critères qui ne sont plus seulement d'ordre esthétique, mais aussi d'ordre constructif. C'est H. Labrouste qui déplore qu'à l'école des Beaux-Arts — il en sort en 1824 — on fasse des dessinateurs, et que l'on voie dans les expositions de l'école tel dessin de péristyle ou d'arc de triomphe qui ne serait pas déplacé parmi les dessins des maîtres. Il insiste en proclamant qu'on remarque peu d'imagination dans les projets de construction : ils paraissent copiés les uns sur les autres. C'est bien pour cela que le Palais de Justice de Périgueux présentera quelque analogie avec ceux de Saintes, Quimper et d'autres. Le plan de l'édifice est conçu d'emblée : on se borne à perfectionner les détails.

Eugène Viollet-le-Duc, grâce aux faveurs du prince, Henri

Labrouste avec son prix de Rome, dessinent les ruines, étudient les champs de fouilles et les objets des musées, interrogent le passé. Catoire a une vision d'urbaniste avant même que le qualificatif ne soit créé à l'usage de l'architecte. Au-delà des remparts, il édifie sa ville nouvelle dans un tracé harmonieux en prenant pour axe le cours des Princes. Ces dispositions existent encore à Périgueux. Progressivement, il réalise son plan, dans les matériaux traditionnels. La *tentation de la mécanique*, fréquente chez ses géniaux contemporains, l'effleure. L'introduction du fer, pour concourir pleinement à la construction de l'espace, se retrouve aux abattoirs, dans la voûte du théâtre. Mais pas de chapiteaux en fonte, comme à la Bibliothèque nationale, ou d'arc métallique comme à Sainte-Geneviève, mais un savant dosage dans une application de l'enseignement reçu. Lorsqu'il songe à un voyage italien, sa carrière, Catoire l'a derrière lui. L'artiste est devenu homme d'affaires. La grande œuvre de notre architecte est d'avoir tiré au cordeau ce qui deviendra le Palais de Justice, le théâtre, la rue Victor-Hugo, la rue Gambetta. Les quartiers Saint-Martin, Plumancy naissent sous son crayon. Cet ordonnancement général est aujourd'hui encore, ce qui fut fait de mieux en la matière à Périgueux. Les successeurs n'agiront pas toujours avec autant de bonheur. Peut-être n'avaient-ils pas pris la même conscience de la ville que L. Catoire. Ils sacrifieront à la mode haussmanienne, parce qu'ils ne reconnaîtront pas la ville nouvelle qui naît à l'Ouest. Par leurs exigences modernes, ils imposeront à la ville ancienne des mutilations.

La première visite du nouveau Périgourdin est pour le préfet. Le premier sujet de conversation porte sur l'argent. Catoire demande 1.800 F d'honoraires annuels. Le préfet concède 1.500 F et la ville assure le complément. Tout le monde est d'accord : tout le monde, sauf un certain Gustin, le commis agent voyer de la ville qui se trouve évincé. Catoire prend alors officiellement ses fonctions. Le Conseil municipal lui demande son avis sur les prétentions de Gustin qui réclame 1.153,35 F d'honoraires. Du haut de ses vingt et un ans et de sa nouvelle fonction, l'architecte laisse tomber le couperet : « Le travail du Gustin est incomplet, il ne détaille pas ses devis ni sa manière d'exécuter les ouvrages... ». On attribue à Gustin 700 F d'indemnité. Dans quelques années, Catoire sera logé à la même enseigne.

LE PALAIS DE JUSTICE

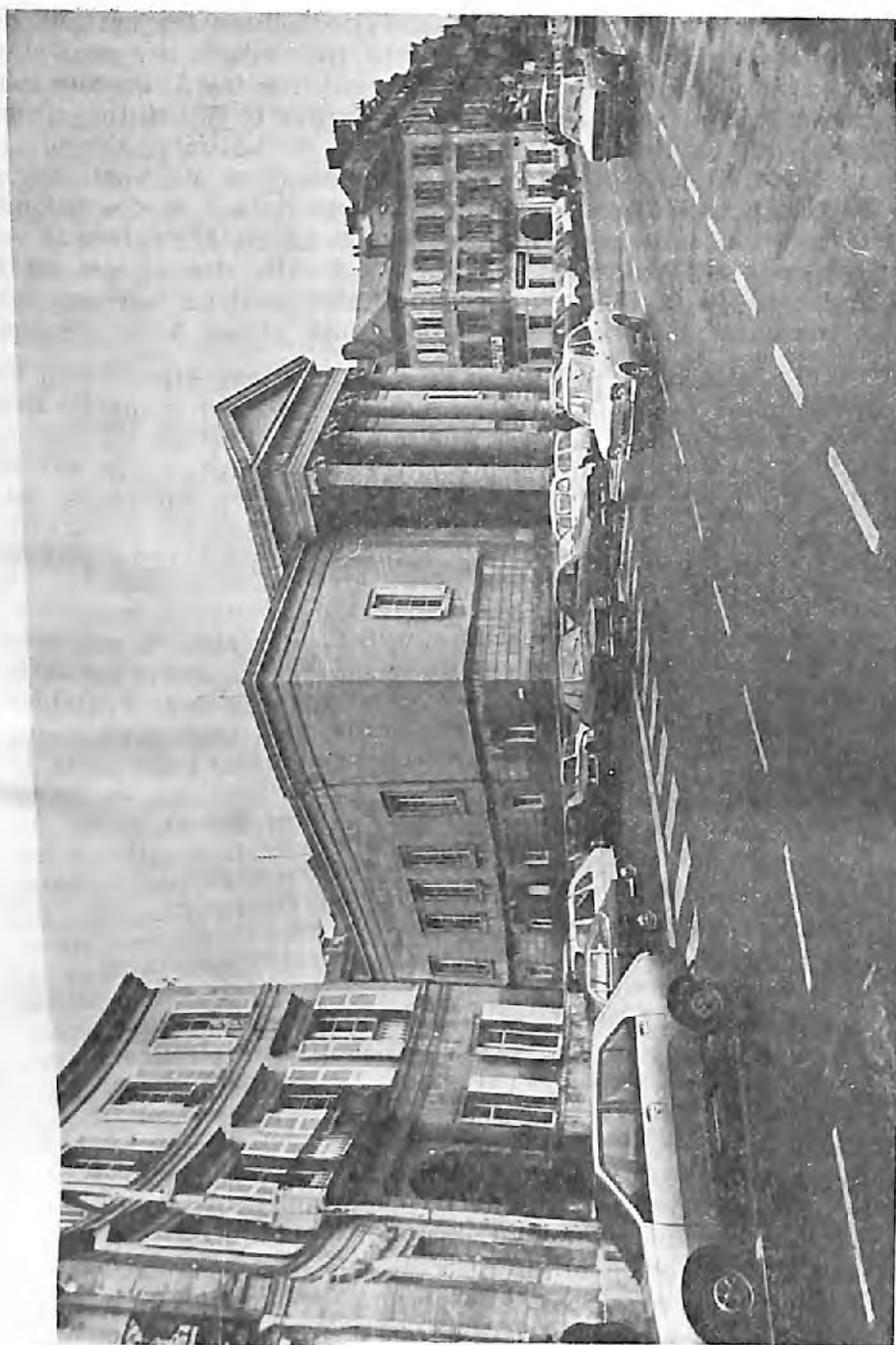
Le premier dossier confié par le préfet au jeune architecte

est celui du Palais de Justice, qui dort dans les cartons de Roché depuis 1823. Le bâtiment était prévu près des nouvelles prisons, installées dans l'ancien couvent que les Augustins fondèrent en 1615 et dont ils furent chassés par la Révolution. Dans le projet de Roché, la façade principale du bâtiment est ouverte au Nord, face aux allées de Tourny. C'est un vaste carré de 30 m de côté formé par un corps principal et des retours d'ailes cernant une cour intérieure. Un péristyle en façade est soutenu par six colonnes doriques. La salle des assises est à droite, celle du civil à gauche; au centre sont les bureaux sur deux niveaux. Tout cela est sobre, mais d'une belle rigueur.

Pour Catoire le projet de Roché ne peut être retenu et l'emplacement manque de grandeur. Ce premier contact entre Catoire et Périgieux permet à l'homme de l'art de mettre en place son plan d'urbanisme. Le site est tout trouvé : là, sur le Boulingrin, face à la vieille ville, en bordure du cours des Princes. Il présente son plan le 25 octobre 1827. Le devis estimatif se monte à 215.259 F et ses honoraires à 5.250,22 F s'ajoutant à son traitement fixe annuel.

Le temple est de forme tétrastyle. Du stylobate composé de six degrés s'élancent les colonnes cannelées, de l'ordre ionique, dont les chapiteaux à deux volutes supportent l'entablement. Sur la frise, entre deux couronnes, est gravée l'inscription « Palais de Justice ». Au-dessus, chapeautant l'ensemble, le tympan triangulaire du temple de Thémis. L'édifice de 30 m de façade principale sur 56 m de profondeur, est en forme de croix. La base est occupée par le portique et le vestibule; les bras, la salle des pas-perdus. La tête est formée par la salle des assises. Il a fallu une certaine hardiesse, justifiée par de consciencieuses études, pour oser tenter et réussir cet ensemble. L'ordre ionique est celui du temple de Minerve Poliade à Athènes. Pour le respecter, Catoire a fait mouler des modèles exposés à Londres. L'ensemble est fidèle au projet d'école, avec, dans le voûtement, un vieux reste de tradition républicaine de Rome.

Reste à construire. Le préfet doit négocier, car le Conseil municipal n'est pas d'accord sur l'emplacement choisi. Il le fait savoir avec fermeté lorsque le département demande une parcelle de terrain communal. Le prix sera de 6.000 F ou de 3.000 F selon qu'on incorporera ou non la justice de paix dans l'établissement à construire. Les terrains principaux sont acquis à MM. Ambal et Lassaigue pour 14.200 F. Les élus locaux mani-



festent leur humeur. C'est sacrifier une belle promenade à un édifice trop imposant. Et que dire du charme de la ville massacrée par l'abattage des beaux arbres ? Sans parler des perturbations que ce chantier va entraîner. Elles seront insupportables pour les riverains. Et le transfert des prévenus qui, extraits des prisons de Tourny, devront traverser la promenade la plus élégante de la ville pour se rendre au Palais ? Va-t-on faire supporter à nos concitoyens le spectacle de prisonniers chargés de chaînes allant comparaître devant leurs juges ? Par ces questions, des détracteurs virulents entraînent l'opinion publique qui devient vite hostile au projet. Le Conseil municipal, par 21 voix contre une, confirme sa position : le Palais de Justice doit être bâti au plus près du couvent des Augustins. Il vote même 12.000 F de subvention pour exproprier les immeubles nécessaires. Mais surtout, dit-on à l'adresse du préfet, que l'on n'enlaidisse pas Périgueux ! Dans sa préfecture, M. de Cintré s'obstine et Catoire n'y est pas étranger. Si l'on doit construire sur Tourny, il exige habilement de la ville un terrain déblayé, prêt à l'édification. C'est un bien gros sacrifice pour les finances communales. Moroses, les élus baissent les bras et l'adjudication est prononcée le 1^{er} juillet 1828 au profit de l'entreprise Philippe Boucart. Quinze jours après, le chantier est en activité. Il va durer dix ans. Lorsque l'entrepreneur demande l'autorisation d'installer ses cabanes de chantier sur le Bouligrin, les élus ont un sursaut : « Vous irez place du Marché au bois ; ailleurs, ce serait peu agréable aux promeneurs ! » Les fondations sont achevées lorsque, le 15 décembre, les rigueurs de l'hiver interrompent les travaux.

C'est la pose de la première pierre qui scelle la réconciliation. Prévus pour le 5 septembre 1829, la cérémonie n'aura lieu que le 4 novembre. Le ministère de La Bourdonnaye est tombé, pour être remplacé par celui de Martignac. Les autorités civiles et militaires, en ce temps de Toussaint, partent en cortège de la Préfecture. On emprunte la rue Auburgerie pour se rendre à la cathédrale et assister à l'office religieux. Après la messe, le cortège auquel s'est jointe l'autorité diocésaine avec les chanoines en habits sacerdotaux, se rend sur le chantier du cours des Princes. Là, Catoire fait la présentation publique de son projet. Le vicaire général Lasserre, représentant Mgr de Lostanges absent de Périgueux, bénit la pierre que l'on place sur la base de l'ante gauche. Au préalable, on a inséré un coffret de bois contenant trois médailles frappées pour la circonstance. En réalité, le médaillier de la Couronne a fourni

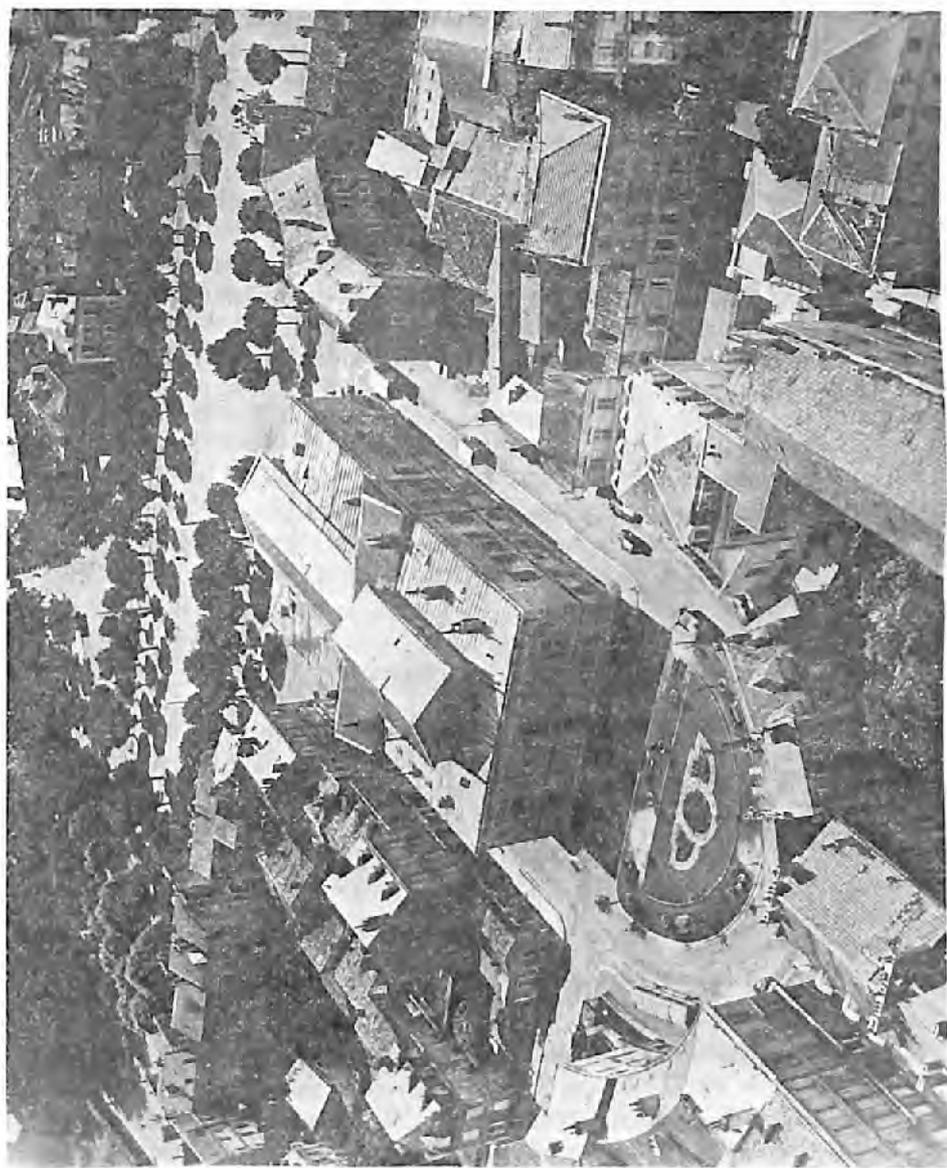
une médaille d'argent et 102 médailles de bronze, pour un coût de 1.725 F. Elles portent à l'avvers la tête du roi et la légende : « Charles X roi de France et de Navarre », et en petits caractères : « Gayrand Ft »; au revers, la façade du monument avec, au-dessus, la mention : « La première pierre en a été posée le 5 septembre 1829 » et au-dessous : « Palais de Justice de Périgueux, L. Catoire, architecte ». On glisse également quelques pièces de monnaie au millésime et une plaque de plomb (à 2 F) sur laquelle M. Lintze a gravé (pour 20 F) : « L'an mil huit cent vingt neuf, le 5 du mois de septembre et la cinquième année du règne de S.M. Charles X, Son Excellence M. le comte de Labourdonnaye étant ministre de l'Intérieur, M. le chevalier de Saint-Blanquat, préfet de la Dordogne, assisté de Mgr de Lostanges, évêque de Périgueux... ». Le soir, sur le chantier un festin est offert aux ouvriers, tandis qu'on danse à l'hôtel préfectoral.

Avec des pierres tirées des carrières des Izards et de Prompsault, le Palais s'édifie lentement, alors que le temps presse. L'ancien tribunal, qu'on appelle la maison Bettou, a été vendu sans attendre le relogement des services. Le 1^{er} janvier 1839, les nouveaux acquéreurs lassés d'attendre signifient aux magistrats d'avoir à déguerpir sous huitaine. On voit alors arriver le parquet du procureur du roi et le greffe, avec leur personnel, suivis de leurs archives et de leurs dossiers; ils s'installent bien inconfortablement. La première affaire d'asises sera jugée le 14 janvier : une histoire de coups et blessures à Saint-Caprais-de-Lalinde entre deux travailleurs immigrés espagnols. Trois jours auparavant, le 11, le tribunal civil a pu siéger. Un incident en a marqué l'ouverture. Un écriteau était demeuré apposé à l'entrée du prétoire, ainsi libellé : « On n'entre pas dans le Palais ». N'y avait-il pas là motif à cassation ? Le plaideur, condamné par défaut, ne pouvait-il pas invoquer cette interdiction ?

L. Catoire a fait nommer un bon ami, Paul Denis, ouvrier du chantier, comme gardien du Palais de justice. Denis prête serment le 29 janvier. Le maire lui attribue le grade de sergent de ville. Il sera vêtu d'un uniforme noir, avec épée et bicorne. Il assurera en boitant la police des audiences et lorsque les membres du tribunal entreront en séance, il criera : « Messieurs, la Cour, chapeaux bas ! »

La palissade qui clôture le chantier est déposée le 16 mars. Le terrain est sommairement nivelé aux abords et le devant du péristyle est pavé de cailloux.

Durant les dix années de ce chantier, l'urbaniste conduit l'harmonisation de son plan et prévoit le quartier futur. Il a dessiné les voies latérales au Palais, la place arrière en demi-lune, et, bien entendu, défini les façades arrondies du côté boulevard. M. Laroche, qui a acheté les terrains à gauche du



Palais, conteste cet alignement qui lui fait perdre quelques mètres de façade. C'est pourtant à Catoire qu'il a demandé le projet de l'immeuble de rapport qu'il veut faire construire. On est prêt à se rendre devant les tribunaux lorsqu'un arrangement amiable intervient le 16 avril 1837 et permet l'édification de l'hôtel du Périgord (aujourd'hui journal Sud-Ouest).

Sur la place arrière, côté Sud, un pavillon est construit. Au Nord, le département demande à l'architecte un projet de caserne de gendarmerie. Merlher, propriétaire des terrains, est gourmand. Mais en tout cas, il est bien précisé qu'on ne peut construire que conformément au plan. Laisser construire sans contrainte, sans respecter son plan de masse, serait une erreur, proclame Catoire. Ne pas interdire aux riverains toute construction qui ne respecterait pas ce plan, serait reculer de plusieurs siècles, dit-on à l'attention des élus. Les terrains limitrophes du Palais doublent, triplent ou décuplent de valeur. Aucun propriétaire ne tient compte de cette plus-value lorsqu'il s'agit de traiter avec l'administration dans l'intérêt public. Et on renonce à la gendarmerie.

Le Palais est à peine achevé que déjà naissent d'autres difficultés. Les magistrats se plaignent au préfet, en juillet 1840, des importantes infiltrations d'eau de pluie dans l'édifice. Achille Leclère, conseiller des Bâtiments civils, arrive de Paris le 10 mars 1841. Une enquête est ouverte et suit son cours d'après la routine habituelle.

LA HALLE DU CODERC

Léger Combret de Marcillac est nommé maire, en remplacement du D^r Vidal, démissionnaire, le 19 septembre 1830. Le 10 octobre, le Conseil municipal vote un emprunt de 400.000 F. L'ère des grands travaux a vraiment débuté. L'animation économique qui en découlera, les impôts qui seront perçus, tout cela crée une situation nouvelle qui inspire les magistrats municipaux. L'ancien Hôtel de ville, jugé trop vétuste, est démoli le 24 octobre 1829, non sans quelques regrets. Le Conseil décide la construction, à son emplacement, d'un marché couvert qui servira également de halle au blé.

L'adjudication est attribuée le 29 février 1832 au maçon Delmas, pour 19.377 F. Le chantier progresse et bientôt chacun convient que le marché couvert sera important. Les élus sont si satisfaits du résultat, qu'ils allouent 6.000 F pour clôturer de

grilles de fer les ouvertures de l'édifice et réaliser des trottoirs sur le pourtour. En fait, la dépense générale de la construction s'élève à la somme de 30.149,78 F. Bien au-dessus des prévisions ! Catoire place, sur la façade du Coderc, comme témoins de l'ancien Consulat, deux dauphins sculptés en pierre. Ils sont encore un peu visibles. Une cloche du beffroi est transférée au clocher de Saint-Front. Elle se fera entendre jusqu'en 1912.

Afin d'établir une communication plus aisée entre le marché couvert et le cours des Princes, le Conseil municipal demande à l'architecte un plan pour l'élargissement de la rue des Chaînes. Ce plan ne nous est pas parvenu. Il est délicat d'interpréter la pensée de L. Catoire sur la création de ces nouvelles voies entre le cœur ancien du Puy-Saint-Front et le boulevard. Aussi bien pour la rue des Chaînes que pour la rue Hiéras, les intentions de Catoire demeurent inconnues. On sait que L. de Marillac pour sa part, les approuvait. Mais les riverains y furent hostiles et le maire dût y renoncer. La municipalité déclare en 1834 que l'état de ses finances ne lui permet pas l'acquisition des immeubles nécessaires à la première phase de l'opération. Catoire crée une association pour l'aménagement de la rue des Chaînes. Il est le président de cette société par actions, destinée à récolter des fonds privés pour acheter les immeubles à démolir. En 1842, la dépense est évaluée à 70.000 F. C'est trop tard pour notre homme; il appartiendra à Cruveilher, le nouvel architecte de la ville, de mettre en application son propre projet. Les travaux se poursuivront jusqu'en 1860.

LE THEATRE

Le théâtre de Périgueux, en ce premier quart du siècle, est situé rue Notre-Dame. Le propriétaire de l'immeuble, Pautard, loue la salle aux troupes de comédiens de passage. Le public est friand de théâtre et les représentations sont nombreuses. La critique s'y exerce assez joliment, surtout à l'encontre de la salle de spectacles, trop étroite et inconfortable. M. de Moneys, en son hôtel, a pour sa part, son théâtre particulier. Le 6 avril 1828, Pautard s'adresse aux élus : « Si vous désirez toujours faire donner des spectacles dans mon théâtre, il faut refaire la toiture et donner un coup de peinture à l'intérieur. Il faut compter 2.574 F au plus juste prix. Pour ma part, je ne peux supporter cette dépense ». Les travaux ont lieu, puisque le 26 août 1847, Rongieras, l'entrepreneur, rappellera au

Conseil municipal qu'il n'a toujours pas été payé, pour les travaux exécutés voilà près de vingt ans, à la demande du maire d'alors dans la salle Pautard.

Pour l'heure, L. de Marcillac interroge Catoire. C'est l'occasion de prolonger le développement urbain. On prévoit le théâtre face au Palais de justice, en laissant entre les deux édifices une vaste place en rond-point. Les élus sont consultés le 23 juin 1832. Leur avis n'est pas favorable. Ce projet ampute la promenade du Boulingrin, et l'idée est trop ambitieuse, démesurée pour notre ville. Des limites strictes sont précisées : « L'édifice présenté entraînera des dépenses supérieures aux prévisions. Le Conseil estime plus rationnel d'adopter un modèle existant, plus proche de la perfection, plutôt que de se hasarder dans les dépenses d'un monument nouveau. Une construction conforme à la salle de Dieppe, avec suppression de la loge de la duchesse de Berry, serait au mieux ». Mais attention ! pas de dépense supérieure à 90.000 F. Pour l'emplacement, il convient de choisir dans les prés à l'angle Nord-Est du jardin de l'Hospice, près de la promenade du Triangle. Catoire s'incline. La ville envisage l'achat d'un morceau de terrain, place Mouchy, appartenant à Bonnet, ancien notaire, que l'on ajouterait aux prés qui seront pris sur les biens de l'Hospice. Cette résolution entraîne de nombreuses approbations tant cette réalisation est attendue. Les conditions de l'adjudication sont fixées : l'entrepreneur recevra en trois paiements annuels, trois fois 30.000 F. Il avancera le surplus de dépense qui lui sera remboursé sur vingt annuités. L'argent est alors bon marché et les entreprises se voient imposer des conditions souvent draconiennes. Il est vrai que les finances communales ont des limites et Marcillac est un habile gestionnaire.

Les plans de ce qu'on appelle alors la salle de spectacles, et non le théâtre, sont présentés. On tient à marquer la différence dans l'appellation, comme on le fera, en 1960, pour le nouveau Palais des Fêtes. A noter qu'on désire une certaine polyvalence et qu'on la précise. Le maire fait prendre à son Conseil une résolution favorable, le 20 décembre 1835. « Au nombre de tous les établissements utiles qui, depuis peu d'années, ont été construits dans la ville, il en est un seul dont la nécessité se fait d'autant plus sentir que l'opportunité de sa création est incontestable, surtout dans une ville comme la nôtre, qui reçoit une garnison... la privation du spectacle est devenue, à différentes époques, un des principaux griefs éle-

vés contre la ville. Il faut que l'économie préside au choix de l'emplacement. Le théâtre construit en face du Palais de Justice, serait du plus bel effet pour l'intérêt de l'embellissement de la ville. Mais il faut économiser les deniers publics et utiliser des terrains d'un prix de revient moins élevé. Par exemple, ceux à proximité de la place Mouchy ». Heureux temps où l'unique vœu d'une cité était représenté par une salle pour les fêtes. Tout cela est de bonne politique. La cause est entendue. Mais il faut de l'argent. Catoire a compris que la ville et L. de Marcillac feront bien le second pas, mais le premier doit venir de la volonté populaire. Il réunit autour de lui plusieurs jeunes gens. Il se fait directeur de leur troupe d'artistes amateurs qu'ils fondent ensemble. On donne des spectacles, on collecte des souscriptions et, comme le souligne un observateur, « cette jeunesse, en nous procurant des plaisirs et des jouissances du moment, contribue à la fondation d'un monument utile, et qui doit immortaliser notre époque dans les fastes du Périgord ». Leurs efforts ne sont pas vains, puisqu'en peu de temps ils ont suffisamment de fonds pour permettre l'acquisition des terrains Bonnet. Le Conseil lance l'adjudication le 29 janvier 1836. Le devis de Catoire est alors de 130.000 F. Les élus ne bronchent pas.

L'édifice est un volume de 15 m de façade sur 30 m de profondeur. Construit en pierre de Saint-Georges (carrière des Cébrades), sa façade plate, surmontée d'un fronton triangulaire percé d'une fenêtre, est à deux niveaux avec arcatures superposées. Les sculptures sont d'une grande sobriété : quatre chapiteaux corinthiens, deux encadrements latéraux en pierre pour les panneaux d'affichage, une fine grecque au bandeau du premier étage; enfin, quatre grandes palmettes couronnent les quatre piédestaux du stylobate de la terrasse supérieure, où Catoire ne renonce cependant pas aux balustrades de la Renaissance. On accède à l'intérieur par quelques marches donnant sur le vestibule d'entrée. De chaque côté, deux escaliers de pierre aboutissent au corridor des premières loges et au foyer du public. Le premier niveau offre un parterre, avec trois rangs de bancs de bois; un parquet avec neuf rangs de banquettes fixées à demeure; l'orchestre avec 24 chaises; trois loges pour les autorités, avec 18 chaises en bois de cerisier recouvertes de velours vert. L'une des loges est attribuée au commissaire de police, l'autre au directeur de la troupe. Au deuxième niveau, la première galerie présente un rang de banquettes, 19 loges avec, de chaque côté, une loge d'honneur

d'avant-scène. Un troisième niveau reçoit 19 loges plus som-
maires. Le poulailler, au quatrième niveau, ne sera pas le moins
fréquenté. La salle est éclairée par un grand lustre de cristal
à 30 becs en cuivre, et 20 rampes de réflecteurs. Le 18 novem-
bre 1845, M. Roux, directeur de l'usine à gaz, proposera à la
ville de changer l'éclairage à l'huile du théâtre, fort incommode
et fort terne, pour l'éclairage au gaz, plus lumineux et plus à
la mode. Au sommet de la salle, un ventilateur assure l'aéra-
tion. La décoration de motifs floraux et allégoriques sur fond
d'or est fort riche. Elle a coûté 28.000 F. Le foyer du public
reçoit plusieurs toiles du jeune peintre périgourdin Jacques-
Emile Lafon (1817-1886). Les sujets représentent différentes
scènes du théâtre de Molière. Pour la scène, il y a trois décors :
une cité du Moyen Age avec son palais, sa chaumière et sa
place; les jardins d'un riche palais avec des vases de marbre,
garnis de fleurs; un salon du Grand Siècle avec de riches tapis-
series de Damas. L'ensemble est brillant de dorures.

Le marché est attribué le 21 février 1836 à l'entreprise
Defougère dit la Tendresse, du Change. Le 22 avril, le public
de badauds constate que les fondations sont achevées et qu'on
distingue déjà l'étendue du monument. Certains sont inquiets.
Ils indiquent qu'à leur avis la scène manquera de profondeur
et qu'il faut y remédier d'urgence. Qu'on se rassure : Catoire
connaît son affaire, la machinerie de scène est moderne et le
théâtre peut rivaliser avec les salles des boulevards parisiens.
Le vaudeville pourra y être donné.

En même temps, l'architecte poursuit son œuvre d'urba-
niste. Il consulte les propriétaires fonciers voisins, les investis-
seurs, il suggère, suscite. L'un d'eux, Jonsthon, a l'intention de
faire élever une attique au-dessus de l'entablement de sa mai-
son. Mais, jusqu'à présent, il a été arrêté par l'obligation que
la commune paraît vouloir lui imposer de donner à la char-
pente de son édifice, la forme de la demeure voisine du sieur
Védrenne. Cependant, cette dernière forme de charpente est
loin d'offrir un aspect agréable et, si elle est répétée sur tout
le pourtour de la place de la Comédie — c'est ainsi que l'on
vient de baptiser la place Mouchy, qui deviendra en 1945 place
du Général de Gaulle —, elle déparera singulièrement la salle
de spectacles et accusera un contraste très désagréable. Une
attique dans le genre de celle de la maison Beylot, en face de
l'Hôpital, ou de la maison de Lostanges, couronnerait d'une
manière agréable les édifices de la limite circulaire de la place
et serait loin de déparer la salle. Pour arriver à ce but, il fau-

drait à la vérité, donner à la charpente de l'édifice Jonsthon une élévation d'environ 45 cm au-dessus de celle de Védrenne. Mais ce propriétaire pourrait, avant peu, donner à la charpente de sa maison une forme et une élévation semblables. On se querelle donc sur la réglementation d'urbanisme, en ce 19 novembre 1837. Catoire tranche. Jonsthon a signé un contrat de construction de son immeuble. La ville l'oblige à suivre les mêmes dispositions de façade et de charpente que celles qui sont exécutées pour les maisons voisines. Il souligne que si certaines maisons du rond-point avaient une élévation de façade plus grande, il en résulterait l'inconvénient de diminuer l'importance de celle du théâtre et d'en écraser l'architecture. L'harmonie de la place doit être sauvegardée. Le résultat se fera sentir : un bel ordonnancement avec, en premier lieu, un riche café, à gauche en regardant le théâtre. Ce haut lieu de la vie périgourdine marquera des générations « de désœuvrés, de jolies femmes et d'amateurs de musique et de garçons s'essouffant à servir dans le mêli-méli des tables et des chaises et le brouhaha des conversations ». C'est le charmant jugement que portait Charles Lafon, regretté président de la Société historique et archéologique du Périgord. On y donnera la première représentation publique locale de l'invention des frères Lumière : le cinématographe. En attendant, le chantier s'achève. Le 23 septembre 1838, Boullé, architecte du département de la Haute-Vienne, est désigné par les élus de Périgueux comme vérificateur des travaux du théâtre. Il autorise le maire à ouvrir la salle qui répond parfaitement aux normes prévues. En 1840, les honoraires demandés par ce Limousin pour cette mission, ne sont toujours pas réglés par la ville; le Conseil municipal en conteste le montant. Comme on le verra, cette pratique semble habituelle dans l'administration municipale périgourdine de l'époque; Catoire l'apprendra à ses dépens.

Le 21 septembre 1838, la foule des Périgourdins vit dans la fébrilité. On s'est disputé les quelques centaines de billets mis en vente pour la soirée inaugurale. Certes, l'attrait procuré par la présence de la troupe bordelaise de Combettes, qui jouera *La Fiancée*, y est pour une part. Mais le plus grand est le mystère dont Catoire a entouré la fin de son chantier. « Un jeune magicien, brillant des insignes maçonniques du grade le plus élevé, était apparu un crayon à la main. Il avait tracé quelques lignes noires et rouges et tout à coup, fraîche, coquette et parée, une salle de spectacle s'était élevée, marquant la place du nouveau Périgueux ». Avec ce correspondant de la

presse locale, chacun se plaît à admirer le foyer, délicieux salon décoré par les œuvres du jeune J.-E. Lafon : la proportion des formes s'y allie à l'élégante simplicité des ornements. La sonorité de la salle a été calculée avec un talent parfait. Emile Coutant, peintre décorateur de plusieurs théâtres parisiens, a réalisé les décors. Il y a même un concierge qui perceit un traitement de 320 F par an, à charge pour lui de chauffer et cirer à ses frais. « Est-ce un rêve gracieux avec ses contrastes bizarres, est-ce la vérité que je vais vous raconter ? Je me suis cru hier à cent lieues de Périgueux », commente le rédacteur de *l'Echo de Vézère*. « J'étais au spectacle, et je ne me trouvais plus au milieu de ce vaisseau enfumé, avec ses écouilles et ses lampes huileuses, digne théâtre pour la troupe du roman comique, pauvre salle vieille et décrépite, que je trouvais jolie à douze ans, comme le sourire de ma grand'mère ».

L. Catoire a gâté Périgueux. On attendait beaucoup de l'acteur du Palais de justice et l'on n'est point déçu. Dans un prologue lu avant le début de la pièce, l'artiste s'exclame : « Il a logé Thalie comme il logea Thémis ». Il vante aussi le zèle de Marcillac pour accomplir tant de travaux et il le signale à la reconnaissance publique. Tout cela est, bien entendu, fort applaudi. Pour le journaliste A. Dupont, une seule conclusion : « Je veux bien être sourd, mais j'aurais été désolé de fermer les yeux ! »

Le chanoine Pécout ne partage pas cet enthousiasme : « Ce qu'on appelle le théâtre ou la salle de spectacles, outre l'exiguïté et la médiocrité qui caractérisent extérieurement cet édifice, a entraîné des dépenses considérables pour la ville. Nous le déplorons ». Un siècle ne se sera pas écoulé que les Périgourdiens brûleront ce que leurs pères avaient adoré. Ce théâtre est un lieu sale, insalubre, malodorant, dira-t-on en 1933. C'est l'époque du *Casino de Paris*, en haut du cours Montaigne — il disparut en 1977. « Il faut démolir ce théâtricule », écrit le journaliste Edme Goyard. En 1954, la municipalité le livrera à la pioche des démolisseurs. Des jets d'eau tentent, de nos jours, de le faire oublier, alors que des nostalgiques, ou des amoureux du théâtre, songent au parti qu'on aurait pu tirer de ce grand théâtre de poche.

Dès le 23 octobre 1839, le Conseil municipal constate que le cahier des charges du théâtre n'est pas respecté. Tout d'abord, le chantier devait être achevé le 1^{er} janvier 1838; en second lieu, une note est présentée pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie, alors que cet investissement était prévu dans

l'ensemble des travaux. La chicane règne parmi les élus. A la séance du 31 novembre, un conseiller se plaint de la teneur du compte rendu de la dernière réunion. « C'est un long plaidoyer donnant la seule opinion du maire, dit-il, un compte rendu doit être rédigé laconiquement et présenter une analyse succincte et fidèle de ce qui se passe ».

Catoire entend bien recevoir des honoraires pour sa conception du rond-point de la Comédie. Le Conseil municipal fait remarquer qu'il a touché 250 F pour la construction de l'immeuble Védrenne, et respectivement 250 F et 600 F pour celle des immeubles Jonsthon et Laroche. De plus, les deux premiers, édifiés place de la Comédie, sont identiques au troisième réalisé place du Palais. Catoire demande à la ville 1.100 F; elle en propose 180. De plus, il réclame 6.500 F pour sa conception et sa surveillance du chantier du théâtre. Pour les élus, les honoraires doivent entrer dans l'ensemble du marché, et c'est donc à l'entrepreneur à les payer. On le voit, c'est une situation inextricable.

Autre sujet de chicane. Il faut pouvoir organiser des bals dans la salle du théâtre. Au besoin, en prolongeant la scène par-dessus les fauteuils, avec un plancher escamotable. Le Conseil est d'accord si, toutefois, l'entrepreneur Defougère ne voit pas dans cet aménagement une trop profonde modification du bâtiment. A côté, le café de la Comédie annonce un grand bal masqué pour le 20 février 1841. La direction du théâtre ne l'entend pas de cette oreille et porte cette affaire de concurrence jugée déloyale, devant l'assemblée municipale. Seul le théâtre peut prétendre donner une telle soirée, ce qu'il entend faire à l'occasion du prochain carnaval. On se retrouve devant le tribunal de commerce qui statue : pas de bal masqué au café. Seulement au théâtre. Alors le directeur du café de la Comédie convie son public préféré à un grand bal... costumé. On s'amuse comme on peut !

LE GRAND SEMINAIRE

Alexandre-Charles-Louis-Rose de Lostanges avait été page de Louis XVI. Il en avait gardé le goût des fastes royaux. Or, tout est à refaire dans son diocèse. Il faut un nouveau séminaire. La ville lui cède, le 10 mars 1825, l'ancien couvent de Sainte-Claire. Mais, pour rendre utilisable cette caserne désaffectée, il conviendrait d'y entreprendre des travaux conséquents. Le 6 août, le ministre adresse à l'évêque une lettre confidentielle dans laquelle il lui fait part de sa désapproba-

tion au projet d'aménagement proposé par Roché. « L'auteur de ce projet, qui date de 1822, ne me paraît pas suffisamment compétent. Ne conviendrait-il pas, Monseigneur, d'en choisir un plus habile ? ». Pourtant, quelques mois auparavant, l'évêque rappelant que son séminaire est à Sarlat, et que cela n'est que provisoire, a écrit au ministre, le 13 novembre 1824 : « J'ai 117 cures vacantes. Pour remédier à ma pauvreté, je ne vois qu'un moyen : multiplier autant que nous le pourrons les maisons ecclésiastiques ». La cause paraît suffisamment entendue et Mgr de Lostanges accepte les travaux pour un montant de 209.998 F. Il est vrai que le Conseil général vient de lui céder une partie de l'emplacement que le département possède près des couvents Sainte-Claire et Saint-Benoît. La cession de ce jardin de 2 ha 3 ares se fait le 6 mai 1828, pour 16.220 F.

Mais, depuis quelques mois, L. Catoire a fait passer dans Périgueux un nouveau souffle architectural. Chacun veut oser, l'évêque aussi, bien entendu. Le jeune Parisien a parfaitement compris le prélat. Le 16 octobre 1827, il lui a présenté un autre projet de séminaire, différent des précédents partis, dans un nouvel espace vierge. C'est le souhait de l'évêque. Monseigneur songe à une construction dans un lieu plus sain. Auprès de la grande route de Paris à Barèges, un vaste bâtiment de style régulier embellirait la ville. Dès lors, l'évêque restituerait Sainte-Claire dont on a besoin pour construire les abattoirs municipaux. De plus, pense-t-il, sa demeure serait près du collège, les études classiques et les études scolastiques se prêteraient un mutuel secours. En somme, dans la même enceinte serait compris tout ce qui intéresse la religion et les connaissances humaines. Un seul obstacle : le Conseil général utilise ce terrain convoité comme pépinière départementale et n'entend pas le céder. (Il s'agit du terrain, face au Lycée Bertran-de-Born, qui est devenu le jardin public. Il allait, alors, jusque au cours Fénelon). L'évêque insiste auprès du préfet pour que ce sacrifice se fasse, soit à titre d'abandon du préfet pour soit en assignant un prix au terrain. Monseigneur est prêt à l'acheter. « Je ne vois pas d'autre raison que celle de conserver une pépinière, qui empêche le département de céder ce local pour la construction de mon séminaire ! » Les conseillers généraux ne sont pas suffisamment habiles pour résister à tant de diplomatie. Les plans de ce séminaire laissent apparaître un bâtiment en forme d'U flanqué d'ailes. Catoire, fidèle à son sens de l'urbanisme, trace deux nouvelles voies : au Sud, l'actuel boulevard Bertran-de-Born, à l'Est, la rue conduisant

à l'abattoir (boulevard Lakanal). Il prévoit également, sur ce plan, un potager, des cuisines, une cour plantée d'arbres pour les séminaristes. Il dessine aussi le jardin de l'évêque en pensant au futur évêché dont on vient de l'entretenir. Le projet part pour examen au ministère; il est renvoyé le 16 avril 1828. C'est accepté, seules quelques corrections de détail paraissent exigées. Tout semble donc sur le point d'aboutir. Hélas ! il est trop tard. Une vieille querelle de domanialité entre le département et la ville vient de voir son terme échoir au bénéfice de cette dernière. M. de Mirandol avait prévenu l'évêché en précisant bien que ce terrain du jardin public avait été cédé gratuitement par le gouvernement au département, pour un usage déterminé. Il ne peut en disposer pour la revente. Périgieux récupère les terrains et, magnanime, offre alors à l'évêque, pour y bâtir son séminaire, les prés appartenant au D^r Galy, situés route d'Angoulême. Mgr de Lostanges donne son accord, les terrains sont achetés le 15 septembre 1828. Ils sont payés 15.300 F pour les 2 ha 4 ares de leur contenance.

Catoire établit un nouveau plan que Monseigneur accepte. C'est un long corps de logis en E, à deux niveaux principaux et un troisième sous combles. Au centre, un vaste portique encadré de deux colonnes doriques. A l'arrière, sur la barre du E, une chapelle néo-gothique et son transept. L'établissement peut accueillir plusieurs centaines de pensionnaires. L'adjudication est faite au profit de l'entreprise Lasserre frères, le 3 février 1829.

Hélas, le chantier va traîner en longueur. La révolution de 1830 stoppe la construction. Il n'y a plus d'argent. En attendant, Catoire urbanise les abords. Il trace devant l'esquisse du séminaire à peine sortie de terre, une vaste place en demi-lune. De nos jours l'amorce de ce rond-point s'aperçoit, à l'angle de la rue Victor-Hugo et de celle des Jacobins. Deux constructions ont suivi le rythme proposé par l'architecte. L'idée n'ira pas plus loin. Mgr de Lostanges meurt le 11 août 1835. L'œuvre de sa vie est à peine ébauchée. Le nouvel évêque, Thomas-Marie-Joseph Gousset, n'est pas pleinement satisfait par le projet. Il fait part de ses remarques à Catoire qui corrige et modifie selon les instructions. Au début de l'année 1839, l'évêque et l'architecte partent pour Paris. Ils vont, ensemble, soutenir leur dossier et tenter d'obtenir des crédits. Las de faire l'antichambre des ministres, le prélat charge Catoire de faire au mieux pour que l'affaire aboutisse. L'architecte attend le 13 avril pour faire part de sa joie. C'est, bien sûr, à l'évêque

qu'il la livre, en sortant du Conseil des Bâtimens civils. « Nous n'avons perdu dans la *bataille* que notre clocher, pour lequel en compensation, on m'a accordé une cave sous l'infirmerie. Tout le reste est maintenu comme vous le désiriez. Comme vous avez été bien inspiré de partir. Votre séjour (à Paris) eût été retardé sans espoir de voir avancer plus vite nos affaires, et vous aurait bien contrarié. Le rapport est prêt depuis un mois, mais par négligence, ou pour des affaires plus urgentes, à ce qu'on m'a dit, on n'a pu l'examiner plus tôt ». Le ton de cette lettre, les marques de filial attachement qui la concluent laissent entendre de parfaites relations entre les deux hommes. Le projet est donc accepté pour 338.000 F et le roi Louis-Philippe, en confirmant la nouvelle à Mgr Gousset, lui décerne la croix de la Légion d'honneur. Le saint homme n'est pas au bout de sa peine, une nouvelle épreuve l'attend.

Le 4 juillet 1839, le ministre des Cultes, M. Teste, revient sur la décision. « L'architecte paraît avoir voulu éviter les imitations et les lieux communs : c'est une fausse idée. Il y a toujours de graves inconvénients à sortir des voies ordinaires quand il s'agit d'établissement dont on a été à même d'étudier depuis si longtemps les besoins, les usages, et les habitudes. Il y a peu d'innovations heureuses à essayer dans les formes et les distributions, et, ce qu'on peut faire de mieux, c'est rentrer dans celles qu'une longue expérience a, en quelque sorte, consacrées ». Après ce réquisitoire, il demande au préfet d'inviter l'architecte à se livrer à un nouveau travail. « Les angles sont multipliés dans cette construction de bâtimens achevés, la surveillance, la communication, la salubrité ne sont pas assurées. L'infirmerie est loin de la chapelle, les escaliers intérieurs sont trop somptueux et les corridors ne remplaceront pas les cloîtres inexistantes ». Cruelle déception pour ceux qui luttent depuis si longtemps. On dut intervenir pour eux, car, la veille de son départ pour l'archevêché de Reims, le 11 juillet 1840, Mgr Gousset pose la première pierre. Mais c'est un changement de régime politique qui accompagne le nouvel évêque de Périgueux. Jean-Baptiste-Amédée George, trouve que les travaux vont bien lentement. Bien sûr, les crédits alloués chaque année, de façon parcimonieuse, ne permettent guère de faire mieux. Alors, a-t-on vu trop grand ? Le 11 juin 1845, le ministre attire l'attention du préfet sur le dépassement des crédits alloués. « Il convient de veiller personnellement à ce que la dépense soit renfermée dans le crédit ouvert. Il faut donner, M. le Préfet, des ordres sévères aux architectes et

entrepreneurs pour que ces irrégularités ne se renouvellent plus à l'avenir ».

Le 8 octobre 1848, le Conseil municipal se réjouit des 33.000 F alloués par le ministre des Cultes pour la construction. Les élus souhaitent que les travaux soient poursuivis et que de nouveaux fonds soient accordés. Il est certain qu'un chantier ouvert, durant plus de vingt ans, dans un quartier nouveau, n'est pas du meilleur effet pour Périgueux.

Alors qu'on pose, en 1845, la corniche du grand corps de logis du séminaire, chacun pense que cet édifice, autour duquel s'élève déjà un petit village entièrement neuf, sera terminé dans deux ans. Pourtant, Catoire n'a plus la foi des débutants pour réaliser son œuvre jusqu'au bout. Ses désillusions, son état de santé sont autant d'obstacles à la bonne tenue des affaires en cours. Alors, Mgr George demande fermement à changer d'architecte. L'affaire est délicate car, à la suite d'une convention antérieure passée avec le ministre, seul Catoire peut avoir la direction de la construction du séminaire. Monseigneur est impatient, au point où, pour le rassurer, le préfet lui demande de ne point faire trop d'opposition à Catoire, qui ainsi partira de lui-même plus rapidement. C'en est fait le 1^{er} janvier 1849 : L. Catoire renonce à accomplir toutes ses fonctions d'architecte de l'Etat — titre inamovible — qui lui incombaient. Le 7 mars, il est remplacé par Bouillon qui, à sa place, dirigera les travaux en cours d'exécution au Grand Séminaire.

Le cardinal Gousset peut revenir bénir la maison en 1849 et assister à l'aménagement des séminaristes. Hélas, un incendie ravagera le bâtiment le 25 octobre 1886, fête de la Saint-Front. Les séminaristes et leurs professeurs seront hébergés au château de Neuvic par le comte Henri de Courcey, en attendant la reconstruction à l'identique. « Cet édifice, d'une architecture simple et sévère, était un des plus beaux établissements religieux de la province ecclésiastique. Commencé en 1826, repris en 1843, il fut achevé en 1849. Il avait coûté, dit-on 1.600.000 F. La chapelle et l'autel épargnés par le sinistre, furent consacrés par Mgr George, le 5 août 1852 et placés sous la protection de saint Pierre ».

Pour compléter ce chapitre, il convient de dire qu'à la suite du vote de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce bâtiment fut attribué à la ville de Périgueux. Les séminaristes et leurs professeurs en furent chassés, au petit jour du 5 décembre 1907, par 500 hommes de troupe, 50 gendarmes et

15 agents de ville commandés par le général Amourel. Aujourd'hui, les locaux abritent le Lycée technique Albert-Claveille.

LES ABATTOIRS ET L'HOSPICE

Dans l'ancien couvent de Sainte-Claire, désaffecté en 1793, un hôpital, ouvert en 1802, est confié aux sœurs de Sainte-Marthe. Deux ans après, on en fait une caserne.

A la suite de la procédure, évoquée plus haut, entre la ville, le département et l'évêque, et qui se termine favorablement pour Périgueux, la démolition du couvent est décidée pour y construire un abattoir. L'entrepreneur Lambert achète, le 9 novembre 1833, les matériaux récupérés étant estimés par Catoire à 17.000 F. Puis il bâtit un vaste bâtiment central, avec deux ailes formant pavillons pour les services. Petite audace novatrice : la poutraison est métallique. Lors de la démolition, en 1972, pour édifier le Centre de secours actuel, la municipalité envisagera de conserver, comme témoin du passé, un pavillon à fronton triangulaire. Le coût de l'opération ne l'a pas permis.

Dès la mi-avril 1836, la construction de l'abattoir est achevée. L'eau courante, dont la ville est enfin dotée, arrive, abondante et pure. Les bouchers peuvent prendre possession de leur maison. L'inauguration officielle a lieu le lundi 2 mai 1836 et ce bord de la rivière devient un but de promenade. On ne se lasse pas de contempler cette réalisation d'une « parfaite élégance ». Il en aura coûté 200.000 F aux finances locales. Mais le revenu qu'on espère en tirer ne permettra de couvrir la dette qu'en 20 ans.

« L'Isle voit près de là s'élever sur ses bords
Un solide édifice aux élégants dehors;
C'est l'abattoir dont l'aspect sûr indique
Qu'à Vésone on a soin de la santé publique... ».

En 1834, Catoire est chargé par la Commission administrative de l'Hospice de coordonner les travaux d'agrandissement de l'établissement. En somme, il faut définir un plan général et y intégrer les nouveaux bâtiments qu'on prévoit d'y construire (surtout à l'emplacement de l'actuelle avenue d'Aquitaine). L'architecte Baignol, qui vient d'achever les quatre nouvelles salles destinées aux militaires malades, est ainsi éliminé. Il poursuit son successeur de sa vindicte. Les travaux sont un peu désordonnés, soumis à une administration complexe et brouillonne. Notre architecte réalise quelques locaux, dont quatre

cabanons pour les aliénés en dépôt provisoire, — des cellules de 2 m sur 3 — dans le jardin des sœurs, sur le nouvel alignement de la rue où sera établi l'accès à la chapelle. Entre la rue de Bordeaux et la rue Sainte-Ursule (avenue d'Aquitaine), cette chapelle ne sera pas signée Catoire mais Cruveilhaer, qui la construira sur les plans de Bouillon. Elle remplacera la chapelle bâtie de 1688 à 1695 par les architectes Monastier, père et fils, et qui fut démolie en 1851. Pour l'ensemble des travaux conçus et conduits en cinq années, L. Catoire réclame 3.889,11 F d'honoraires. Il faut une séance extraordinaire de la Commission administrative qui siège le 1^{er} avril 1856, pour demander à Catoire d'abaisser ses prétentions. Les honoraires sont limités à 3.000 F et payables en 4 ans. Devant de tels agissements, Catoire n'a-t-il pas une raison supplémentaire de chercher à se retirer de cette profession qu'il juge mal rémunérée ?

L'ARRIVÉE DES EAUX

La ville est alimentée par des puits particuliers et des puits communaux. De plus, des porteurs d'eau, qui s'approvisionnent à la fontaine des Malades, parcourent la cité et vendent l'eau un liard le seau. En 1828, on tente le creusement d'un puits artésien sur la place de la Clautre. Le travail sera abandonné deux ans après, sans résultat.

En 1835, Jegou, ingénieur des Ponts et Chaussées, établit un projet d'alimentation en eau par des fontaines publiques. Après avoir envisagé d'élever les eaux de la rivière, du pont de Tournepiche à la place de la Clautre, il opte pour une conduite prenant l'eau au Toulon à la source du Cluseau ou de l'Abime. La ville achète au sieur Ventenat le moulin du Toulon et y installe une roue Poncelet. L'eau est amenée au réservoir du Pouradier, au bas de la route de Paris, par une conduite en maçonnerie de 0,30 × 0,15, à flanc de coteau. Elle traverse sur de superbes arcades les vallons du Puy-Rousseau, de la Croix-du-Duc et la Combe-les-Dames. Son développement total est de 2.500 m. On supprimera la dernière construction jugée inutile, en 1846, et les deux premières vers 1960. Ces ouvrages d'art, Catoire les dessine dans le style romain, tel le pont du Gard. C'est à s'y méprendre, et l'on rencontre encore parfois quelques esthètes pour déplorer la disparition de ces vestiges de notre antique passé. D'ailleurs, les cartes postales en vente jusqu'à ces temps derniers portaient en légende : « Aqüeducs romains de Périgueux ! »

Un bassin est creusé place du Triangle, où l'eau jaillit en abondance le 11 avril 1836. Une autre vasque, où l'eau tombe en cascade, est réalisée par Catoire, place de la Clautre. Ces travaux sont contestés, comme toujours, par une partie de l'opinion publique qui pense que les deniers publics partent à vau-l'eau. « Si les eaux du Toulon pouvaient être conduites en ville, affirme-t-on, d'autres l'auraient déjà sûrement fait en des temps plus reculés. D'ailleurs l'eau du Toulon n'est pas claire ». A plusieurs reprises des éboulements dans les galeries inférieures ont modifié le cours de la rivière souterraine et interrompu le débit. A la reprise, les eaux sont apparues troubles et boueuses. « L'eau de cette fontaine ne sera jamais pure et ne vaudra pas l'eau du puits de la Rose, ni celui du couvent des Dames de la Foi ». Comble de malchance, le 27 avril 1836, la machine hydraulique du Toulon est en panne. La mise au point dure un certain temps puisqu'on inaugure l'arrivée des eaux dans la ville le lundi 15 août. Mais quelle fête !

Toute la population s'est associée en cette circonstance aux désirs reconnaissants du Conseil municipal. Car, on le devine, c'est à la gloire de Marcillac que l'apothéose est organisée. Dès le matin, une décoration de feuillage et de fleurs orne, dans chaque quartier, dans chaque rue, les nombreuses bornes-fontaines où, à présent, les Périgourdiens trouvent l'eau si facilement. Il y a peu de temps, il fallait aller la chercher au puits des Barris, à celui de la rue Mosaïque, de l'abreuvoir de l'Arsault ou de Saint-Georges. Des arcs de triomphe sont dressés. A midi, la Garde nationale au grand complet, renforcée par des détachements de la garnison, présentent les armes place de la Clautre, devenue place de Marcillac par la volonté du Conseil municipal. L'assemblée que forment le maire, le préfet, les élus et les hauts fonctionnaires vaut le coup d'œil. C'est le premier du genre à Périgueux. On ne peut dénombrer les milliers de spectateurs. Il y en a jusque sur les toits. Les cloches de Saint-Front se mêlent aux clairons. C'est Charrière jeune qui s'avance et lit au maire le remerciement solennel de la cité. Il lui offre une écharpe où sont brodés, simplement, les mots : « A. M. de Marcillac, la ville de Périgueux reconnaissante ». Le premier magistrat dévoile alors, sur le mur de l'évêché jouxtant la cathédrale, la plaque de marbre qui porte son nom. Ce baptême demeurera lettre morte. Les Périgourdiens ne cesseront pas d'appeler cette place « la Clautre » et Marcillac, comme d'autres, sera vite oublié. En attendant, la revue des troupes se fait sur les allées de Tourny. De nom-

breux banquets ont lieu un peu partout en ville où des toasts sont portés à la gloire du roi et de ses serviteurs. Dans la cour de la Préfecture, la population admire toute la soirée, par la porte cochère laissée ouverte pour la circonstance, un transparent sur lequel l'habile Catoire a dessiné la fontaine Marcillac. « Gloire au nouveau Moïse », n'hésite pas à proclamer un Périgourdin enthousiaste, avant que les derniers feux ne s'éteignent sur cette journée mémorable. Un poème de circonstance est écrit par Ed. de Chantérac, membre de l'Académie de statistique de Marseille :

« ...Du Périgord la vieille capitale
 Marche vers le progrès, d'une ardeur sans égale.
 Un aqueduc, digne du temps romain,
 Trace aux eaux du Toulon un élégant chemin.
 Tes places, tes maisons, tes belles promenades
 Auront, ô Périgueux ! chacune leurs naïades;
 Thémis pourra bientôt, dans un brillant palais,
 Voir encenser son culte et dicter ses arrêts... ».

A la fontaine Marcillac, d'une urne sort une immense flamme. Au bas du Greffe, une grotte se creuse autour de la borne-fontaine. Rue de la Clarté, un jet d'eau de 25 pieds de haut arrose la place Daumesnil. Au bas de la rue Saint-Roch, un autre jet d'eau fait la joie du quartier des Rues Neuves.

Le débit est de 600 m³ par jour. En 1842, on installera une seconde pompe qui donnera 500 m³ supplémentaires. Mais l'action de refoulement est insuffisante, il faudra attendre 1858 et l'installation d'une machine à vapeur. Le débit d'étiage de l'Abîme est 230/280 l./sec. Les élus seront conduits à préciser que « si les eaux du Toulon sont les plus abondantes, ce n'est pas une raison pour en user à sa guise. Si chacun est libre de puiser gratuitement l'eau aux fontaines placées sur la voie publique, on ne peut la recevoir dans sa propriété ou employer à son profit une portion quelconque des eaux ». Cette mesure est rapidement modifiée par le système des abonnements selon le diamètre du filet reçu pour l'irrigation des jardins. La formule conduira à la facturation de l'eau au mètre cube. Les fontaines monumentales seront déplacées quelques années plus tard. On pourra voir jusqu'en 1950 celle de la Clautre, reconstruite place Faïdherbe, alors que celle de la place de la Mairie ira place du IV-Septembre, derrière le théâtre.

LES TRAVAUX DEPARTEMENTAUX

Catoire dessine sans répit. Mais il s'agit aussi : « Je crois, Monsieur le Préfet, qu'il conviendrait de demander à M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de vendre les anciennes prisons et casernes de Ribérac et de Bergerac. Avec cette autorisation on pourrait vendre, dès cette année, la prison de Ribérac et en recevoir le montant dans les premiers mois de 1837, puisqu'elle pourrait être livrée à l'acquéreur, fin 1836. On pourrait alors, avec les fonds disponibles, commencer la campagne de Bergerac, qui, en faisant les approvisionnements, pourrait être conduite avec activité... ». Ce 8 août 1836, L. Catoire ne se limite pas à faire son métier d'architecte, il se veut administrateur et conseiller. Il est vrai que le nouveau préfet, Auguste Romieu, et lui, se retrouvent parfois autour d'une bonne table chez la Blonde. La caserne de gendarmerie de la sous-préfecture de Ribérac est achevée le 1^{er} octobre 1836, les prisons le 1^{er} novembre suivant. Cet ensemble sera rasé en 1980, pour agrandir la place publique. Parallèlement s'ouvre le chantier de construction du nouvel hospice. Il est situé en face de Montpon, à droite à la sortie de la ville. C'est un grand bâtiment d'un seul niveau, de plan carré formant cour intérieure. On y reconnaît parfaitement le style de Catoire. La chapelle de cet hôpital mérite une attention particulière. Edifiée dans l'aile gauche de l'édifice, ce lieu du culte est voûté en anse de panier, avec croisées à fines arêtes. Les baies sont en forte pénétration, avec tribune soutenue par deux colonnes de l'ordre ionique, fait face à un autel dessiné par l'architecte, et richement décoré. Il est, à ce jour, en voie de classement. Dans le parti adopté par Catoire, on y retrouve l'influence italienne de la Renaissance, et plus précisément, l'école vénitienne de Palladio, au goût du jour, et qui inspira Viollet-le-Duc.

Des fonds sont mis à la disposition de Catoire par l'administration pour la restauration des monuments publics. Il est chargé de l'ancienne cathédrale de Sarlat.

La caserne de gendarmerie de Périgueux occupe l'ancien couvent des Jacobins. Elle est fort vétuste. En 1806, on a dû procéder à des travaux de réfection très lourds pour les finances. Baignol, architecte du département, prévoit bien la restauration de cet édifice situé à l'angle de la rue du Plantier et des allées de Tourny, mais le Conseil général, en 1817, n'ose pas le suivre, pas plus que pour construire à l'arrière du Palais de justice. Les élus départementaux attendent le 30 mai 1842

pour décider la construction d'une nouvelle caserne, sur le terrain Michelet, au bas de la place de Prusse, à l'entrée de la rue de la Cité. Catoire en conçoit les grandes lignes, mais à la vérité c'est Bouillon, son successeur comme architecte du département, qui, à partir de 1855, la construira. On y trouve cependant l'harmonie des hautes ouvertures plein cintre, qu'affectionnait le maître. Bouillon avait été le condisciple de Catoire sur le quai Malaquais.

LES NOUVELLES GALERIES

L'argent, toujours la course à l'argent ! Pour financer ses projets, le maire demande au Conseil de vendre les terrains de la partie supérieure du marché, près des allées de Tourny (haut de la place Montaigne). On pourrait au mieux en tirer 35.000 F. Les conseillers sont opposés à ce projet. Marcillac suggère alors la vente du haut de la place de Prusse (aujourd'hui place Francheville), jouxtant le Triangle. « C'est, rétorque-t-on, nuire à la perspective d'une des promenades les plus suivies de la ville ». Pour trouver des fonds, plutôt que d'aliéner le patrimoine, ne vaut-il pas mieux surtaxer les produits importés. A moins qu'un emprunt contracté auprès de la population n soit plus opportun. En janvier 1838, les séances du Conseil municipal sont houleuses. A un point tel qu'au moment du vote, plusieurs conseillers se retirent de la salle. Quatorze élus sont d'accord avec le maire pour vendre. Quatre sont contre. On vendra donc. Pas n'importe comment. Catoire a un projet d'aménagement, véritable cahier des charges pour tout promoteur à venir. Il veut qu'au moment de la vente des terrains de la place de Prusse, on prévoit que le couronnement de la construction à venir permette la vue des coteaux qui bornent l'horizon. Cela ne détruira pas l'harmonie qu'offrent les promenades du Triangle et du Boulingrin. « Mais, poursuit-il, il en est temps encore : si le projet de construction tel qu'il a été adopté paraît tellement destructeur qu'il ne faille pas s'y arrêter, l'appel qui sera fait à nos concitoyens sera alors nécessairement entendu, et qu'ils y songent bien, ils sont actuellement les juges de l'opportunité du projet ».

La ville vend donc, aux enchères, 1.800 m² d'un terrain de 60 m de façade sur 30 m de profondeur, le long de la place. D'après le plan dressé par Catoire, la mise à prix est fixée à 71.000 F. Le Conseil écoute l'architecte qui présente son projet : une façade régulière et à arcatures doit régner sur les quatre parties des constructions. On partagera l'espace en dix

lots. Les acquéreurs des emplacements qui font face à la place Francheville feront bâtir quand ils voudront. Les autres seront forcés d'édifier dans un délai de dix ans. Catoire envisage un perron au niveau de la place du Triangle, faisant le tour du bâtiment, puis il opte pour une construction suivant la pente naturelle du terrain. La vente a lieu le 16 décembre 1838. Les premiers à construire sont les magasins de nouveautés « Aux Nouvelles Galeries », qui, sous une forme moderne, demeurent de nos jours.

Le chantier débute aussitôt. Les baraques en bois, offrant depuis des années aux flâneurs et aux buveurs la boisson qui réchauffe ou rafraîchit, doivent disparaître. L'une d'elles, à l'enseigne de *La cantine de la Liberté*, est demeurée célèbre. Début janvier, le garde municipal leur donne l'ordre de déménager vers le jardin Michelet, dans l'angle Ouest de Francheville. A côté des Galeries s'édifie un magasin de mercerie, tenu par MM. Lagrange et Lehir, il disparaîtra en 1955.

Le 24 novembre 1847, le Conseil municipal doit délibérer sur une difficulté survenue entre ses services et Catoire. Une balustrade incongrue surmonte la construction incomplète du 8^e lot. C'est pourtant l'architecte concepteur qui a dirigé les travaux; il connaît donc la réglementation : alignement des toitures de tous les immeubles au même niveau. Pourquoi cette fantaisie ? La commission, composée de Bayle de Lagrange, Courtney et Chouri, ne sait que dire. De nos jours, cet aspect inachevé demeure. Il ne semble pas que cela soit dû à une fantaisie d'artiste.

SAINT-FRONT

Roché, le prédécesseur de Catoire, avait établi un projet de restauration de la cathédrale qui menace ruine. Sur ces instructions, à la demande de la ville et de l'évêque, semble-t-il, Catoire reprend les travaux de consolidation. C'est le 3 octobre 1826 que le préfet Constant-Marie Huchet de Cintré a demandé à Catoire de poursuivre les travaux entrepris par Roché. L'entreprise Rongieras en est adjudicataire pour 7.721 F. A cette occasion, Mgr de Lostanges indique au préfet qu'il conviendrait d'acheter les petites maisons qui masquent l'extérieur de l'édifice et qu'il est opportun de les démolir. Catoire ne s'occupe que de l'intérieur. Sous ses ordres le chantier débute dans la travée Sud. C'est une reprise en sous-œuvre de la coupole et de l'absidiole. Les plans sont conservés aux archives des

Monuments historiques. Les registres de la fabrique de Saint-Front donnent L. Catoire comme ingénieur-architecte. En fin d'année 1848, L. Catoire est toujours sur un chantier de la cathédrale. Monseigneur s'en plaint au préfet. Le 2 janvier 1849, M. de Sainte-Croix lui indique que la seule tâche que Catoire doit exécuter dans la cathédrale, est la pose de vitraux de couleur dont il a commencé le travail, et dont les plans sont acceptés. On ne peut lui en enlever l'achèvement. Le ministre de l'Intérieur est inquiet. Il avait demandé une restauration générale. Son projet a été ajourné en 1840. Pourquoi alors ces travaux en 1841 ? Quelle est donc l'autorité qui dirige l'architecte ? D'où proviennent les fonds qu'il emploie ? Didron lance un cri d'alarme : « Il faut arrêter le massacre qui se commet dans cette cathédrale ». Catoire s'étonne : pour lui, les travaux qu'il mène sont si peu importants, qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. La tribune Sud, qu'il vient d'abattre, a été construite en 1722, dans le mauvais goût de l'époque Louis XV. S'il a fait enduire les piliers de badigeon blanc, c'est parce que les fabriciens les avaient polychromés. Les esprits s'échauffent et, le 10 novembre 1841, l'évêque reçoit une lettre véhémement du garde des sceaux, ministre des Cultes : « Je m'insurge contre le vandalisme déplorable qui est commis dans la cathédrale de Périgueux, où la partie ornementale de l'édifice restant incomplète, l'architecte croit devoir, après huit siècles, en achever la décoration. Pourquoi avoir substitué des piliers gothiques à des chapiteaux corinthiens, mutilé l'absidiole Sud en la badigeonnant au lait de chaux ? Il paraîtrait, entre autres choses, que l'on étoupe les fenêtres des combles en remplissant les vides au moyen d'une maçonnerie de moellons... J'exprime à M. le Préfet mon vif étonnement de voir des travaux de ce genre entrepris par un architecte du gouvernement, et tolérés par ce fonctionnaire, sans autorisation, dans un édifice appartenant à l'Etat ». Déçu, s'estimant incompris, Catoire arrête les travaux. En réalité, une cabale semble être dirigée contre lui. Un Périgourdin, l'abbé Audierne, inspecteur des Monuments historiques de la Dordogne, désigné concurremment à Catoire, paraît être à l'origine de cette affaire. Dans sa séance du 7 janvier 1842, la Commission supérieure des Monuments historiques entend un rapport de l'abbé au sujet des travaux de Saint-Front. Les propos tenus reflètent suffisamment les intentions de leur auteur. Pour sa part, E. Viollet-le-Duc est à Périgueux les 5, 6 et 7 septembre 1842. Il ne dit rien des travaux de Catoire; il note simplement sur son carnet : « Périgueux, charmante ville au milieu d'un charmant

pays ». Mais le siège de Saint-Front a un nouveau titulaire. A la mort de Mgr de Lostanges, en 1835, on désigne Mgr George pour lui succéder. S'estimant, sans doute, trop jeune pour une telle charge, Mgr George n'acceptera la dignité épiscopale que 5 ans plus tard. Il a alors 34 ans. C'est Mgr Gousset qui sera évêque durant cette période. Jusqu'alors, les relations qu'entretient L. Catoire avec l'autorité diocésaine sont empreintes d'une déférente sollicitude. Dès 1840, avec le nouvel évêque, le climat se détériore rapidement. Incompatibilité d'humeur, conduite sujette à caution, conflit d'ordre esthétique ? Les sources sont imprécises. Une chose demeure : L. Catoire entre en disgrâce. L'évêque souligne les insurmontables difficultés qu'il a pour s'entendre avec l'architecte, qui « a massacré l'absidiole Sud », et « fait des difficultés au facteur d'orgues Girard pour le grand orgue de la cathédrale ».

En 1851, on attend un autre architecte à Saint-Front : P. Abadie, le « terrible démolisseur », comme le qualifiera G. Bussière. Il ne badigeonnera pas, il déposera simplement l'édifice pierre par pierre, pour en reconstruire un nouveau. Quand Catoire réclamera ses honoraires, la ville lui attribuera 232,95 F. Il ne dira rien. J.-F. de Verneilh a beau mettre en garde : « Il faudrait se contenter de faire durer le plus possible les monuments dont l'intérêt est surtout archéologique, sans prétendre les remettre à neuf ». La lutte sera vaine.

L'HOMME PUBLIC

De la fin du Premier Empire à la fin du Second, un établissement de Périgueux connaît une certaine vogue. La jeunesse intellectuelle y vient célébrer le culte de la bonne chère. Cette modeste auberge est tenue par une femme (fut-ce toujours la même ?) qu'on appelle la Blonde, sans doute parce que sa chevelure est noire comme le jais. Pour Pierre Magne, le grand argentier de France, c'est un heureux temps avec ses amis épicuriens, Calvimont, Catoire, Sauveroche et Choury, *quey bé fi coumu uno souri*. Dans ce cabaret à l'angle Sud-Ouest de la place Francheville, on vide *lo boum vi dé Chancellaud*, *lous tourins*, *lous boudins ! Dé pimprénello en lo solado*. Il y a aussi, dans cette joyeuse équipe, Eugène Veuillot, rédacteur en chef du *Mémorial de la Dordogne* de 1833 à 1836. Ce futur champion du catholicisme intégral se souvient de Catoire comme d'un « jeune dissipé, parmi les plus dissipés de la jeunesse des Périgourdins ».

Un autre Périgourdin fréquente « lo Bloundo » et tient un

rôle principal dans la vie de Catoire : c'est Jean-Baptiste Faure. La première rencontre de l'urbaniste et de l'horloger-bijoutier de la place de la Clautre date du 5 mai 1827. Catoire fait ses premières armes d'architecte de la ville. Il est confronté à un citoyen qui sera toujours désormais présent à ses côtés. J.-B. Faure sera le tuteur de Catoire aux moments sombres de sa vie; il sera aussi son co-héritier. L'horloger fera un éclat en 1850, lorsque, élu capitaine de la garde nationale, il refusera cet honneur : l'intrigue politique du moment n'est pas faite pour lui. Mais à cette heure, il s'agit d'urbanisme. Le plan de la Ville prévoit un nouvel alignement sur le pourtour de la Clautre. Faure n'en veut pas pour reconstruire sa maison, il veut conserver l'ancien alignement. Le Conseil municipal, embarrassé, confie l'affaire au nouvel architecte parisien. Le tracé d'aujourd'hui sera maintenu. Catoire est donc l'architecte de l'immeuble sis à l'angle de la place de la Clautre et de la rue du Calvaire. C'est une fantaisie — pas mal réussie — dans le style pseudo-Renaissance.

Ses relations avec Pierre Magne ne paraissent pas déterminantes dans la carrière de l'architecte. Le jeune député de Périgueux vient d'acheter le petit château de Trélissac, l'ancien repaire noble des Chaudru. Il en confie naturellement la restauration à Catoire, son ami. Celui-ci ne peut conserver la grande tour ronde d'escalier, mais préserve les quatre petites échauguettes d'angle qu'on peut y voir encore. Les choses s'arrêtent là entre nos deux hommes. Il est vrai qu'avec Magne, le temps ne compte pas. Ainsi, il avait passé le sous-seing pour l'achat du château à Bardou, artiste peintre, en 1837, et ne signe l'acte notarié que le 2 septembre 1841.

Le savant minéralogiste, Brard, découvre en 1836 une matière propre à remplacer et surpasser, dit-on, les ciments romains. Voir des édifices résister des millénaires a toujours intrigué l'homme de l'art. Catoire fait des essais. Il obtient les meilleurs résultats : quelques minutes d'immersion suffisent pour donner à ce ciment la dureté de la pierre. C'est peut-être là l'invention du ciment à prise rapide. L'idée sera reprise bien plus tard, sans référence aux inventeurs.

Louis Catoire vivait intensément, dévoré par la soif d'être toujours présent. A la mi-décembre 1836, l'Isle quitte son lit : les Barris sont recouverts par les eaux. Architecte départemental, responsable des bâtiments de la Dordogne, il va comme d'autres, contempler depuis le pont de Tournepiche les dégâts occasionnés par la rivière en crue. L'École Normale d'institu-

teurs, voisine de la rivière, le préoccupe particulièrement. Il enfourche un cheval et plonge dans les flots. L'animal tombe dans une fondrière et tous deux sont vite emportés. Ils disparaissent même un long moment. Catoire s'en tire en s'accrochant à un mur. Le cheval lutte durant une heure et regagne la berge. Partout où Catoire passe, il est toujours en première ligne, en évidence certes, mais prêt à prendre des coups s'il en pleut.

Auguste Dupont, utilisateur des pierres lithographiques françaises, n'emploie que du choix supérieur. Catoire lui suggère de lui réserver le deuxième choix, jusque-là laissé au rebut, à la taille de pavements pour salle à manger et vestibule. Ces pavés, taillés en octogone et prêts à être posés, se livrent à des prix bien inférieurs à ceux de la pierre de liais et sont infiniment préférables, puisque les pierres lithographiques sont beaucoup plus dures que le marbre, et deux fois moins chères. A. Dupont sera reconnaissant à Catoire et *l'Echo de Vésone*, fondé par F. Dupont en 1828, ne manquera jamais de lui témoigner son soutien. Lorsque Dupont veut bâtir son usine, la papeterie du Phénix, au Moulineau, en aval de Périgueux, Catoire rédigea plan et devis sans demander d'honoraires.

Comme nous l'avons vu, Catoire est nommé, par décision ministérielle du 7 juillet 1840, inspecteur des Monuments historiques de la Dordogne, plus spécialement chargé des renseignements graphiques. Cette nomination intervient à la suite d'un passage en Périgord de Prosper Mérimée. L'auteur de *Colomba* est, à l'époque, inspecteur général des Monuments historiques. Il fait acheter au département le cloître de l'abbaye de Cadouin, après avoir convaincu le préfet Romieu. Celui-ci envoie Catoire avec mission de remettre en état ce chef-d'œuvre. Le devis est trop élevé, les fonds ne sont pas trouvés à cet effet. On ne saura donc jamais ce que serait une restauration de Louis Catoire. Aurait-elle été pour lui, comme pour Viollet-le-Duc (de 9 ans plus jeune), un dilemme entre agir avec prudence et discrétion ou bien rétablir dans un état complet ce qui peut n'avoir jamais existé ?

Périgueux souhaite honorer Fénelon, l'un des hommes célèbres du Périgord. Le 17 avril 1836, le Conseil municipal, voulant recueillir toutes les idées et laisser à des illustres le soin de prendre la décision, désigne, comme membres d'une commission de sages, des Périgourdiens de Paris chargés de faire des propositions. On y trouve l'académicien Féletz, Belleyme, de Calvimont, Mérilhou et Zédé. Leur choix n'est pas unanime.

Chacun propose ce qu'il juge être l'emplacement idéal pour recevoir la statue de Lanno. Comme toujours, en pareil cas, une vive polémique s'enflamme. On s'invective par voie de presse; Catoire, toujours facétieux, analyse dans un article les propositions : à l'entrée de Tourny, au milieu du Triangle, au fond des allées, sur le Boulingrin. Et d'en rajouter : pourquoi pas à la croisée du transept de la cathédrale ?

Aucun portrait de Louis Catoire n'est parvenu jusqu'à nous. On sait peu de choses sur sa vie privée et rien ne nous permet de brosser le physique du personnage. Aucun détail, aucune allusion ne nous renseignent. Il montait à cheval, il ne repoussait pas l'idée de se produire sur scène, il nageait sportivement, et la seule faiblesse qu'on lui attribue, pour le beau sexe, est sujette à caution. A défaut du physique, on connaît au moins l'homme d'action.

Participant à la vie publique sous toutes ses formes, Louis Catoire est membre de la Commission de la fête agricole de Saltgourde qui a lieu le 25 mai 1842. « Il y avait peu de dames, mais beaucoup de cultivateurs... ».

Nous l'avons vu, à 22 ans, dirigeant une troupe de comédiens amateurs. Quelques années après, il est membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, où se retrouve l'élite du département. On le trouve dans la garde nationale où, le 31 mars 1847, il est nommé lieutenant du 2^e Chasseurs, en remplacement de M. Renaud (le corps compte 174 gardes).

A l'issue des événements de 1848, qui ont instauré la II^e République, il est procédé à des élections municipales. Quatre listes sont en présence. Sur celle de *l'Action municipale* soutenue par *Le Républicain* figurent entre autres : Catoire, architecte; J.-B. Faure, horloger; L. Mie, avocat; M^e Moyrand, avocat; A. Gadaud. Sur celle de *l'Ordre dans la liberté* soutenue par *l'Écho de Vésone*, ce sont : Dupont; Chouri, avoué; Raynaud, avocat; Lagrange, notaire. Lambert, architecte, est sur une troisième liste. Bouillon, autre architecte, se plaint amèrement de ne pas avoir été retenu. En définitive, les élections seront suspendues et le provisoire durera plusieurs mois. Le temps de calmer les passions.

Le 19 mai 1848, par arrêté du Commissaire du département, les citoyens de Beaufort, Charrière, Catoire et autres, sont nommés membres du Conseil d'administration de la garde natio-

nale à Périgueux. Catoire a le grade de capitaine commandant le corps des 60 sapeurs-pompiers de la ville.

Le registre électoral, mis à jour en 1850, porte curieusement *Jean-Louis Catoire de Bioncourt*, architecte, domicilié cours Montaigne, à l'angle de la rue des Chaînes. Il n'a jamais fait usage de cette particule qu'on ne retrouve nulle part. Canular d'un ancien des Beaux-Arts ou rémanence d'un passé obscur ? On ne sait. Pour le corps électoral du Prince-président, Catoire se voulait-il monarchiste ?

L'HOMME D'AFFAIRES

Dans toutes les opérations d'intérêt public qu'il est amené à conduire, Catoire se réserve une part personnelle. On peut y voir une intention spéculative, on peut aussi penser au souci de donner l'exemple, de provoquer l'émulation.

Sa première acquisition est faite, semble-t-il, en 1836, soit près de dix ans après son arrivée à Périgueux. Près de la halle du Coderc qu'il vient de réaliser, il construit une maison à l'angle Sud-Ouest de la rue des Chaînes, à la place d'une vieille bâtisse acquise, le 16 septembre 1836, à Hyacinthe Durand-Dureclus. Il bâtit dans le nouvel alignement, face au marché couvert. Il projetait d'installer dans cette maison son agence d'architecte qui se résume à une table à dessin, quelques crayons et gommes, avec peut-être un commis ou deux. Il revendra l'immeuble à un nommé Meyre en 1856. En 1837, il prend option sur d'importants terrains à proximité de la tour Matagnerre. Il agit en accord financier avec Jacques Borie-Champagnou, de Guillemotte-Coulounieix, qui fait confiance à l'homme de l'art pour tirer le meilleur parti des terrains, dont la ville aura tôt ou tard besoin pour réaliser le futur cours Fénélon. L'accord se fait sur la base de 50 % pour Catoire s'il vend l'ensemble plus de 25.000 F.

Le 30 décembre 1840, un registre d'actions est ouvert, à la mairie, pour les souscriptions au profit de la Compagnie d'Orléans, désireuse d'ouvrir des lignes de chemin de fer. Catoire est sans doute de ceux « qui y croient ». Les terrains qu'il s'empresse d'acheter dès ce moment, à Agonac, Razac, Marsac, il les revendra à partir de 1855, avec de substantiels bénéfices. Notre architecte urbaniste est devenu, à n'en pas douter, un agent d'affaires spéculateur. Une autre fois, c'est un terrain derrière le Palais de justice qu'il achète 2.200 F le 22 octobre 1849. Il y construit une belle demeure avec écurie,

remise et jardin, puis vend l'ensemble le 11 juillet 1854 à M^r Raynaud, avocat, pour 20.000 F. Ailleurs, c'est une ruine achetée 2.000 F en 1836, revendue 12.000 F le 30 août 1847. Mais l'emplacement a pris de l'importance. Catoire donne tellement dans l'immobilier que dans les actes notariés, il est dit *ancien architecte*, parfois *propriétaire*. En vingt ans, il fait plus de 30 transactions importantes.

On suit son passage chez les notaires jusqu'au 29 mai 1861, lorsqu'il vend un immeuble, par lui construit, à l'angle de la place Francheville et du Triangle, à Jean Bonnefond, pharmacien, pour 60.000 F. Avec, il est vrai, des inscriptions hypothécaires.

Parmi ses « folies », Catoire aura un faible pour Agonac. Là, sur un coteau au Nord-Est du bourg, Borie-Vieille est un domaine de plus de 110 ha. Ancien repaire des Chabans, la gentilhommière est connue dès le XVI^e siècle. L'ensemble avait été vendu comme bien national à la Révolution. Catoire achète le château et les terres, le 12 juin 1849, pour 45.000 F, à Jean-Baptiste-François Dubois, ancien directeur de la poste aux lettres de Périgueux. A quatre lieues de Périgueux, le maître règne sur ses terres, sur la demeure, les fermes avec colons, l'important cheptel de bovins et d'ovins, ainsi que sur le vignoble dont certains vantent encore le produit. Plus de 30 personnes vivent sur ce domaine. Posé sur une haute butte dominant la vallée de la Beauronne, le château est un corps de logis entre deux pavillons carrés. En son milieu est une grosse tour ronde d'escalier. A l'entour, des communs, avec maison du régisseur, écuries et chais. Une charmille et une sapinette donnent un frais ombrage au parc. A la suite du décès accidentel d'un jeune garçon, le dernier propriétaire fit démanteler la demeure en 1918. La ruine servit alors de carrière pour les constructions voisines. Aujourd'hui, on a bien du mal à en retrouver autre chose que le souvenir. La demeure des Chabans, les traces de Catoire, l'atelier où il dessina ses derniers plans, tout cela est parti sous la pioche des démolisseurs. Le phylloxera a atteint les vignes, le parc est mutilé, le dernier chêne mesurant 2,50 m de diamètre est coupé en 1919 (M. Marcel Morange, de Saint-Front-d'Alemps, s'en souvient).

Sentant venir sa fin à Borie-Vieille, Catoire voudra s'éteindre à Périgueux, dans sa maison du quartier Féletz. L'éminent académicien français, Périgourdin de cœur, a légué à ses neveux et héritiers un vaste jardin situé entre le quartier Saint-Martin et le pont Saint-Nicolas. Les Foucauld font viabiliser l'espace,

en 1848, par Catoire. Il y trace la rue principale Cité-Jardin Féletz. Elle deviendra la rue Antoine-Gadaud en 1901. Des maisons y sont rapidement édifiées. L'une d'entre elles est celle de Catoire : il l'appelle *la Cérés*. C'est là qu'il s'éteindra, au n° 31. Mais tant que sa santé le lui permet, Catoire achète, vend, emprunte, hypothèque, retranche et lègue. Les notaires Lagrange, Bosredon, Gaillard, Debrégeas, ne connaissent que lui. Il se bat partout pour quelques mètres ou quelques francs qu'il estime devoir lui revenir. Il consacre autant d'attention et d'énergie pour obtenir 20,40 F sur la vente d'un morceau de terrain au département le 5 mars 1856, que pour vendre un immeuble au banquier Alexandre Vacquard pour 12.000 F, le 23 avril 1857.

L. Catoire eut aussi, il n'est pas permis d'en douter, une importante clientèle privée. Ses différents successeurs dispersèrent ses archives personnelles. En 1955, dans certaine agence d'architecte de Périgueux, il y avait encore quelques dossiers établis par Catoire, des plans signés de lui. Une étude attentive de quelques marques décoratives discrètes, soulignant l'encadrement d'une baie, une mouluration de linteau, un porche plein cintre, c'est autant d'éléments qui laissent supposer qu'il s'agit probablement d'une construction signée L. Catoire. Il en est ainsi rue des Chaînes, cours Montaigne, rue Gambetta, rue Antoine-Gadaud, rue Guynemer, rue Maleville...

LA FIN.

Jusqu'au 11 juillet 1854, L. Catoire habita la maison qu'il avait construite, rue Saint-Martin, au n° 29 de la 2^e division (à l'angle de la rue Maleville et de la place du Palais). Dans l'acte de vente au profit de l'avocat Raynaud, il fait préciser que les meubles qui y demeurent à ce jour sont exclus de la vente. Sans doute n'a-t-on pu encore effectuer le déménagement pour la nouvelle demeure de la Cité Féletz. Catoire indique que ce mobilier est la propriété de son ami, M. de Vielcastel. Qui est ce personnage ? Ce ne peut être Horace de Vielcastel, le chroniqueur du Second Empire, l'une des plus mauvaises langues de son temps. Ce membre de l'administration des Beaux-Arts était un ami de l'architecte Percier, un des patrons de l'École d'architecture. Ce devait plutôt être un cousin du Vielcastel parisien. Il habitait Périgueux, faisait partie du Cercle de la Philologie et de la gentry périgourdine. Sem l'avait caricaturé sous le nom de *Vieux pastel*. Cette caricature, offerte au château de Monbazillac par le marquis de Fayolle, y est accom-

pagnée des quatre ou cinq croquis d'étude, sur papier calque, exécutés par le caricaturiste pour établir son portrait-charge. Il n'est pas permis d'aller plus loin dans le domaine des hypothèses, mais qui sait s'il n'y aurait pas à chercher de ce côté l'explication de la naissance illégitime de Catoire ?

Une des raisons qui empêchent Catoire de persévérer dans le chemin professionnel qu'il avait initialement choisi, c'est sa santé. Il devient progressivement débile : le mal de Verlaine, celui de Maupassant, ou plutôt quelque autre démence précoce ? S'il est, dans ses successives habitations, toujours à proximité d'une bonne cave, si on relève toujours près de lui quelques cadavres de bouteilles de rhum ou de champagne, c'est un peu mince pour en faire un éthylique. De plus, sa vie privée ne laisse pas transpirer l'ombre d'une conduite de débauché. Par contre, il existe des indices. « Un enfant, nommé Louis Catoire, âgé de 9 ans, a été trouvé à Périgueux le 25 décembre 1843 et n'a pu indiquer le domicile de ses parents. Il a été arrêté et mis à la disposition de M. le Préfet ». Cet avis paru dans *l'Echo de Vézère* du 27 est-il une façon dérisoire de traiter un amnésique ? Le point critique de l'état mental de L. Catoire est atteint le 27 décembre 1861. Le Tribunal civil le déclare « en état habituel de fureur, d'imbécilité et de démence ». Il est pourvu d'un tuteur car sa folie « est de notoriété publique et c'est un fait suffisamment constaté », et la décision de prononcer son interdiction est prise par les juges de Périgueux.

L'inventaire des biens de Catoire est fait par M^e Lagrange, notaire; en présence du tuteur J.-B. Faure et du subrogé Villemonte, avocat. On commence le 6 février 1862, à 9 heures du matin, à Borie-Vicille. C'est l'inventaire traditionnel, à la fois fastidieux et émouvant : une cafetière à la minute, une table ronde, 4 chaises, des pots à graisse, un bahut, 16 assiettes, 230 bouteilles de vin, un lit d'acajou, un petit médaillon représentant l'impératrice Joséphine, des ouvrages sur l'architecture, un compas, 35 barriques de vin de la récolte de 1861 (estimées 2.040 F), 50 bouteilles de rhum, etc... Il y a aussi les colons Lamblard, Lachaud, Bayle, Lachaud fils, avec les bœufs, 107 brebis et 14 cochons. Il y a enfin les serviteurs : M^{lle} Mathilde-Marguerite Mathieu et Jean Peyrat.

L'inventaire se poursuit à *la Cérés*, la maison de la cité Féletz. Au rez-de-chaussée, une cuisine, une salle, un bureau avec deux peintures à sujets religieux. Au premier, deux chambres, dont celle où Catoire git, semi-grabataire, dans un fauteuil Voltaire en acajou. On note une montre à cylindre en or, avec

huit rubis, portant le n° 16050 (estimée 150 F), un pince-nez en or...

Catoire s'éteint le 20 novembre 1864, à dix heures du matin. Son vieil ami Jean-Baptiste Faure est à ses côtés. C'est lui qui se rend à la mairie pour déclarer le décès avant de prévenir Levicomte. Paul-Frédéric Levicomte (1806-1881) est architecte de la ville de Paris et ancien camarade de promotion de Catoire aux Beaux-Arts. Il fut membre de la Société historique et archéologique du Périgord et publia, après son exposition au Salon des Beaux-Arts de Paris en 1880, une étude sur les édifices des différentes époques à Périgueux. On lui doit le Palais de justice de Provins, le théâtre de Chalon-sur-Saône, la mairie du XI^e arrondissement à Paris.

La mort du seul véritable architecte-urbaniste que Périgueux ait connu, passe presque inaperçue de ses concitoyens : « M. Catoire, architecte, auquel on doit les plans du Palais de justice, du Grand Séminaire, du théâtre et de plusieurs autres édifices, est décédé ce matin à Périgueux », lit-on dans *l'Echo de Vézère*. « Depuis longtemps il était privé de l'usage de ses facultés par suite d'une attaque d'apoplexie qui l'avait frappé dans toute la force de l'âge ». En cette fin de 1864, place Bugeaud, Richard, photographe artiste, tire le portrait avec ressemblance garantie. A Paris, le tribunal correctionnel reconnaît comme un honnête homme de cœur Antoine de Tounens, Orléans 1^{er}, assez hardi pour tenter de conquérir à lui tout seul un vaste monde. L'Empire danse à Compiègne sur les airs de Jacques Offenbach. Au Mexique, Juarez menace.

Les amis de Catoire le conduisent au cimetière de l'Ouest, où, se sachant sans famille, il avait acheté une concession, le 18 octobre 1840, dans la 3^e classe, pour 80 F. Il prend place dans les premières divisions, le long de la voie de chemin de fer nouvellement créée. Il n'y a pas de caveau. On dresse une stèle supportant une plaque de marbre où l'on grave seulement : Louis Catoire. La pierre levée est triangulaire au sommet, comme le couronnement de ses édifices.

Quatre jours après les obsèques, le notaire réunit un conseil composé de Jean-Denis Bardy-Delisle, juge honoraire, Alfred Bardy-Delisle, médecin et maire de Périgueux, Jacques-Christophe Texier, bibliothécaire, Adolphe Dubois, juge au Tribunal, « demeurant tous en cette ville, lesquels ont déclaré avoir parfaitement connu L. Catoire, ancien architecte du département de la Dordogne, né à Paris le 25 novembre 1806, décédé

à Périgueux, où il habitait depuis 1826, le 20 novembre courant, et attestent comme étant de notoriété publique qu'il n'a laissé aucun héritier à réserve légale. Les comparants attestent aussi qu'il n'a pas été fait d'inventaire après le décès du sieur Catoire... ».

Quelques mois après, le 29 mai 1865, Faure et Levicomte sont chez M^e Lagrange pour procéder à l'ouverture du testament du défunt. Le notaire lit ce que chacun connaît déjà : « le 21 juin 1861 je donne tout ce que je possède à mes deux vieux amis Paul Levicomte, architecte à Paris, et Faure, bijoutier à Périgueux... ». Les biens du testataire sont cependant lourdement frappés d'hypothèques. De plus, la *Cérès* a été vendue en viager aux époux Bonnefond. Le reste, Borie-Vieille et quelques terrains à Périgueux, peut être partagé entre les deux amis.

C'est alors que se produit un curieux incident. Le notaire Gaillard exhibe un autre testament, signé Catoire, déposé en son étude le 21 novembre 1864, la veille de la mort. Dans celui-ci, le défunt lègue à M^{lle} Mathilde-Marguerite Mathieu « toute ma propriété de Borie-Vieille, toutes ses dépendances, à condition qu'elle habitera avec moi tant que je vivrais » (Borie-Vieille, le 16 janvier 1861). M^{lle} Mathieu réclame donc son bien à Faure et Levicomte. Ceux-ci prétendent que « leur » testament leur octroie tous les biens et comporte révocation implicite mais certaine du legs particulier dont M^{lle} Mathieu vient demander l'exécution. Des conseils communs rapprochent les parties. On établit un compromis, le 5 juin 1865, et les deux co-héritiers versent à la servante 30.000 F. En fait, ils ne versent que 20.000 F puisque le 10 août 1875, lors de la vente de Borie-Vieille, il leur reste 10.000 F à remettre à l'intéressée. Ils le feront, fort obligeamment, dès qu'ils toucheront le produit de la vente de Paul de Réau, soit 126.000 F.

Catoire, de son vivant, a-t-il eu quelques faiblesses pour Mathilde Marguerite ? Elle est sa lingère, sa gouvernante, à Borie-Vieille comme à Périgueux. Elle l'assiste à ses derniers instants. Ce que l'on sait, c'est que M^{lle} Mathieu confie à l'hospice de Périgueux son enfant, née de père inconnu, le 29 décembre 1859 à Bordeaux et prénommée Marie-Mathilde. La fille de la lingère est placée dans la campagne. Catoire a-t-il eu connaissance de ces faits lorsqu'il rédige le second testament ?

Le 1^{er} avril 1937, l'architecte Cocula, conseiller municipal, proposa à l'assemblée locale que le nom de Catoire fut donné

à une rue de la ville. Un avis favorable fut accordé, mais c'est affaire si délicate que de débaptiser les rues, que bien peu s'y aventurent et nulle suite n'est donnée.

Sur le quai Malaquais, au bord de la Seine, les actuels élèves des Beaux-Arts apprennent, en feuilletant le registre de leurs anciens, que Jean-Baptiste-Louis Catoire serait décédé en 1850. C'est, bien sûr, la véritable fin de la vie publique de celui qui, à défaut de marquer son temps, a donné à la ville de Périgueux une empreinte qui fait encore sa personnalité, puisqu'elle lui doit la conception d'ensemble de l'axe que l'on appelle « les Boulevards » avec deux points forts, le Palais de justice et le théâtre (disparu) et leur environnement.

Quant au jugement de valeur qu'on peut porter sur l'architecte, on rappellera que Louis Hauteœur, dans son *Histoire de l'architecture classique en France*, n'a pas manqué de noter le rôle de Catoire (dont il cite cinq fois le nom) et dont il souligne qu'il fut « un bon praticien ».

Jacques LAGRANGE.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- BURNAND (R.). La vie quotidienne en France en 1830 (1943).
 DUPUY (F.). Travaux pour alimenter Périgueux en eau (1935).
 FOURNIER de LAURIÈRE (R.). Grands travaux de voirie à Périgueux (1938).
 HAUTEŒUR (L.). Histoire de l'architecture classique en France.
 LAVERGNE (G.) et LAFON (Ch.). Périgueux d'hier (1965).
 PÉCOUT (Abbé). Périgueux... (1890).
 SAUVEROCHE (L.). Mousu Magno (1898).
 VERNEILH (J. de). L'architecture byzantine en France (1051).
 VIOLLET-LE-DUC (E.). Notes de voyages (1842).
 Journaux et périodiques : L'Echo de Vésone, le Memorial de la Dordogne, le Périgord, la Semaine religieuse, Annales de la Société d'agriculture, B.S.H.A.P.
 Archives départementales : séries N, O, Q, X, sous-série 3 E.
 Archives municipales : état civil et cadastre.
 Archives diocésaines : C 517.
 Archives de M^e Mordiconi, étude Chastanet.
-

Les constructions en pierre sèche au lieu dit "Le Camp" à Sireuil

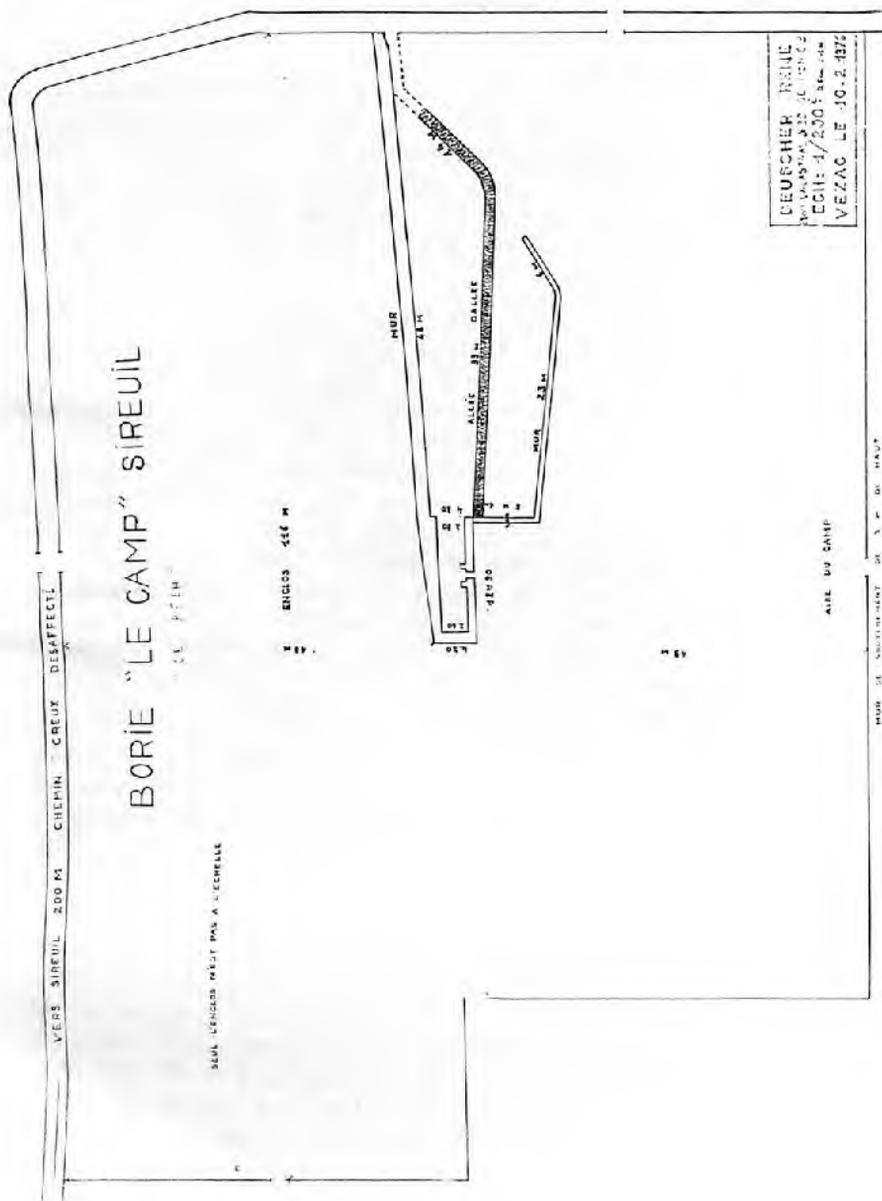
C'est à 200 m. à l'Est du village de Sireuil, lui-même situé à 7 km à l'Est des Eyzies, qu'existe une curieuse construction en pierre sèche édiflée sur un espace dit « le Camp »¹. Elle se trouve au milieu d'un pré, sur un versant exposé au Sud, et ne ressemble en rien, tant par sa forme que par son architecture, aux édifices d'un genre analogue : cabanes ou « bories » de la région.

En effet, contrairement aux bories, qui sont en général de forme ronde, celle-ci est bâtie à partir d'un rectangle; elle mesure 13 m de long sur 4 m 20 de large. Tandis que la voûte de ces bories circulaires est conique, celle qui nous occupe est ogivale, habilement montée en tas de charge par débordement de chaque rang de pierre vers l'intérieur à partir du rang sous-jacent. Malheureusement, les lauzes qui, posées directement sur cette voûte, formaient la toiture, ont été presque toutes enlevées. Je l'ai d'autant mieux constaté qu'en accord avec le propriétaire des lieux, j'ai aidé à débarrasser la construction du lierre dont elle avait fini par être couverte. Ces lauzes m'ont paru d'une facture différente de celles qu'on trouve généralement en Périgord. Elles m'ont plutôt fait penser aux vieilles maisons de l'Ardèche ou, encore, aux burons d'Auvergne.

Le détail le plus intéressant de cet édifice est sa porte, bien qu'un remaniement utilitaire assez récent en ait changé l'aspect primitif. Ainsi que l'une des reproductions photographiques illustrant cette étude permet de le constater, elle comportait une grande ogive construite en saillie à l'aide de lauzes posées verticalement, côte à côte. Mais nous ignorons si l'ouverture donnant accès à l'intérieur confirmait ce parti du constructeur, puisqu'elle consiste aujourd'hui en une porte large seulement d'un mètre, avec jambages et linteau en pierre de taille n'ayant rien à voir avec le matériau jadis employé. Mesures de l'ogive : hauteur 2 m 75, largeur 2 m 80, qui sont des dimensions jamais rencontrées dans les portes des très nombreuses bories qu'il m'a été donné de connaître.

1. « Le Pech » au plan cadastral.

Autre remaniement plus ancien : une petite porte ouverte sur le côté Sud de la construction; deux contreforts intérieurs y avaient été ajoutés pour la renforcer.







L'aire entourant cette construction mérite aussi d'être décrite. Elle comporte une sorte d'allée faite de lauzes posées côte à côte verticalement et qui conduit vers l'édifice à partir d'un chemin venant du village. Bizarrerie : cette allée ne mène pas à la porte d'entrée, mais à la partie gauche du bâtiment. En outre, elle se trouve au centre de deux terrains dénivelés l'un par rapport à l'autre. Vers 1940, les propriétaires des lieux ont supprimé une partie de cette allée pour creuser à la place un petit bassin.

Le terrain du haut, côté Nord, est paré par un mur de 2 m 20 de haut et qui mesure 48 m de long. Celui du bas, côté Sud, est soutenu par un mur de 0 m 80 de haut et qui mesure 23 m (voir plan). Enfin, toujours sur le côté Sud, qui est en pente douce, on trouve un mur de soutènement haut de 3 m, qui borde l'aire (un peu plus d'un hectare de superficie) et la délimite. L'édifice se trouve au centre de cette aire dont les dimensions surprennent par leur correspondance : 48 m à l'Est; 48 m au Nord; 48 m au Sud.

De quelle époque datent la construction de pierre sèche et les aménagements qui l'environnent ? A quoi servaient-ils ? Deux questions auxquelles il est bien difficile de répondre avec précision. Pour ce qui concerne la première, on sait que la

manière d'édifier ces sortes de cabanes, dites « bories » ou « gariotes », selon les régions, et qui le plus souvent étaient des abris pour les bergers ou les vigneron, n'a guère changé du Moyen Age au siècle dernier. Mais il ressort de ce qui vient d'être décrit qu'il s'agit, à Sireuil, de tout autre chose.



Partant de l'appellation actuelle du lieu « le Camp », que lui donnent les gens du pays, j'ai donc consulté la carte de Belleyme dont le feuillet concernant ce secteur du Périgord a été préparé vers le milieu du XVIII^e siècle. Pas de traces de ce « Camp », mais approximativement au même endroit on peut lire l'indication : « la Maison des Pauvres », ce qui peut faire penser à une ancienne léproserie. Dans son *Dictionnaire topographique*, le vicomte de Gourgues n'hésite pas à ranger

cette « Maison des Pauvres » parmi nos anciens hôpitaux. Il est vrai qu'il donne pour référence la carte de Belleyme, ce qui nous renvoie à ce que nous savions déjà. Toujours sur ce même document géographique et encore à l'Est de Sireuil, on relève aussi l'appellation « la Chapelle », qui est celle d'un lieu-dit. Mais cela nous paraît trop éloigné pour convenir au « Camp ». En outre, aucun signe de construction ne le marque. Des essais de recherches du côté des archives municipales de Sireuil, ancienne commune aujourd'hui jumelée avec celle des Eyzies, ne nous ont pas appris davantage, personne n'ayant répondu à nos questions.

Quoi qu'il en soit, et peut-être dans l'attente de précisions qui pourraient être ultérieurement recueillies, ces vestiges encore assez bien conservés (continueront-ils de l'être si on n'y prend garde ?) m'ont paru mériter d'être mieux connus.

René DEUSCHER.

VARIA

Quelques textes peu connus de Bugeaud

Le chanoine Edmond Jardel a fourni, pour son Bugeaud des Cent portraits périgourdins (S.H.A.P., 1979, p. 125), une fort intéressante lettre inédite du futur maréchal à un ami légitimiste. En septembre 1836, Bugeaud affirme n'avoir point démerité en devenant, à Blaye, le gardien de la duchesse de Berry, à la demande de Louis-Philippe. La nouvelle dynastie a été, pour ce gardien de l'ordre, « l'ancre de salut » contre « la hideuse anarchie ». Il ne cultive aucune ambition personnelle et ne souhaite que le repos. Cette mission d'un semestre lui vaudra de porter, accolé à son nom, l'épithète fâcheuse de « geôlier de Blaye ». La caricature fera de lui une sage-femme, une accoucheuse jurée, une tenancière de pension à bas prix, une vieille commère, une portière trop bavarde, ainsi que l'a rapporté ici-même Joseph Saint-Martin (B.S.H.A.P., 1963, p. 92). Il était déjà, depuis 1834, le « boucher » (ou aussi le bourreau, le fusilleur) de la rue Transnonain, accusé, à tort comme on le sait, de la répression sanglante d'une émeute à Paris.

Nous lui préférons le surnom, qu'il se donnait lui-même, de « soldat-laboureur » et sa rustique aventure a été contée par Jean Maubourguet. L'encouragement de l'agriculture est son seul but et, devenu député, il défend avec toute son énergie sa panacée : les comices agricoles. Et un discours, prononcé à la Chambre le 13 avril 1834, s'intitule assez curieusement : « Sur l'agriculture et la pêche à la baleine » (Ann. Soc. d'Agr. Dord., 15, p. 107). On nous pardonnera de sauter ici les passages consacrés aux comices et aux primes d'encouragement aux agriculteurs et d'en venir tout de suite à la capture des cétacés. « On donne des primes à la pêche de la baleine pour avoir de l'huile qu'on trouverait en bien plus grande abondance dans la culture du colza. Pouvez-vous comparer les avantages de la pêche de la baleine aux avantages de la culture du colza ? Il n'y a pas la moindre comparaison. La pêche de la baleine donne quelques quintaux d'huile que vous payez bien cher, puisque vous donnez une prime de 70 F par tonneau ; et en 1831, six navires qui n'avaient pris qu'un souffleur reçurent une prime de quatre cents et quelques mille francs. C'est bien cher pour un poisson, remarque le général ; je ne m'en plains pas. Je suis content de voir cette pêche si mal réussir, puisque l'huile de baleine devait venir en concurrence avec l'huile de colza (Murmures à gauche)... Mais on me dit que la pêche de la baleine crée des marins. Cela peut être ; mais si elle crée des marins pour l'état, elle en crée aussi pour l'étranger ; car on admet sur les baleiniers des marins étrangers. Ces primes absorbent 4 millions. Donnez à la marine 4 millions de plus, et elle créera des escadres de manœuvres qui formeront des marins qui seront bien plus propres à gagner des batailles, car les marins qui ont pris part à la bataille de Navarin n'ont pas été à la pêche de la baleine ». On ne peut s'empêcher de rappeler que Joseph Prudhomme est un contemporain de Bugeaud.

Tous les biographes de Bugeaud s'accordent à dire que le futur maréchal fut longtemps un adversaire farouche de la conquête de l'Algérie. Il l'a dit et écrit souvent lui-même. Il est amusant de trouver la trace de cette hostilité, puis celle du revirement de Bugeaud dans les Choses vues de Victor Hugo.

La scène se passe lors d'un dîner chez Mme de Girardin le 9 janvier 1841. Hugo est académicien depuis deux jours. Bugeaud a été nommé gouverneur général de l'Algérie dix jours plus tôt et va rejoindre son poste. Il connaît déjà l'Algérie. Il a battu Abd-el-Kader au combat du ravin de la Sikkah en 1836, puis a été quelque peu sa dupe lors de la signature, l'année suivante, du traité de la Tafna. Le général est opposé à cette aventure algérienne. Mais laissons la plume à Victor Hugo.

« Bugeaud était alors un homme de soixante-cinq ans, vigoureux, très coloré de visage, marqué de petite vérole. Il avait une certaine brusquerie qui n'était jamais de la grossièreté. C'était un paysan mélangé de l'homme du monde, fruste et rempli d'aisance, n'ayant rien de la lourdeur de la culotte de peau, spirituel et galant... Le général était en grande humeur contre l'Algérie. Il prétendait que cette conquête empêchait la France de parler haut à l'Europe ; que, du reste, rien n'était plus facile à conquérir que l'Algérie, qu'on y pouvait sans peine bloquer les troupes, qu'elles seraient prises ainsi que des rats et qu'on n'en ferait qu'une bouchée ; qu'en outre, il était très difficile de coloniser l'Algérie ; que le sol était improductif : il avait inspecté les terrains lui-même, et il avait constaté qu'il y avait un pied et demi de distance entre chaque tige de blé ». Victor Hugo tenta sans grand succès de démontrer au général que c'était pourtant là l'ancien grenier des Romains, que cette conquête était la civilisation en marche contre la barbarie : « C'est un peuple éclairé qui va trouver un peuple dans la nuit ».

Cinq ans plus tard, l'opinion de Bugeaud sur l'Algérie s'est totalement modifiée. Il vient trouver Victor Hugo, alors pair de France, pour le prier de parler dans la question du budget. Le poète rapporte que le général avait alors acquis la conviction que l'annexion de l'Algérie à la France avait d'excellents côtés, qu'il avait trouvé un système de colonisation applicable, qu'il peuplerait la Mitidja, grand plateau au milieu de l'Afrique, de colons civils, qu'à côté il élèverait une colonie de troupes. Il prit pour comparaison une lance : le manche serait un civil, la flèche la troupe ; de façon que les deux colonies se touchassent sans se mêler, etc., etc. En résumé, conclut Victor Hugo, « le général Bugeaud, que l'Afrique avait fait maréchal et duc d'Isly, était devenu très favorable à l'Afrique ».

Après sa victoire de l'Isly en 1844, Bugeaud organise sa conquête et entreprend d'investir la Kabylie en 1847 lorsque ses désaccords avec la Chambre l'obligent à résigner ses fonctions de gouverneur. Il rentre en France au début de juin et, six mois plus tard, le duc d'Aumale, son successeur, recevait la soumission de l'émir Abd-el-Kader. Le 24 février 1848, la Monarchie de Juillet fait place à la Deuxième République. Ce même jour, au début, Bugeaud est prêt à tout. Il fait placarder, vers 8 h et demie du matin, place du Palais royal, un avis dont le texte a été conservé (l'original sera déchiré vers 9 heures). Il est de la main du maréchal : « le Roi, usant de sa prérogative constitutionnelle, a chargé MM. Thiers et Charrot de former un cabinet. En même temps. Sa Majesté a confié au Maréchal Duc d'Isly le commandement de la Garde nationale et des troupes. Paris, le 24 février 1848. Mal D. d'Isly. « Un fac simile de cette proclamation a été établi par le sieur A. Coquerel, qui en recueillit les débris, et publié un peu plus tard (L'Autographe, 1864, p. 196). Comme le note Jean Maubourguet, la révolution de 1848 ramène Bugeaud à la Durantie comme celle de 1830 l'en avait tiré.

En Dordogne sa popularité n'est pas à son apogée et s'il est élu député, c'est, comme on le sait, en décembre 1848 et en Charente-Inférieure. Le 10 du même mois, le prince Louis-Napoléon est élu président de la République.

La candidature de Bugeaud à cette élection avait été envisagée par la presse et, dans une longue lettre écrite un mois plus tôt à la Durantie, le maréchal répondait à un ami (non identifié) qui lui avait soumis cette proposition : « Après les événements de février, j'étais fort désireux, sans pourtant l'espérer, de vivre dans la retraite au milieu des champs que je chéris ; mais lorsque j'ai vu le régime auquel on nous a soumis depuis huit mois, et les hommes qui nous l'appliquent, je me suis senti un ardent désir de rentrer dans la vie politique afin d'aider à tirer la France de la cruelle épreuve qu'elle subit. Je ne visais pas aussi haut que la présidence, je ne songeais qu'à l'assemblée nationale, lorsque de divers points du pays on m'a offert la candidature la plus élevée, j'y ai prêté l'oreille en silence, mais deux lettres particulières ont été publiées, contre mon intention, et dès lors mes vues sont devenues publiques. De ce moment les offres de concours se sont multipliées... mais en même temps qu'on me parlait des bonnes dispositions des amis éclairés de l'ordre, on me disait que les masses, de la campagne surtout, étaient passionnées par Louis N., autant par la répugnance qu'elles ont pour les hommes qui nous gouvernent que par le prestige du nom de Napoléon. Mes amis de la capitale se sont divisés depuis peu en deux camps. L'un me conseillait de me retirer pour ne pas diviser nos voix, et livrer ainsi à l'assemblée nationale le choix du président... Le second camp, beaucoup moins considérable que le premier dit : « L'entraînement du peuple vers L.-N. est si grand qu'il triomphera sans notre appui, nous pouvons donc, sans courir (*sic*) le danger de faire triompher le National, adopter un candidat à nous ; cette résolution serait plus digne, plus morale, plus raisonnable, nous ne nous effacerons pas et il serait honteux d'abdiquer sans combat, après avoir gouverné la France pendant dix-huit ans ; ce serait imiter la monarchie au 24 février. En maintenant résolument le drapeau conservateur, nous pouvons à notre tour devenir majorité ». Cette dernière opinion est conforme à la raison absolue ; mais est-elle en rapport avec les circonstances ? Je ne le pense pas, et je penche si fort pour les idées du premier camp que j'étais prêt à publier mon désistement, lorsque des hommes des deux opinions m'ont engagé à attendre la décision du Congrès des Journalistes réunis à Paris et celle des Comités (*sic*) Conservateurs de cette capitale. Vous voilà, Monsieur, aussi éclairé que moi sur la situation. Vous connaîtrez bientôt le dernier mot des réunions pré-citées, ainsi que la détermination que j'aurai prise en conséquence » (*ibid.*, p. 304-305).

Le 3 décembre 1848 (l'élection devant avoir lieu le 10 décembre), Bugeaud écrit à ce même correspondant : « J'ai hésité un moment comme vous, tant je craignais de lancer la France dans l'inconnu puis me sont arrivés des renseignements. Louis-N. est loin, très loin d'être stupide comme on le prétend ; il a fait plusieurs livres qu'on dit avoir du mérite. Des personnes très capables de le juger m'écrivent qu'il est au contraire très bien, qu'il porte des jugements très justes sur les hommes et sur les choses, qu'il montre de grandes vues. D'autre part ce que nous avons est si mauvais qu'on peut bien hasarder un peu d'inconnu. Je ne connais rien de plus humiliant que d'être gouverné par le National. Je ne supporte pas l'idée des 18 ans de conspiration de C. (c'est-à-dire Cavaignac) en même temps qu'il recevait des faveurs multipliées. Je lui passerais l'horrible conduite de son père... mais je ne puis lui passer sa propre conduite. Je me suis donc décidé depuis quelque temps à voter pour L.-N. » (*ibid.* p. 196).

Sa crainte du chaos a fait de Bugeaud un bonapartiste de raison. Il devient commandant en chef des armées des Alpes, mais meurt du choléra six mois

plus tard, non sans avoir rappelé au prince président que « les majorités sont tenues à plus de modération que les minorités ».

Auguste Romieu, qui fut un préfet de la Dordogne facétieux et efficace, sous la Monarchie de Juillet, et qui demeura longtemps un homme libre, se rangeait lui aussi sous l'aigle impérial pour préserver la France de ce **Spectre rouge** dont il avait assez servilement brandi la menace. Et c'est malheureusement sans ironie cachée que l'ancien compagnon d'Alexandre Dumas brossait un portrait trop flatteur du maréchal, affirmant que « cette inerte physionomie, qui semblait celle d'un paysan, s'animait avec une merveilleuse promptitude. Un enfant eût pris plaisir à l'entendre causer de guerre ou d'agriculture... l'enfantine bonté d'ce rude soldat prêtait un indicible attrait au spectacle de son intérieur, au patriarcat de sa famille, aux causeries de son foyer ».

Brigitte et Gilles DELLUC.

Notre excursion du 22 juin 1980

A l'heure où le Marché commun appelle à dépasser les frontières des états pour rechercher une identité européenne, l'idée d'étendre nos regards au-delà des limites du Périgord, membre de la grande famille aquitaine des Gallo-Romains au même titre que le Limousin, le Quercy ou la Saintonge, ne pouvait manquer de venir à l'esprit de notre bureau. C'est pourquoi, cette année, nos pas se sont dirigés en Charente, vers Chassenon et en Haute-Vienne vers Rochouart.

Chassenon, plusieurs d'entre nous savaient que c'était l'antique Cassinomagus, indiqué sur la table théodosienne comme un lieu important de la voie d'Agrippa, entre Saintes et Limoges. Ils n'ignoraient pas que des fouilles y avaient été entreprises, mais leurs connaissances n'allaient guère plus loin. Aussi est-ce avec le plus grand intérêt que tous les participants à l'excursion ont écouté M. Moreau, directeur des fouilles, présenter le site et qu'ils ont suivi ses pas dans le dédale des salles et des couloirs souterrains.

Au mot « intérêt », disons tout de suite qu'il faut ajouter celui d'étonnement, car il est vrai que, selon l'expression de M. Moreau, il s'agit d'un site unique. Rendons justice à notre guide, aussi disert qu'érudit, en reconnaissant qu'à ses côtés nous avons fait une promenade exceptionnelle, replongés que nous étions dans la vie quotidienne de cet ensemble presque bi-millénaire qu'il connaît si bien pour s'être consacré simultanément à sa découverte et à son étude depuis le commencement des fouilles, c'est-à-dire en 1958 — sinon plus tôt.

Les très importants vestiges exhumés démontrent qu'il s'agit là de thermes publics, mais c'est aussi tout autre chose dont ce qu'on a déjà reconnu (sans que tout encore ait été mis à jour) prouve qu'on est en présence d'un ensemble où, cernés par un mur d'enceinte, se rencontraient ces vastes thermes aux aménagements considérables — ils s'étalent sur trois niveaux en profondeur —, un ou plusieurs temples, un théâtre, un forum. Bien que l'expression soit un peu risquée, nous oserions dire que ce devait être, en quelque sorte, le Vichy gallo-romain si M. Moreau n'y voyait et ne lui attribuait un caractère sacré, faisant de Cassinomagus un sanctuaire rural fréquenté par des pèlerins-curistes. Dans cette optique, il est normal qu'on pense à Esculape, fils d'Apollon, et à ses prêtres-médecins. Les très intéressantes hypothèses que M. Moreau émet à ce sujet quant à l'utilisation des salles et des piscines se trouvent développées dans la brochure qu'il a consacrée au site (éditée au profit des Amis de Chassenon pour aider à financer les fouilles), texte et plans à l'appui. Pour donner une idée de l'ensemble à ceux de nos collègues qui n'ont pu participer à l'excursion du 22 juin, et que nous incitons vivement à faire cette visite, disons que ces thermes se développent en trente salles extérieures ou souterraines, les voûtes de ces dernières étant parfaitement conservées, que les fours destinés à chauffer l'eau des piscines ou l'air des salles de sudation restent en parfait état de marche (l'expérience en a été faite), que certains des murs extérieurs n'ont pas moins de cinq mètres de haut.

Particularité inattendue dans cette visite riche en surprises : à côté des constructions en petit appareil bien régulier, qu'à Périgueux nous connaissons dans ce qui subsiste des arènes, se rencontrent de gros quartiers d'une pierre

sombre dont la texture à petits trous fait penser à une origine volcanique. Connus des scientifiques spécialisés en minéralogie, ce matériau provient de la chute d'une météorite ayant eu lieu aux âges lointains de la terre et qui avait



Vue des fouilles de Chassenon

Photo M. Marsac

fondue la roche à laquelle elle s'était amalgamée. D'où, nous conte M. Moreau, les visites qu'il a reçues des cosmonautes russes, puis américains, pour comparer les échantillons rapportés de la lune aux pierres sombres de Chassenon. Certaines d'entre elles seraient semblables.

Tard arrivés à l'auberge du village — mais qui se souciait de l'heure ? qui sentait les tiraillements de son estomac pendant d'aussi passionnantes découvertes ? — nous y trouvions le réconfort d'un excellent déjeuner. Si nous arrivâmes avec un peu de retard sur l'horaire prévu à Rochechouart, nous n'y retrouvâmes pas moins, patient pour nous attendre, l'aimable M. Moreau dont l'érudition nuancée d'humour s'étend aussi au magnifique château, jadis bâti par les Ségur, dont il retraça pour nous l'histoire non exempte de péripéties. Aujourd'hui propriété du département de la Haute-Vienne, ses belles salles renferment un musée qu'ont enrichi des fouilles préhistoriques et, aussi, celles de Chassenon avec ses poteries gallo-romaines.

Représentée dans ce château de deux manières combien différentes, la

peinture offre aux regards des visiteurs des scènes de chasse telles que les vécurent les seigneurs du lieu qui les firent peindre au XVI^e siècle, peut-être au XV^e, sur les murs d'un cabinet... et de nombreuses compositions de Salvador Dalí qui, elles, transiteront, comme le font les expositions, d'une ville à l'autre et que les circonstances nous ont permis d'apprécier durant leur séjour à Rochechouart.

Mais un autre château nous attendait avant le retour à Périgueux : celui de Nontron que sa propriétaire, Mlle de Monneron, a métamorphosé en Musée de la Poupée. Ce titre, charmant et qui fait « petite fille modèle », ne laisse pas plus soupçonner la richesse des collections que le goût, l'ingéniosité avec lesquels elles sont présentées dans les salles successives qui les abritent. Combien sont-elles, ces poupées ? Nous n'en savons rien car, bien plus encore que le nombre (une foule !), c'est la mise en scène qui frappe, séduit. Des poupées de cire du XVIII^e siècle — il y en a même une en bois du temps d'Henri IV ! — à celles d'aujourd'hui, toutes ont leur costume d'époque, le style de leur « classe sociale » : soubrette ou grande dame ; bien mieux, toutes sont assemblées en des sortes de tableaux vivants. Pour en donner un aperçu, il n'est que d'évoquer « la maison de la poupée » déployée le long du mur d'une grande salle et dont tous les compartiments, nous devrions dire toutes les pièces, sont peuplés de petits personnages mimant les actes du quotidien. Ici, on fait la cuisine ; là, on procède à la lessive, au repassage ; ailleurs, Madame est à sa toilette ou prend le thé. N'oublions pas la chambre de l'accouchée ni la nursery et pas davantage le moment de paresse, à la terrasse, sous un parasol. Le fin du fin, dans ces tableautins, c'est que tous les objets sont à l'échelle des personnages et qu'il n'y manque pas un accessoire. Quelle infinie patience dans la recherche, quelle observation et quel sens artistique dans l'assemblage des divers objets a-t-il fallu pour arriver à ce résultat !

Le retard pris au cours de la journée — dont Mlle de Monneron, qui eut l'amabilité de guider notre visite, voulut bien ne pas nous tenir rigueur — nous obligea à passer plus vite que nous ne l'aurions voulu devant ces petites merveilles. Mais il fallait prendre le chemin du retour. Encore heureux que l'heure d'été, moderne tricherie pour allonger les journées, puisse faire rentrer tout le monde chez soi avant la nuit !

Terminons cette brève relation en disant que le temps, si médiocre depuis le début du mois, nous fut favorable : non seulement pas de pluie, mais encore un peu de soleil. Enfin, rendons grâce à M. Aublant, notre dévoué trésorier, qui a bien voulu se charger de l'organisation matérielle de la journée, tâche nécessaire et pas toujours exempte de soucis.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

VIERGE EN BOIS POLYCHROMÉ DE SAINT-AVIT-SÉNIEUR

Les récents travaux de consolidation et de restauration de l'église abbatiale de Saint-Avit-Sénieur par le Ministère de la Culture, ont amené à déposer temporairement les autels latéraux. L'un d'eux, celui dit « de Saint-Avit », en bois doré, était surmonté d'une statuette de la Vierge, que l'abbé A. Paulhiac, curé de la paroisse, avait mentionnée en ces termes dans une monographie (1) : « L'autel de Saint-Avit... est surmonté d'une statuette de la Vierge, en « porcelaine coloriée », dont l'origine nous est inconnue, mais qui n'est point antérieure au XVII^e siècle ». Grande fut notre surprise, à la dépose, de constater qu'il s'agissait d'une Vierge couronnée en bois polychromé, et non en porcelaine, de 0,58 m de hauteur et en parfait état de conservation.

Elle date certainement du XVIII^e siècle. De facture très naïve, elle a été abondamment barbouillée d'une peinture maladroite, si épaisse et si lisse sur un fond de plâtre, qu'on a pu, de loin, la croire en porcelaine. Marie porte une robe plissée, avec un manteau dont un pan revient sur le devant pour être retenu par sa main gauche, laquelle porte l'enfant, absolument nu, appuyé sur le sein de sa mère. Le bras droit de la Vierge est légèrement tendu ; la taille est haute, le col rond. Les cheveux bruns tombent et encadrent la tête, extrêmement maladroite, à laquelle la polychromie et surtout la bouche ouverte donnent une physionomie un peu niaise. La tête porte une couronne à sept pointes. L'Enfant, bien que traité sans art, paraît un petit « drôle » périgourdin, aux yeux vifs.

Parmi les centaines de Vierges que conservent encore nos églises, celle-ci est loin d'être un chef-d'œuvre. Son intérêt réside dans sa naïveté même, dans l'affirmation d'un art franchement populaire, et peut-être aussi dans la gentillesse du geste de l'Enfant qui, dans une position rare dans notre statuaire locale, semble se blottir peureusement contre le giron maternel.

Paul FITTE et Jean SECRET.

1. A. PAULHIAC, *Monographie de Saint-Avit-Sénieur (Dordogne) et de son église du XII^e siècle*, (Tulle, Impr. de la Bonne Presse du Centre, 1927, 11 pages.



Vierge en bois de Saint-Avit-Sénieur

Photo N. Aujoulat.

BIBLIOGRAPHIE

Arlette HIGOUNET-NADAL, *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles. Etude de démographie historique*, Bordeaux, 1978, 1 vol. in-4^e, 458 p., 8 pl. h. t. (Etudes et Documents d'Aquitaine, coll. publiée par la Fédération historique du Sud-Ouest sous la direction de Ch. Higounet, t. IV).

Avec ce beau livre — sa thèse de doctorat ès lettres luxueusement présentée — Mme Higounet offre aux Périgourdins la chance de découvrir leur ville et ses habitants à la fin du Moyen Age, découverte d'une qualité rarement égalée.

L'auteur prétend, trop modestement, ne dresser ici qu'un tableau démographique de Périgueux. En fait, dans un premier livre sur « la ville et son environnement », elle présente d'abord — faisant le point de la recherche archéologique — les deux villes antagonistes de Périgueux : la Cité, trois fois plus petite que sa rivale et dix fois moins peuplée qu'elle ; la ville du Puy-Saint-Front, « plus vaste, plus peuplée et plus solidement fortifiée ». On notera d'ailleurs que — contrairement à une idée traditionnelle — l'essor démographique n'a pas entraîné ici d'élargissement de l'enceinte. L'auteur entraîne alors son lecteur dans une promenade d'une étonnante précision à travers les quartiers et les rues de la ville, par les carrefours et les fontaines, les portes et les tours, les églises et les édifices civils, le « chaufour », les « poids » et les vignes, sans oublier les cimetières. Le lecteur périgourdin sera particulièrement bien placé pour juger de l'érudition de l'auteur qui fait revivre, aussi, la vie quotidienne d'autrefois avec ses problèmes, d'alimentation par exemple, mais aussi ses joies et ses fêtes, comme celle du « Baco ». Cette « renaissance du vieux Périgueux » est une belle réussite.

La ville vit en osmose avec les campagnes voisines auxquelles elle est bien reliée par tout un réseau de chemins et de ponts. L'auteur décrit les divers faubourgs et montre leur rôle démographique : ils absorbent le trop plein de la population urbaine en période d'essor démographique ou, au contraire, fournissent à la ville de nouveaux habitants en période de crise. Dans la présentation du paysage suburbain, l'accent est mis sur l'importance des cultures maraîchères, des champs de blé, des vignobles et des moulins. C'est là que sont aussi les léproseries. Au total, Périgueux et ses campagnes forment une petite région autonome qui présente une réelle unité.

C'est dans ce cadre général que l'auteur aurait souhaité situer son étude démographique. La documentation l'a obligée à limiter son enquête à la ville du Puy-Saint-Front, entreprise déjà très considérable, comme on pourra en juger. Faute de recensements, inconnus au Moyen Age, Mme Higounet fonde l'essentiel de sa recherche sur l'exploitation de 28 comptes nominatifs de la taille allant de 1339-1340 à la fin du XV^e siècle. Ces documents fiscaux précisent le nom des chefs de familles imposés et permettent donc de compter le nombre de familles ou de « feux » du Puy-Saint-Front. Mais n'y figurent pas, pour l'essentiel, les familles appartenant aux catégories sociales traditionnellement exemptées, nobles et clercs mais aussi rentiers de la ville, mendiants et cotisants exceptionnels, masse considérable au total. Aussi l'auteur a-t-elle complété sa docu-

mentation en recherchant toute source pouvant lui fournir la moindre information démographique. Ecrasant travail qui lui a permis de constituer un fichier mécanographique ne comptant pas moins de 80.000 données. C'est son exploitation par une méthode à la fois prudente, sûre et neuve qui offre à Mme Higounet la possibilité d'écrire la passionnante histoire des familles périgourdines pendant deux siècles.

L'auteur montre d'abord quelles ont été les grandes « oscillations » de la population du Puy-Saint-Front du début du XIV^e à la fin du XV^e siècle et les compare, pour en tester l'exemplarité, à l'évolution de la population d'autres villes européennes. A la forte croissance qui caractérise le siècle jusqu'en 1330 succède une série de crises et de reprises démographiques aux contrastes brutaux : effondrement, dû à la guerre et avant la Peste noire de 1348, se poursuivant jusque vers 1355 ; essor spectaculaire des années 1360-1370, temps de paix et d'immigration ; retombée rapide ensuite jusqu'aux années 1390 ; remontée vigoureuse de 1390 à 1400. Le XV^e siècle démographique est moins contrasté — malgré un minimum absolu en 1455 — jusqu'au « boom » de la fin du siècle lié au redressement économique, au taux élevé de fécondité et à la forte immigration. Chemin faisant, l'auteur ne manque pas de nuancer — pour ne pas dire plus — bien des idées reçues : la Peste noire n'a pas été responsable de tous les maux et le rôle joué par d'autres épidémies, particulièrement la peste de 1400, ne doit plus être sous-estimé ; l'administration anglaise n'a pas toujours été, à Périgueux comme ailleurs, synonyme de catastrophe mais bien parfois de reprise ; l'évolution de la population fiscale et l'évolution de la population réelle n'ont pas toujours été parallèles, la première baissant plus vite que la seconde en temps de crise.

Mme Higounet analyse ensuite « le renouvellement et la mobilité de la population » (livre III). Elle montre que la longévité des familles périgourdines, victimes des épidémies ou de l'usure familiale en deux ou trois générations, a été généralement restreinte. A ce sort commun s'oppose le destin des 162 familles particulièrement fécondes qui traversent les deux siècles. Sans former pour autant, comme on aurait trop tendance à l'imaginer, le patriciat de la ville. La mobilité de la population de Périgueux s'explique aussi par une forte immigration permanente, liée à la guerre, à la misère, peut-être aussi à la surpopulation qui règnent ailleurs. Elle témoigne de la forte attraction exercée par la ville et sa richesse. Ces migrants jouent un rôle essentiel dans le maintien de la population du Puy-Saint-Front. Ils sont venus de la Cité, des campagnes proches, des régions voisines — surtout du Limousin et de l'Auvergne —, mais aussi de toute la France — les Bretons sont nombreux à Périgueux —, et même parfois de l'étranger. Une carte de l'origine des migrants en donne d'ailleurs une saisissante image. Notaires, médecins, « laboureurs » et surtout artisans — notamment du bâtiment — ont fourni le plus de migrants, qui n'en étaient pas toujours ni à leur première ni à leur dernière halte. Car Périgueux est aussi centre d'émigration, migrants déçus, Périgourdins fuyant la fiscalité, à la recherche d'un travail, victimes de la surpopulation de la fin du XV^e siècle. Ainsi immigration et émigration ont-elles contribué à assurer à Périgueux, sauf dans les périodes extrêmes de crise ou d'essor, un certain équilibre démographique et économique.

Dans un dernier livre, Mme Higounet s'attaque à l'étude des « mouvements démographiques naturels », tâche particulièrement ardue pour qui travaille sur une telle période. Comment en effet étudier mariages, naissances et durée de vie quand on n'a même pas à sa disposition le moindre registre paroissial, cette

providence des historiens modernistes ? L'auteur l'a cependant tenté en s'appuyant sur les indications familiales données par les comptes de la taille, mais aussi sur les actes de mariage et les testaments, trop peu nombreux à son gré. Elle a d'abord voulu déterminer l'âge au mariage, le grand moment de l'existence. Age très variable pour les hommes — même si l'âge privilégié se situe entre 25 et 30 ans — qui s'adapte surtout aux conditions familiales et psychologiques du moment : ainsi le retard de l'âge au mariage permet, notamment, une certaine régulation des naissances et évite la division du patrimoine familial entre de trop nombreux héritiers. L'âge au mariage des femmes semble plus bas, ce qui explique de nombreux cas de veuvage et de remariage. Remariage qui se fait, le plus souvent, entre gens du même monde. Les célibataires sont rares.

La fécondité de ces ménages ne peut être étudiée qu'à travers les testaments. Encore n'y trouve-t-on que la mention des enfants vivants, non la fécondité réelle du couple. Cette réserve faite, on constate que domine la famille de deux enfants, puis d'un et trois enfants. On est loin, ici, des légendaires familles nombreuses que la tradition prête à tous les « hommes du Moyen Âge » et l'on comprend mieux de quel poids pesait alors l'immigration dans le renouvellement de la population périgourdine.

La longévité, problème majeur de la démographie, est aussi une composante fondamentale des mentalités en un temps d'angoisse et de calamités où l'homme côtoie constamment la mort. L'auteur peut la préciser dans près de 500 cas : dominent les longévités de 60 à 65 ans, puis de 60 à 55 et 55 à 50 ans. Ce ne sont là d'ailleurs que des longévités minimales puisqu'une partie de la vie des individus étudiés ne nous est pas connue. En revanche, l'auteur ne nous cache pas que l'on ne sait rien des faibles longévités, inférieures à 30 ans ; d'autre part, seule a pu être prise en compte la longévité du patriciat de la ville, mieux armé à tous égards que les misérables pour résister aux « malheurs des temps ». En tout cas, la longévité, apportant richesse, expérience et respectabilité, est un facteur de réussite dans la société périgourdine.

En une conclusion très synthétique, Mme Higounet reprend les idées maîtresses de son travail, avant tout l'idée de la mobilité de cette population de Périgueux qui se renouvelle radicalement au cours des XIV^e et XV^e siècles, autant grâce à l'immigration qu'aux « mouvements naturels » de la population. Ainsi se développe une société nouvelle, dominée par les hommes d'expérience.

Font suite au texte cartes, index des noms de lieux, de personnes et de matières fort utiles, un dossier de photographies sur le vieux Périgueux et ses trésors et un « tableau des longévités » qui ne compte pas moins de 69 pages.

Tout lecteur de ce livre passionnant sera sensible à l'ampleur de la recherche effectuée, à la qualité des méthodes nouvelles mises au point pour l'exploitation des sources, au souci constant de l'auteur de n'être dupe ni de sa documentation ni des chiffres. Ces exigences critiques donnent toute leur valeur à des conclusions neuves et convaincantes. Le lecteur périgourdin, lecteur privilégié d'un tel livre à bien des égards, pourra aussi se dire avec fierté que sa ville a fourni cadre et matière à un travail pionnier dont devront s'inspirer désormais les historiens de la démographie.

Jean TRICARD.

L I S T E
des membres titulaires décédés en 1980

MM. Gilbert BAIYÉ, le Comte Henry de CHALUP-COSNAC, Roger FOURNIER de LAURIÈRE, Robert GIRARDET, Roland LAFON. Christian de MESLON, Pierre MONEGIER du SORBIER, Marc NIORT, François-Georges PARISET, Henry de SEGOGNE, Paul VERGNAUD et René WATELIN.

M^{lles} Odette BARNIER et Germaine REBIÈRE.

L I S T E
des nouveaux membres titulaires admis en 1980
(mois d'admission entre parenthèses)

M. et M^{me} André AUCOUTURIER (août).
M. Jean BARBUT (novembre).
M. Michel BARDO (avril).
M. Jean-François BARGÈS (avril).
M. l'abbé Henry BATTISTON (août).
M. François BAYLAC (décembre).
M^{lle} Jeanne BAZINET (décembre).
M. René BEAUDOUT (décembre).
M. Jacques BÉLANGER (juin).
M. Pierre BERTRAND (juin).
M. Maurice BOISSARIE (janvier).
M. Alain BOYER (juin).
M^{lle} Marie-Rose BROUT (juillet).
M. Robert BURG (novembre).
M. Jean-Claude CARRÈRE (mai).
M. Jacques CASTANIER (janvier).
M. Albert CHAMOULEAU (janvier).
M^{me} Monique CHAUVÉAU (mars).
M. Claude CHEVALIER (avril).
M. le D^r Paul-Emile CHÈVREFILS (février).
M. et M^{me} Paul COIFFE (septembre).

- M^{lle} Madeleine CONJEAUD (septembre).
 M. Jean-Xavier CONTOU (avril).
 M^{me} Jean CORNEILLE (février).
 M. et M^{me} Pierre COUQUIAUD (septembre).
 M. Claude COURAUD (décembre).
 M^{me} Lucienne DEBET (mars).
 M. Gorzague DELADERRIÈRE (avril).
 M^{me} Catherine DEMPLOS (juin).
 M. Jean-Jacques DESPONT (février).
 M. et M^{me} Alain DIOT (mars).
 M. Michel DRANCOURT (février).
 M. Gonzague DU CHEYRON du PAVILLON (octobre).
 M. Guy DUCOURTIEUX (décembre).
 M. et M^{me} DUHAMEL (mars).
 M. Gontran DU MAS de PAYSAC (novembre).
 M. Jean-Pierre DUNEAU (juin).
 M. Guy EYSSARTIER (décembre).
 M. Marcel EYTIER (juin).
 M^{lle} Henriette FAUDOU (juillet).
 M^{me} Ginette FAURE (mars).
 M. et M^{me} Denis FOURNIER (décembre).
 M. Louis GAGNOUX (juin).
 M. Robert GAUTHIER (novembre).
 M. et M^{me} Bruno GÉRAUD (mars).
 M^{me} Claudine GERBEAU (avril).
 M. et M^{me} Frédéric GONTIER (avril).
 M. Jean-Louis GRÉGOIRE (février).
 M^{me} Pierre GUÉNARD (mai).
 M^{me} Yvonne GUICHARD (avril).
 M. Jean-Claude HERVÉ (juin).
 M. Charles JACOUPI (août).
 M. Roland JOUFFROY (mai).
 M. Jean-Claude JUGHON (juin).
 M. Jacques LABOURDETTE (février).
 M^{lle} Denise LALANDE-SOULIÉ (décembre).
 M^{me} Claudine LAMOTHE (juillet).
 M. Jean-Luc LARONCE (août).
 M^{me} Raymond LASAYGUES (avril).
 M. Bernard LAVAUD (juillet).
 M. Jean-Louis LEMAZAUA (décembre).
 M. Pierre MAITRE (septembre).
 M. Henri MALGA (novembre).
 M. Denis MALVY (août).

- M. Jean-Jacques MANEIN (juin).
M. André MERLE (octobre).
M. Henri MEYZE (février).
M. Emile NEAU (août).
M. Bernard NORVAZ (avril).
M. Christian PANISSEAU (décembre).
M. Gaby PASQUET (décembre).
M. Jonathan PAUL (mai).
M. Raymond PETIT (décembre).
M^{lle} Joëlle RENAUDIE (décembre).
M. le D^r Claude RESSIT (juin).
M. Jean-Paul ROCHOIR (janvier).
M. Michel ROYÈRE (octobre).
M. Philippe RUSSAC (février).
M. Bernard SAINTE-MARIE (février).
M. Jean SAJUST de BERGUES (avril).
M^{me} Catherine SALIÈGE (avril).
M. Henri SAUCIER (janvier).
M. et M^{me} Georges SIBBONI (juin).
M. le D^r Armand SIBONI (avril).
M^{lle} Gilberte SICARD (mars).
M^{me} Germaine SION (janvier).
M. Jean-Claude SOLVE (août).
M. et M^{me} Louis SOUTOUL (janvier).
M. et M^{me} Jean-Claude STÉPHAN (février).
M. Serge TARDY (janvier).
M. Henri de TESTA (octobre).
M. Serge VAURIE (novembre).
M. Marc VAUX (juillet).
-

SOMMAIRE DU TOME CVII

Conseil d'administration et Bureau	3
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	4
Février	6
Mars	9
Avril	73
Mai	75
Juin	78
Juillet	153
Août	154
Septembre	157
Octobre	241
Novembre	243
Décembre	245
Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT)	12
Liste des membres titulaires décédés en 1980	321
Liste des nouveaux membres titulaires admis en 1980 ..	321

ARTICLES DE FOND

BECQUART (Noël). Quelques musiciens et gagistes à la veille de la Révolution dans les églises du Périgord	55
CHEVALIER (Hugues). Les châteaux de Bourdeille au Moyen Age	184
CHEVILLOT (Christian) et MOISSAT (Jean-Claude). Une sépulture gallo-romaine à incinération (II ^e siècle) au lieu-dit « les Grandes Terres », commune de Neuvic : réflexions sur les rites funéraires	198
DELLUC (Brigitte et Gilles). Bêtes, démons et fous du cloître de Cadouin	17
DEUSCHER (René). Les constructions en pierre sèche au lieu-dit « le Camp », à Sireuil	303
FITTE (Paul). Voir SECRET (Jean)	
GOMET (Jean). Note sur la famille d'Eugène Le Roy ...	59
HESSE (Philippe-Jean). De quelques migrants périgourains à Nantes au XVIII ^e siècle	98

LAGRANGE (Jacques). Louis Catoire, l'urbaniste de Périgueux (1806-1864)	252
LARTIGAUT (Jean). Le testament d'une dame de Belvès en 1468	190
MANDON (Guy). Progrès agricoles et défrichements en Périgord au XVIII ^e siècle	159
MOISSAT (Jean-Claude). Voir CHEVILLOT (Christian).	
PICHARDIE (Jean). Fosses et puits de Petit-Bersac	101
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Thèses d'autrefois aux Archives de la Dordogne	81
SECRET (Jean). Sur les bustes-reliquaires de Saint-Romain près Thiviers et d'Excideuil	50
— et FITTE (Paul). L'église de Saint-Avit-Sénieur a-t-elle eu des coupes ?	139
— Le château de Pymarteau	249
VALETTE (Jean). Les abjurations dans les paroisses de la Cone et de Gabanelle de 1679 à 1687	44

VARIA

DELLUC (Brigitte et Gilles). Quelques textes peu connus de Bugeaud	309
FITTE (Paul) et SECRET (Jean). Vierge en bois polychromé de Saint-Avit-Sénieur	316
MORMONE (Jean-Michel). Une nouvelle hache perforée découverte à Tamniès	148
SADOUILLET-PERRIN (Alberte). Notre excursion du 22 juin 1980	313
SECRET (Jean). Voir FITTE (Paul).	
SOUBEYRAN (Michel). La Bibliothèque-Musée de Périgueux et les monographies Raguenet	151

BIBLIOGRAPHIE

FÉNELON (Paul). Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord	66
SECONDAT (Marcel). Les chasseurs de la préhistoire, par B. et G. Delluc	70
TRIGARD (Jean). Périgueux aux XIV ^e et XV ^e siècles, par Arlette Higounet-Nadal	318

ILLUSTRATIONS

Plan du cloître de Cadouin	18
Bestiaire de Cadouin	21, 24, 28, 32, 35, 38
Cloître de Cadouin : personnage tricéphale	39
Bestiaire de Cadouin : lion et chiens	42
Origine géographique des abjurants :	
la Cone	48
Gabanelle	49
Bustes-reliquaires :	
Saint-Romain, près Thiviers	51
Excideuil	53
Portraits de la famille Le Roy :	
Jean-Pierre, père d'Eugène	60
La mère d'Eugène	61
Eugène vers 35 ans	62
Théophile, frère d'Eugène	63
La famille	64
Thèses anciennes	84-85, 89-90
Fosses et puits de Petit-Bersac :	
Répartition	103
Fosses à offrandes	105
Puits	118
Structure des puits	120
Coupe du puits n° 1	121
Coupes du puits n° 2	123
Coupes du puits n° 3	125
Puits n° 3, bassin en pierre de taille	127
Vase découvert au fond du bassin	128
Coupes du puits n° 4	130
Ossements d'animaux provenant de ce puits	131
Vases reconstitués de même provenance	132
Coupes du puits n° 5	134
Coupes du puits n° 6	137
Eglise de Saint-Avit-Sénieur :	
Détails des coupoles	140 et 142
Voûte	145
Schéma de la coupole	146
Hache perforée de Tamniès	148
Carte de répartition des instruments perforés	149

Défrichements au XVIII ^e siècle :	
Nombre de déclarations par an	162
Carte des revenus des vicaires perpétuels	165
Carte des défrichements dans la sénéchaussée de Périgueux	171
Plan du promontoire de Bourdeille	187
Carte des legs pieux et du patrimoine de Marguerite de Serval	195
Sépulture des Grandes Terres à Neuvic :	
Situation géographique	200
Plan de la fosse à incinération	202
Coupes transversales	203
Coupe longitudinale	205
Vases dans la sépulture en cours de fouille	206
Vase n° 1	208-209
Vase n° 2 avec enclouge et incision	211-213
Vase n° 3	215-216
Vase n° 4	217-218
Vase n° 5	219-220
Objets en fer	222
Château de Puymartreau :	
Plan	250
Elévation Nord et Ouest	252
Voûtement de la tour d'escalier	253
Vue de l'Est	257
Cheminée dans la pièce au sommet de la tour	258
Voûte du couloir reliant la tour au premier étage ..	260
Admission de Catoire à l'Ecole des Beaux-Arts	264
Le Palais de justice de Périgueux	268
Vue aérienne dudit Palais et de ses abords	291
Plan du lieu-dit « le Camp », à Sireuil	304
Constructions en pierre sèche à Sireuil	305-307
Vue des fouilles de Chassenon	314
Vierge en bois de Saint-Avit-Sénieur	317



La Société propose, au prix exceptionnel de 100 F franco, à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'album **Cent portraits périgourdins** édité par elle en 1980.

Commandes accompagnées de leur montant (C.C.P. Limoges 281 70 W).

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	30
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	35
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	5
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	25
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	40
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	35
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. (tome II épuisé)	25
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	5
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	30
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	35
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	50
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	20
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq	40
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret	15
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret	30
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par J. Secret	25
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Édition originale, 1.100 exemplaires numérotés	200
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	100
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Édition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tardè, publiée par J. Valette	25
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	15
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol.	100

CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES À LA SOCIÉTÉ

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.